



AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 26 juin 2020 à 19 h 30
Endroit : **Audioconférence**
+1 (647) 317-3974,,31472#
+1 (866) 772-2238,,31472#

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647-244-9631



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (Séance publique)

Le 26 juin 2020 à 19 h 30

Audioconférence

+1 (647) 317-3974, 31472#

+1 (866) 772-2238, 31472#

ORDRE DU JOUR

Appel des membres et mot de bienvenue de la présidence

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. Déclaration de conflit d'intérêts
2. **Affaires courantes :**
 - 2.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2020
 - 2.3 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2020
3. Délégation (s'il y a lieu)
4. Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
5. Rapport de la présidence
6. Rapports de la direction de l'éducation
 - 6.1 Nouvelles du système
 - 6.2 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

7. Rapports émanant des secteurs :

7.1 **Éducation**

7.1.1 Rapports n° 9 et n° 10 du comité CCED

7.2 **SIEP**

7.2.1 Projets de réfection pour 2018-2019

8. Politiques en révision et gouvernance

8.1 **Communications**

8.1.1 Politique 1,15 - En cas d'atteinte à la vie privée

8.2 **Ressources humaines**

8.2.1 Politique 4,20 - Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel

8.3 **SIEP**

8.3.1 Politique 2,12 - L'examen des installations destinées aux élèves

8.3.2 Politique 2,14 - Planification des opportunités de partenariat en immobilisation

8.4 Calendrier des réunions du Conseil 2020 : ajout d'une réunion le 9 juillet 2020 (rapport verbal)

9. Avis de motion

10. **Rapports de représentation**

10.1 ACÉPO (rapport verbal)

10.2 Nouvelles de la FNCSF

10.2.1 Représentation au Congrès virtuel d'octobre 2020

10.3 Nouvelles de l'AFO

10.3.1 Représentation au Congrès virtuel d'octobre 2020

11. Renseignements

11.1 Fiche de renseignements – correspondance

- a) Lettre en date du 19 mai de l'honorable Stephen Lecce, Ministre de l'éducation de l'Ontario : Prolongement de la fermeture des écoles;
- b) Lettre en date du 3 juin 2020 de Martin Bertrand et Sylvie A. Landry : Dépistage COVID-19;
- c) Lettre de réponse en date du 4 juin 2020 de l'honorable Mélanie Joly, Ministre fédérale du Développement économique et des Langues officielles à Mme Sylvie A. Landry : Recensement;
- d) Lettre en date du 5 juin 2020 de Martin Bertrand et Sylvie A. Landry : Viamonde réaffirme ses valeurs;
- e) Lettre en date du 10 juin 2020 de Martin Bertrand et Sylvie A. Landry : Mise à jour école secondaire Toronto-Est.
- f) Lettre, en date du 17 juin 2020, de félicitations à Mme Marie-Pierre Lavoie, présidente du Conseil franco de la Colombie-Britannique, de Mme Sylvie A. Landry, suite au récent jugement de la Cour suprême du Canada.
- g) Lettre en date du 19 juin 2020 de Martin Bertrand et Sylvie A. Landry : Message de fin d'année aux familles Viamonde.
- h) Lettre en date du 19 juin 2020 de l'honorable Stephen Lecce, Ministre de l'éducation : Message adressé aux parents de l'Ontario sur la réouverture sécuritaire des écoles.

12. Adoption des résolutions de la séance à huis clos des points no 3.1, 4.2.1 et 4.3.3 en séance publique

13. Motion de levée de la réunion.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION ORDINAIRE** **DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE** **(Séance publique)**

Le 22 mai 2020

Le Conseil se réunit en séance publique de 20 h 25 à 22 h 06 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Inés de la Roca	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseillère Véronique Emery	membre élue pour la municipalité régionale de Niagara
Conseiller Benoit Fortin	membre élu pour la partie est de la ville de Toronto
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité de Haldimand - Norfolk, les comtés d'Oxford, Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie A. Landry	membre élue pour les comtés de Haliburton, Northumberland, Peterborough et Durham (Présidente du Conseil)
Conseiller Éric Lapointe	membre élu pour les comtés de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Geneviève Oger	membre élue pour la partie ouest de la ville de Toronto (Vice-présidente du Conseil)
Conseillère Karine Ricard	membre élue pour la municipalité régionale de York
Conseillère Chloë Robert	membre élue pour la partie centre de la ville de Toronto
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel
Conseillère Karelle Sikapi	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Conseiller Guillaume Teasdale membre élu pour le comté d'Essex

Conseillère Pascale Thibodeau membre élue pour la municipalité régionale de
Waterloo et les comtés de Wellington,
Middlesex, Perth et Huron

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation
M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation
M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP
M^{me} Sylvie Longo, surintendante exécutive de l'éducation
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires
M^{me} Marie-Josée Smith, directrice du secteur des ressources humaines
M^{me} Julie Vanghelder, directrice secteur des communications et du marketing
M^{me} Tricia Verreault, surintendante de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

RECONNAISSANCE

DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. La vice-présidente du Conseil, Conseillère Oger, énonce ce qui suit :

Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité « Williams Treaty, Octobre 31, 1923 », les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts en séance publique.

Il est à noter cependant que Conseiller Lambert a déclaré un conflit d'intérêts avec un point de l'ordre du jour de la séance à huis clos. La déclaration a donc été consignée au procès-verbal de la séance à huis clos.

2.1 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Ricard, appuyée par Conseiller Girouard, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA RÉUNION DU 17 AVRIL 2020.

Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le procès-verbal de la séance publique de la réunion du 17 avril 2020 soit reçu.

Le procès-verbal adopté.

3. Délégation : aucune

4. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES

En raison du COVID-19, les élèves conseillères présentent aux membres du Conseil un message de soutien qu'elles veulent transmettre à nos élèves avec la continuité de la propagation de COVID-19. Elles profitent pour annoncer officiellement la nomination de la nouvelle élève Conseillère, **Javan Mayrand**. Javan a été élue par ses pairs pour le mandat du 1er août 2020 au 31 juillet 2022 lors de l'élection qui a eu lieu le 29 avril. Elle est une élève de 10^e année de l'École secondaire Gaétan-Gervais.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Bonjour chers élèves et chères élèves!

Actuellement, la propagation de la Covid-19 continue à subir une baisse. Les gouvernements sont à prendre des mesures afin de permettre une première phase de déconfinement sécuritaire dans les prochaines semaines. Cependant, cela ne veut pas dire qu'on doit cesser d'être vigilantes et vigilants. Nous remarquons, entre autres, que certains commerces font partie de la première phase du déconfinement. Le Gouvernement a cependant annoncé, le mardi 19 mai dernier, une prolongation de la période de fermeture des écoles et ce jusqu'à la fin juin.

Quant à vous, les élèves, nous vous avons sondé sur vos espoirs, vos inquiétudes et votre vision pour les mois à venir. Nous avons reçu de nombreuses réponses à travers les médias sociaux. Vous nous aviez raconté vos journées de travail, vos heures de préparation pour vos examens AP et vos efforts pour avoir les crédits dont vous avez besoin pour obtenir vos diplômes. Vous vous êtes montrés très préoccupés par la santé de votre communauté. Nous félicitons vos efforts sur les plateformes digitales; vous êtes très proactifs, même en ces moments de crise.

Les conseils étudiants continuent à travailler très fort à distance. Certaines écoles ont même initié des journées thématiques à distance, encourageant les élèves à démontrer leur esprit d'école. Une autre nouvelle excitante à la table du conseil à partir de septembre prochain : **Javan Mayrand** de Gaétan-Gervais a été élue élève conseillère 2020-2022 le 29 avril dernier. C'est la première fois qu'une telle élection a eu lieu sur Microsoft Teams, et nous étions ravies non seulement du grand nombre de participants, mais de la contribution que nous avons pu apporter dans le processus d'élection à distance.

Nous vous invitons à continuer à rester à jour sur les progressions du déconfinement. Continuez à pratiquer de bonnes mesures d'hygiène. Continuez à travailler fort dans tous vos cours, mais n'oubliez pas de prendre des temps de repos. Nous allons vaincre ceci ensemble, même si nous sommes à distance.

Sincèrement,

Vos élèves conseillères

Karelle Sikapi et Inés de la Roca

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Après avoir examiné le rapport, Conseiller Lapointe, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose par la suite :

QUE le rapport des élèves conseillères soit reçu.

La motion est adoptée.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Landry, présente son rapport verbal en informant les membres du Conseil que le Ministère tente de mettre en place un plan de réouverture éventuelle des écoles. Elle précise qu'il est très important de prendre toutes les précautions nécessaires au niveau de la santé et de la sécurité de chaque élève.

Mme Landry informe les membres du Conseil que la prochaine réunion du Conseil se tiendra le 26 juin 2020 à 18 h 30 par audioconférence.

Le 29 mai prochain, M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation, prendra sa retraite après une longue et fructueuse carrière d'une trentaine d'années dans le domaine de l'éducation. Au nom de mes collègues, et en mon nom personnel, merci Michel pour ta contribution et toutes nos félicitations pour ton départ à la retraite, une retraite bien méritée! Nous t'acheminons par la poste un cadeau de départ pour souligner ta retraite, afin de respecter les consignes dans le contexte de COVID-19, en espérant pouvoir te revoir bientôt en personne!

Comme vous l'avez appris mardi dernier, le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, a annoncé que les écoles seront fermées jusqu'à la fin juin inclusivement. Le ministre Lecce et le ministère de l'Éducation travaillent avec plusieurs intervenants en éducation, publique et privée, afin d'offrir un apprentissage à la maison et un plan de réouverture éventuel afin de tenir compte du contexte de COVID-19. La santé et la sécurité des élèves et du personnel demeurent les priorités du ministre et du Conseil Viamonde.

Viamonde continue à promouvoir le rendement des élèves et de leur bien-être, à veiller à la gestion efficace des ressources du Conseil et à offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés aux élèves.

Je remercie le directeur de l'éducation et toute l'équipe Viamonde pour leur professionnalisme, leur engagement envers la réussite de chaque élève.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Lorsqu'on dit qu'à Viamonde « tout est possible ». Plus que jamais en 2020, l'équipe Viamonde a démontré une fois de plus que c'est bien le cas! Merci!

Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Lapointe, propose :

Que la prochaine réunion du Conseil se tiendra le 26 juin 2020 à 18 h 30.

La motion est adoptée

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique pluriannuel : Réponse à l'intervention

Les membres du Conseil visionneront individuellement la vidéo présentée par l'administration sur le plan stratégique pluriannuel « Réponse à l'intervention » qui a pour but de broser un portrait global sur le modèle à la réponse de l'intervention afin de développer un langage commun pour bien comprendre l'impact d'une intervention efficace au sein d'une école.

Voici le lien pour en connaître davantage sur le programme :

<https://youtu.be/rEHHGLpf34g>

6.2 Nouvelles du système

Dans le cadre de son rapport verbal sur les nouvelles du système, le directeur de l'éducation a le plaisir de présenter un résumé d'événements marquants des activités du Conseil et de ses écoles, survenus au cours des dernières semaines.

Semaine santé mentale

Cette année la semaine de la santé mentale s'est déroulée du 4 au 8 mai 2020. L'équipe Assiduité, Santé-sécurité, Santé et Mieux-Être a partagé de l'information destinée aux membres du personnel, aux élèves, aux parents et membres de la communauté. Dans le contexte de la COVID-19, ils ont mis l'accent sur les liens sociaux et leur importance

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

sur la santé mentale ainsi que sur la bienveillance et ceci en écho à la campagne 2020 de l'Association canadienne pour la santé mentale #ParlerPourVrai.

Semaine de l'éducation

Avec la distanciation physique, la semaine de l'éducation s'est déroulée de façon virtuelle cette année entre le 4 et le 8 mai. Nos 56 écoles ont partagé leurs coups de cœur et leurs initiatives sur la mise en place de l'apprentissage à distance, sur leurs comptes de réseaux sociaux avec les mots clefs : Éducation, Élèves, Persévérance, Créativité, Partage et Mobilisation.

Journée nationale des directions d'écoles

Distanciation sociale comprise, quatre directions ont accepté d'ouvrir les portes de leur nouveau bureau duquel elles apprivoisent le concept « d'école à la maison » (écoles Dyane-Adam à Milton, Étienne-Brûlé à Toronto, LaMarsh à Niagara Falls et Ronald-Marion de Pickering). L'article est paru sur le site internet [Franchement Famille](#).

Journée des secrétaires

Le 22 avril dernier la journée des secrétaires a été soulignée sur les médias sociaux des écoles et du Conseil, afin de reconnaître l'engagement des membres du personnel de soutien administratif.

Portes ouvertes virtuelles

L'École secondaire David-Saint-Jacques a tenu ses portes ouvertes virtuelles le jeudi 14 mai en présence de David Saint-Jacques, astronaute de l'Agence spatiale canadienne, en direct de Houston au Texas. Une centaine de personnes se sont connectées pour assister à une visite virtuelle en images captées de l'école, échanger avec des membres du personnel de l'école ou encore découvrir le programme pédagogique offert.

Campagne de recrutement

Une campagne média nationale a eu lieu ce printemps entre la mi-avril et la mi-mai sur le web, en radio et presse, pour relancer les inscriptions pour la prochaine année. Des messages sur les médias sociaux relayent

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

également la possibilité d'inscription en tout temps malgré la fermeture des écoles.

Deux équipes Viamonde à la finale Flipfest

Grâce à leur créativité et habiletés de la langue française, deux équipes de nos écoles secondaires se retrouvent au Top 10 du concours d'art oratoire Flipfest.

Quatre élèves de l'École secondaire Roméo Dallaire ont présenté des vidéos. Quatre autres de l'École secondaire David-Saint-Jacques ont présenté des vidéos portant sur la dépendance à la technologie. La finale virtuelle a lieu aujourd'hui même.

3^e place concours national des voix de la poésie

Depuis des années, le concours Voix de la poésie permet à des jeunes d'un bout à l'autre du Canada de mettre de l'avant leur talent pour comprendre, intégrer et réciter un poème déjà existant. Confinement oblige, la présentation des poèmes s'est faite par vidéo.

Cette année Farah Elnakoury élève de l'École secondaire Étienne-Brûlé, remporte le troisième prix de 500 \$ et 250 \$ pour l'achat de recueils de poésie par son école.

Bilan sur le mois de la Terre 2020 de l'organisme ÉcoÉcoles Canada

Deux écoles Viamonde, Académie Alexandre Dumas et École élémentaire Dyane-Adam, sont reconnues par le programme ÉcoÉcoles pour leur créativité et leurs initiatives lors du Jour de la Terre 2020.

Journée Vert le Monde

L'École élémentaire Carrefour des Jeunes a remporté le concours virtuel d'éducation environnementale «Réduisons notre empreinte écologique » Le but de ce concours était de mettre en valeur les actions de réduction d'empreintes écologiques dans les écoles Viamonde. Les participants devaient partager une ou plusieurs initiatives se déroulant dans leurs écoles. Ce projet permet aux élèves de travailler en équipe, tout en apprenant l'impact durable d'être écoresponsable. Tous ensemble, ils ont fait preuve de leadership et d'engagement afin de rayonner à travers l'école et leur communauté.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

M Bertrand, directeur de l'éducation informe les membres du Conseil qu'un mode virtuelle de remise de diplôme s'annoncera via Team au mois de juin avec les parents et les élèves. Les Conseillers et Conseillères enregistreront un discours dans leurs secteurs respectifs qui sera diffuser lors de la cérémonie. Le directeur de l'Éducation et la présidente du Conseil feront eux aussi un discours pour cet événement.

Le directeur de l'éducation, M Bertrand remercie personnellement M Laverdière pour toute sa contribution au sein du Conseil tout en le félicitant pour sa retraite.

Conseiller Fortin, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

6.3 Politique 1,08 - Représentation d'élève à la table du Conseil

Les membres examinent la politique 1,08 – Représentation d'élève à la table du Conseil.

Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Lambert, propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 22 mai 2020 intitulé « Politique 1,08 - Représentation d'un élève conseiller élu, d'une élève conseillère élue au sein du Conseil » soit reçu.

Que la politique révisée soit approuvée telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 Affaires

7.1.1 Politique 2,02 - Transport scolaire

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique 2,02 – Transport scolaire. Des mesures seront prises afin d'assurer la santé et

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

sécurité de nos élèves pendant la pandémie du COVID-19. Il est convenu de confier à l'administration le mandat d'intégrer les changements découlant des questions des membres afin de préciser davantage la politique.

Après une série de questions des membres, Conseiller Lambert, appuyé par Conseillère Ricard propose par la suite :

QUE le rapport en date du 22 mai 2020 intitulé « Politique 2,02 – Transport scolaire » soit reçu.

QUE la « Politique 2,02 – Transport scolaire » soit approuvée avec modifications.

Les motions sont adoptées.

7.1.2 Cotisation annuelle à la FNCSE

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport présenté par l'administration concernant la cotisation annuelle à la FNCSE pour l'année 2020-2021.

Conseiller Lapointe, appuyé par Conseiller Girouard, propose :

QUE le rapport en date du 22 mai 2020 intitulé « Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSE) pour 2020-2021 » soit reçu.

QUE le Conseil mandate l'administration de verser, à la FNCSE, sa cotisation pour l'année 2020-2021 au montant de 13 211 \$

Les motions sont adoptées.

7.2 Éducation

7.2.1 Rapports n° 7 et n° 8 du comité CCED

M Fortin, président du Comité CCED présent les rapports N° 7 et N° 8 du comité CCED aux membres du Conseil.

Conseillère Thibodeau, appuyée par Conseillère Oger, propose :

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Que le rapport n° 7 (2019-2020) amendé soit reçu; et

Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Lapointe propose :

Que le rapport n° 8 (2019-2020) soit reçu.

Les motions sont adoptées.

7.2.2 Politique 3,02 – Accès aux lieux scolaires

Les membres du Conseil passent en revue la Politique 3,02 – Accès aux lieux scolaires. Les mesures de sécurité pour assurer l'accès aux lieux scolaires tiennent compte du fait que le Conseil recherche l'équilibre entre un accueil chaleureux de la communauté et des mesures sécuritaires pour protéger les élèves et le personnel.

Après une série de discussion. Conseiller Lambert, appuyé par Conseiller Fortin, propose :

Que le rapport daté du 22 mai 2020 portant sur la « Politique 3,02 - Accès aux lieux scolaires » soit reçu.

Conseiller Lambert, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose :

Que le Conseil approuve la « Politique 3,02 - Accès aux lieux scolaires » telle que présentée.

Les motions sont adoptées

8. AVIS DE MOTION

Aucun.

9. RENSEIGNEMENTS

9.1 Fiche de renseignements – Correspondance

Après avoir pris connaissance sur la fiche de renseignements - Correspondance du 1^{er} avril au 8 mai 2020, Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Lambert propose :

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

Que la fiche de renseignements – correspondance du 1^{er} avril au 8 mai 2020 soit reçue.

La motion est adoptée.

10. **ACÉPO (RAPPORT VERBAL)**

(Les membres du comité exécutif quittent la réunion)

Mme Landry, présidente du Conseil informe les membres qu'afin de mettre le conseil public en valeur dans le but d'une présentation francophone que le Conseil Viamonde contribue à faire venir des élèves de chaque province pour un spectacle à chaque quatre ans pour un coût de 5000\$.

- Concerts organisés lors du symposium de l'ACÉPO et de l'OPSBA :
 - Chaque année, lors du symposium, les conseils scolaires anglophones et francophones organisent des concerts afin de mettre en valeur les talents des élèves du système public de la province.
 - Pour les conseils anglophones, la participation des élèves d'une de leurs écoles s'échelonne tous les 30 ans.
 - Pour les conseils scolaires francophones, la participation des élèves d'une de leurs écoles a lieu tous les quatre ans.
 - L'avantage de notre participation est que cela nous assure de la visibilité auprès de nos homologues anglophones. Une façon de faire la promotion des programmes d'art exceptionnel offerts dans nos écoles à l'échelle provinciale et que ceux-ci soient reconnus!
 - Le défi est que notre tour revient tous les quatre ans alors que celui des conseils scolaires anglophones ne se représente pas avant bien des années.
 - Le montage d'un spectacle et le déplacement des élèves provenant d'un peu partout en province requièrent beaucoup d'organisation tous les quatre ans.
 - Les frais de déplacement, d'hébergement, etc. s'élèvent en moyenne entre 5 000 \$ et 20 000 \$, tout dépendant du conseil scolaire.

Après une période de discussion, Conseillère Oger, appuyée par Conseiller Fortin, propose par la suite :

QUE le rapport verbal de représentation à l'ACÉPO soit reçu.

La motion est adoptée.

PONT NO 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 22 mai 2020

11. **ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS DU POINTS 4.1.1, 4.1.3 (Annexe A) 4.2.1 ET 4.2.2 EN SÉANCE PUBLIQUE**

Conseiller Lambert, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos des points 4.1.1, 4.1.3 (annexe A) 4.2.1 et 4.2.2 les documents attenants soient versés en séance publique.

La motion est adoptée.

12. **MOTION DE LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 22 h 06, Conseillère Emery, appuyée par Conseillère Ricard, propose

QUE la séance publique soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

La présidente du Conseil,

Martin Bertrand

Sylvie A. Landry

DÉCLARATION

Je, soussigné ou soussignée, **Javan Mayrand**

Déclare solennellement que :

1. Je ne suis pas inhabile, aux termes d'une loi, à devenir élève conseillère du Conseil scolaire Viamonde.
2. J'entends remplir les fonctions d'élève conseillère du Conseil honnêtement, fidèlement, impartialement et de mon mieux, et que je n'ai reçu ni ne recevrai aucun paiement, aucune récompense ou promesse de paiement ou de récompense pour m'inciter à la partialité, à la corruption ou à une irrégularité dans l'exercice de mes fonctions et que je divulguerai tout intérêt financier, direct ou indirect, conformément à ce qu'exige la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*.
3. Je m'engage à préserver en tout temps la confidentialité des discussions et des renseignements personnels et privés qui seront traités lors des réunions à huis clos du Conseil, de comités et auxquels j'aurai accès, quel que soit le format de ces renseignements. Je m'engage à ne pas divulguer, diffuser ou communiquer ces renseignements à qui que ce soit, que ce soit directement ou indirectement durant et au-delà de mon mandat comme élève conseillère du Conseil.

Déclaré devant moi à Toronto dans la province de l'Ontario

Le 26 juin 2020

Signature de la secrétaire du Conseil

Signature du membre du Conseil



**RAPPORT N° 9 (2019-2020)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 9 de 17 h 30 à 18 h 33 le 12 mai 2020 par audioconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent

M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu de l'administration le rapport des Priorités 2020-2021 pour les Services aux élèves.

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2. Qu'il a reçu un rapport faisant état du lancement en consultation sur le Plan pluriannuel 2020-2021.
3. Qu'il a pris connaissance des tableaux des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté et en santé mentale en lien avec le COVID -19
4. Qu'il a reçu le calendrier des réunions pour 2020-2021. Les dates retenues sont les suivantes.

Le 13 octobre 2020	–	rencontres n° 1 et n° 2
Le 10 novembre 2020	–	rencontres n° 3 et n° 4
Le 12 janvier 2021	-	rencontre n° 5
Le 9 février 2021	-	rencontres n° 6 et n° 7
Le 13 avril 2021	-	rencontre et n° 8
Le 11 mai 2021	-	rencontre n° 9
Le 8 juin 2021	-	rencontre n° 10
5. Que les correspondances suivantes ont été reçues à titre de renseignement :
 - a) Lettre du Conseil Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board adresser au Ministre de l'Éducation
 - b) Changement d'identité « Le CAP »
6. Que la prochaine rencontre n° 10 se tiendra le 16 juin 2020.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 9 du CCED (2019-2020) soit reçu.

Surintendance de l'éducation

Le président du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**
Date : **Le 12 mai 2020**
Heure : **de 17 h 30 à 18 h 30**
Lieu : **Audioconférence seulement**

***Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence ou
de retard le jour même de la réunion :***

+1 (647) 317-3974, 534688# (Siege social) Français (Canada)
+1 (866) 772-2238, 534688# (Siege social) Français (Canada)



**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

**Le 12 mai 2020, de 17 h 30 à 18 h 30
Par audioconférence**

ORDRE DU JOUR

Rencontre 9 – de 17 h 30 à 18 h 30

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2020
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal du 14 avril 2020
3. Priorités 2020-2021 pour les Services aux élèves
4. Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté
 - 4.1 Plan pluriannuel de CCED
 - 4.2 Lancement de la consultation
5. COVID-19
 - 5.1 Tableau des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté
 - 5.2 Tableau des services régionaux offerts en santé mentale
6. Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2020-2021

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

7. Centre Jules-Léger : Statistiques des services

8. Correspondances:
 - 8.1 Lettre du Conseil Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board adresser au Ministre de l'Éducation

 - 8.2 Changement d'identité « Le CAP »

9. Tour de table – Annonce des organismes

10. La date de la prochaine réunion à 17 h 30 :
 - Le 2 juin 2020 - rencontre n° 10

11. Levée de la réunion

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 8 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 14 AVRIL 2020

**Le comité tient la rencontre n° 8 de 17 h 30 à 18 h 05 par audioconférence,
sous la présidence de Conseiller Fortin**

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
(17 h 40)
M^{me} Winta Desta PT, The Hospital for Sick Children
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Lara Pietrolungo, Directrice, Boomerang Health

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation (audio-Skype)
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Nathalie Pelletier appuyée, par Conseiller Lapointe, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2.2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, Conseiller Lapointe et M^{me} Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels ils ont un PEI.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 6 DU 11 FÉVRIER 2020.

M^{me} Stephanie Penton, appuyée par M^{me} Manoushka Aimable, propose :

QUE le procès-verbal de la rencontre n^o 6 du 11 février 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

2.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 7 DU 11 MARS 2020.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Winta Desta, propose :

QUE le procès-verbal de la rencontre n^o 7 du 11 mars 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

3. RETRAIT DE LA REPRÉSENTATION DU TORONTO NORTH SUPPORT SERVICES (TNSS) AU CCED

M Laverdière informe les membres du comité que le représentant M Yakabue (Papy) Yangongo, du Toronto North Support Services ayant manqué trois réunions consécutives se voit retirer de son poste. Il a essayé de rejoindre l'organisme pour avoir un remplaçant, mais à ce jour aucune candidate ne fut proposée pour le remplacer.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Nathalie Pelletier, propose

QUE le rapport en date du 14 avril 2020 intitulé « Retrait de la représentation du Toronto North Support Services (TNSS) au CCED » soit reçu et entériné.

La motion est adoptée.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

4. PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORTS ANNUELS

M Laverdière explique aux membres que chaque année le Ministère des Services sociaux et communautaires demande aux agents de préparer un rapport annuel. Quant au COVID -19 actuellement les rapports ne demandent pas de signatures. Présentement la région de Hamilton et Waterloo nous ont fait parvenir leurs rapports et les autres rapports qui suivront seront communiqués au comité.

Après avoir pris connaissance des rapports, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton propose :

Que les rapports annuels de Hamilton et Waterloo soient reçus et entérinés.

La motion est adoptée.

5. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

M Laverdière présente son rapport verbal sur le COVID-19 et la mise à jour des actions prises par le Conseil depuis l'annonce de la fermeture des écoles le jeudi 12 mars. Il informe que plusieurs actions sont prises pour assurer le suivi de nos élèves en difficulté entre autres former le personnel enseignant et les intervenants en EED à travailler avec TEAMS et d'autres outils informatiques pour faire les accompagnements un à un avec nos élèves. Il souligne aussi que tous les membres du personnel enseignant et les différents secteurs du conseil sont bien engagés et motivés pour assurer la réussite de nos élèves dans la nouvelle plateforme de l'apprentissage à distance. Le plan de Viamonde a même a été cité dans les médias en étant le chef de file en éducation.

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves ajoute que des thérapies de travail continuent avec les orthophonistes pour aider les élèves. De la formation est donnée aux membres du personnel tout en assurant une bonne communication avec les parents pour leur venir en aide.

M Laverdière ajoute que l'équipe psychologique préparent des formations pour l'analyse des rapports afin de mettre des stratégies en place dans les écoles et faciliter le travail de rédaction.

Le président du Comité, M Fortin, félicite toute l'équipe pour leur travail exceptionnel en enfance en difficulté pendant la crise et de façon rapide pour mieux appuyer élèves avec un PEI en offrant des rencontres individuelles avec les intervenants.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Après des échanges de vues, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Desta, propose :

QUE le rapport verbal portant sur la mise à jour quant au coronavirus soit reçu.

La motion est adoptée.

TOUR DE TABLE – ANNONCE DES ORGANISMES

M^{me} Natalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie informe le comité que toutes les garderies aussi bien que le traiteur sont fermés. Les activités culturelles sont annulées, mais les bureaux administratifs travaillent de la maison. La radio reste fonctionnelle au studio. Le service du centre d'emplois travaille de la maison tout en secondant les travailleurs qui se cherchent du travail.

Le service de la Santé mentale Jeunesse est très occupé en téléconférence actuellement afin d'être à l'écoute de nos jeunes. Mme Pelletier demande aux organismes de passer le message pour les enfants en cas de besoins avec l'accord du parent bien sûr.

Les Centres « ON Y VA » sont transférés sur un mode virtuel pour faire des ateliers de conte, de numératies et de littératies, pour les enfants de 0-12 ans tout en s'assurant que cela ne coïncide pas avec les cours en ligne. Une rencontre virtuelle est offerte pour les parents afin de voir des stratégies pour leur venir en aide. Le triple P démarre un autre groupe d'ici fin avril virtuellement avec diverses activités. Les opérations de la Clé d'La Baie restent normales pour le moment.

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto, informe le comité que l'organisme fonctionne par télétravail avec l'aide de la plateforme TEAM et Zoom. La clinique médicale est ouverte, les horaires sont disponibles sur le site internet du centre francophone. Les médecins et les infirmiers sont présents et les diététiciennes rendent visite aux patients diabétiques. Avec l'aide de Viamonde, tout se passe bien en plateforme virtuelle.

M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto informe que toute l'équipe travaille aussi à la maison sauf en cas d'urgence ou un représentant se rend sur place pour rencontrer la famille au besoin. D'autres ressources sur place sont « Écoute jeunesse », ils sont présents pour aider nos jeunes avec un service bilingue. L'organisme remarque qu'actuellement il y a un surplus de cas de violence conjugale comme des familles sont renfermées, mais du côté de l'éducation en ligne aux enfants ça va bien jusqu'à présent.

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autisme Ontario – Metro Toronto Chapter, informe que le mois d'avril est le mois de l'autisme et pour marquer cet évènement, il a eu la levée du drapeau en famille et les autres activités se font virtuellement. Les membres du personnel travaillent de la maison et assure un support aux familles ayant des enfants avec un besoin particulier en les encourageant que tout va bien se passer.

M^{me} Winta Desta PT, The Hospital for Sick Children informe le comité que leur organisme travaille aussi à la maison et les psychologues et les orthophonistes offrent leurs services virtuellement pour des soutiens tout en ayant assurés de services de santé privés. Vous pouvez trouver plus d'information sur leur site web.

6. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Il est convenu que les prochaines réunions se tiendront comme suit :

- Le 12 mai 2020 - rencontre n° 9
- Le 9 juin 2020 - rencontre n° 10

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE le rapport n°8 du CCED (2019-2020) soit reçu.

La motion est adoptée.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 8 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par M^{me} Pelletier propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

**L'adjoint à la surintendance
de l'éducation**

M. Roland Desloges

Le président du comité,

M. Benoit Fortin

Le mardi 12 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Priorité 2020-2021 pour les services aux élèves

Chaque année, les membres de l'équipe de la direction des services aux élèves préparent un bilan de fin d'année. Lors de cette étape, l'équipe fait une réflexion éclairée en analysant les données de l'année scolaire pour préparer les priorités de l'année scolaire qui suivra selon les besoins dans les écoles.

Nous vous présentons aujourd'hui les priorités sans aucun ordre précis que nous envisageons pour tous les membres du personnel pour l'année scolaire 2020-2021. Toutes les pratiques suivantes sont mis en place pour donner à tous nos élèves en enfance en difficulté l'opportunité de vivre des réussites dans leur milieu scolaire.

Priorités 2020-2021

- mise en œuvre des programmes d'Intervention intensive en lecture et écriture pour les élèves de la 1^{re} année (IILÉ 1) et Intervention intensive en lecture et écriture lecture pour les élèves de la 7^e et 8^e année (IILÉ 7-8);
- accompagnement du personnel sur les défis reliés au trouble du spectre de l'autisme et du syndrome d'alcoolisation foétale;
- accompagnement dans les écoles selon le profil des élèves en difficulté et les besoins observés par le personnel des écoles;
- formations sur les principes de base et la mise en œuvre du document « Le guide de l'enfance en difficulté de la maternelle à la 12^e année »
- formations sur la gestion du comportement (TDAH);
- formations sur l'élaboration de plans de sécurité;
- formations sur les soins personnels et d'hygiène;
- formations sur les interventions physiques non violentes en état de crise;
- formations sur l'analyse comportementale appliquée;
- formation du développement des habiletés sociales;
- formation ABLLS et AFLLS;
- formation PECS;
- formation Syndrome Gilles de la Tourette;
- formation sur la surdité et surdité partielle;

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- formations sur les normes du plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR) et le plan de transition;
- formation sur la technologie d'aide auprès des enseignants ressources;
- formations et appui sur la compréhension des évaluations psychopédagogiques;
- accompagnement des directions d'école sur différents sujets en lien avec EED;
- harmonisation de nos programmes des classes de section 23;
- Programme de perfectionnement des compétences après l'école;
- formations et accompagnement pour les AE et les ÉS sur une base régulière afin de mieux desservir nos élèves en EED;
- Création d'une plateforme aideEED@csviamonde.ca et site EAV pour tous les membres du personnel enseignant; et
- Création d'une icône sur le site web du Conseil avec des ressources et articles en lien avec l'enfance en difficulté pour tous les membres de la communauté de Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport intitulé « Priorités 2020-2021 pour le service aux élèves » soit reçu.

Préparé par :

Directions de services
Michelle Dalcourt
Renée Gauthier

Présenté par :

Adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
Roland Desloges

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 12 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Consultation - Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021

MISE EN CONTEXTE

Chaque année, le Conseil scolaire Viamonde réexamine et modifie à l'occasion son Plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants de ses élèves tels que décrits dans le *Règlement 306*. Les exigences des normes se fondent sur le *Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017)*. Le Plan annuel en enfance en difficulté est disponible sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

SITUATION ACTUELLE

Afin de se préparer à la consultation annuelle, voici le tableau planifié de nos actions.

Processus de consultation	
Consultation du plan pluriannuel par le CCED	Du 4 mai au 9 juin 2020
Rétroaction de la communauté, écoles et syndicats	
Consultation du plan pluriannuel	Du 25 mai au 5 juin 2020
Rétroaction des membres du CCED	
Rétroaction des membres et révision des commentaires à la suite de la consultation	À la rencontre du CCED du 9 juin 2020
Révision des commentaires et approbation des modifications par le Conseil	
Révision finale et approbation	À la rencontre du Conseil du 19 juin 2020
Soumission au Ministère	
Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté	Le 31 juillet 2020

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 12 mai 2020 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Préparé et présenté par :

Le surintendant de l'éducation,

Michel Laverdière

P.j. (1)

**Consultation sur le
Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté
2020-2021**

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Nom : _____

Titre : _____

Introduction	
Processus de consultation	
Modèle général pour l'éducation de l'enfance en difficulté	
Rôles et responsabilités	
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	
CIPR	
Évaluations éducationnelles et autres	
Services auxiliaires de santé	
Catégories et définitions des anomalies	
Gamme des placements en EED	
PEI	
Écoles provinciales et écoles d'application	
Personnel de l'enfance en difficulté	
Perfectionnement professionnel	
Équipement	
Accessibilité des installations scolaires	
Transport	

CCED	POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB
Coordination des services avec autres ministères et organismes	

Aucun commentaire ou suggestion

Veillez s'il vous plaît retourner ce formulaire
au plus tard **le 5 juin 2020**
à l'attention de Michèle Croteau, à croteaum@csviamonde.ca.



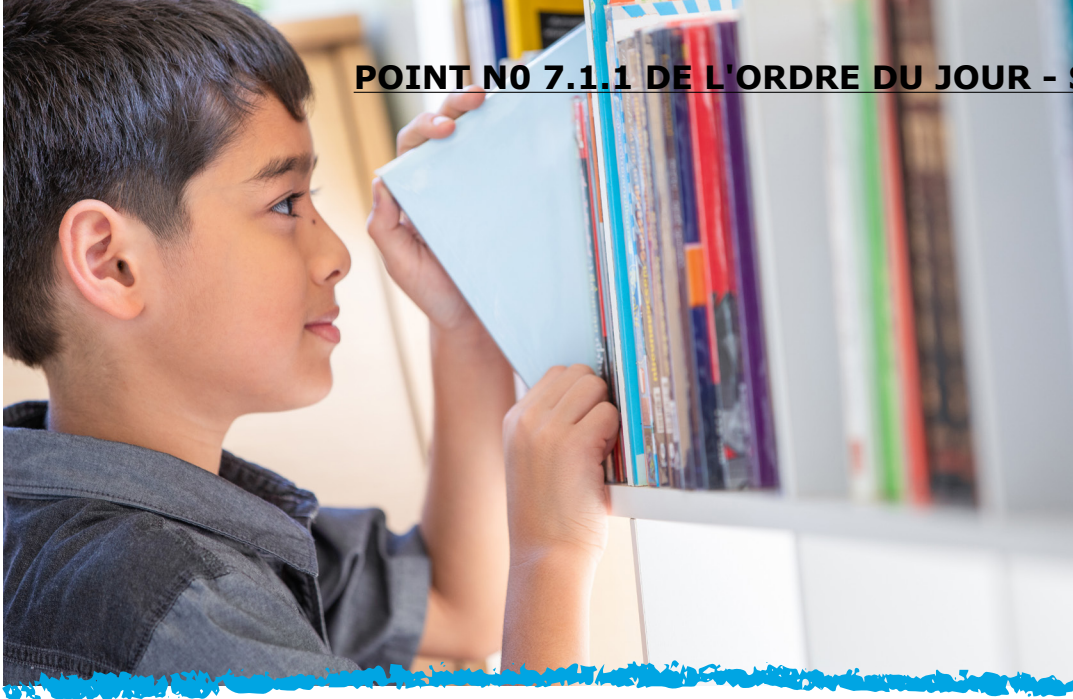
Viamonde

Plan annuel 2019-2020

ENFANCE EN DIFFICULTÉ



tout est possible



MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

DEVISE

«FRANCHEMENT EXEMPLAIRE»

Nos écoles ne suivent pas les meilleures pratiques, elles les définissent!

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Section 1 — Processus de consultation	5
Section 2 — Modèle du conseil pour l'éducation de l'enfance en difficulté	6
Section 3 — Rôles et responsabilités	10
Section 4 — Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	13
Section 5 — Évaluations éducationnelles et autres	20
Section 6 — Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	24
Section 7 — Services auxiliaires de santé	28
Section 8 — Catégories et définitions des anomalies	29
Section 9 — Gamme des placements en EED	33
Section 10 — Plan d'enseignement individualisé (PEI)	39
Section 11 — Écoles provinciales et écoles d'application	48
Section 12 — Personnel de l'enfance en difficulté	54
Section 13 — Perfectionnement professionnel	57
Section 14 — Équipement	65
Section 15 — Accessibilité des installations scolaires	66
Section 16 — Transport	69
Section 17 — Comité consultatif de l'enfance en difficulté — (CCED)	71
Section 18 — Programmes et services offerts par d'autres ministères ou organismes	79
Section 19 — La promesse Viamonde	80



INTRODUCTION

Le plan annuel de l'enfance en difficulté **2019-2020** décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources ».

La planification de l'éducation de l'enfance en difficulté est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves. À chaque année, nous consultons notre communauté, le personnel dans nos écoles et les représentants syndicaux, ainsi que les membres du comité consultatif de l'enfance en difficulté.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

SECTION 1**PROCESSUS DE CONSULTATION**

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel en enfance en difficulté de façon annuelle. Il est nécessaire d'obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d'idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l'amélioration de nos services lors du processus d'identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l'allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

Les modifications au plan annuel de l'enfance en difficulté sont envoyées au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED). Ces membres sont responsables du partage de l'information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCED.

Des consultations continues auprès des enseignants-ressources et des directions d'école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en enfance en difficulté.

Par l'intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d'école, les conseils d'école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2019-2020.

CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION

ACTION	ÉCHÉANCE
• Consultation auprès du CCED	Du 7 mai au 4 juin 2019
• Validation du plan auprès de la communauté de parents et d'écoles	Du 10 mai au 27 mai 2019
• Approbation des modifications par le Conseil	Le 21 juin 2019
• Soumission du Plan pluriannuel au Ministère	Le 31 juillet 2019



SECTION 2

MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PHILOSOPHIE

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves en difficulté peuvent être offerts selon plusieurs placements : classe régulière, classe régulière avec service direct ou indirect, ou classes distinctes telles que : école provinciale destinée aux élèves en difficulté, classe de préparation à la vie, ainsi que les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC). Le Conseil privilégie, dans la mesure du possible, l'inclusion des élèves dans la salle de classe régulière.

D'ailleurs, la réussite de nos élèves identifiés EED est appréciable lors de la collation des grades de juin 2018 :

- 83% de nos élèves ont obtenu leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) en quatre ans,
- 11% des élèves se sont réinscrits pour une 5^e année au secondaire afin d'obtenir leur diplôme en 2019.

- 2% des élèves ont obtenu la Certification d'études secondaires en Ontario (CÉSO),
- 4% ont quitté le Conseil pour des études indépendantes.

ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services à l'enfance en difficulté :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.
- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Le Conseil scolaire Viamonde offre les services aux élèves en difficulté à l'intérieur de la salle de classe régulière et donc, favorise l'inclusion comme modèle de service qui peut répondre aux besoins des élèves. En utilisant la différenciation pédagogique, les enseignantes et les enseignants ciblent des approches et des stratégies pédagogiques et inclusives appropriées et des outils d'évaluation variés pour répondre aux besoins de tous les élèves dans leur salle de classe.

VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenant et de l'apprenante.
- La famille et la communauté, partenaires essentiels à notre réalisation individuelle et collective.

L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière.

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la valorisation de tous les partenaires, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et styles d'apprentissage, le personnel enseignant est appelé à travailler à partir de différents profils d'apprenants. La collaboration du personnel enseignant est cruciale pour assurer à chaque élève un accompagnement lui permettant de reconnaître ses forces et ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement s'exprime par un personnel enseignant qui :

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;
- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;
- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION

La collaboration entre tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

La collaboration implique un travail d'équipe où :

- les enseignants et autres intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- parents, éducateurs, apprenants et personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- les enseignants communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées, et ce, en collaboration avec la famille.

SECTION 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil scolaire :

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves en difficulté;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- élabore et tient à jour un plan pour l'enfance en difficulté, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves en difficulté;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'enfance en difficulté, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves en difficulté et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté;

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté.

La direction d'école :

- s'acquitte des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'enfance en difficulté;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves en difficulté sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

Le personnel enseignant :

- s'acquitte des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève en difficulté;
- offre en classe ordinaire le programme défini dans le PEI de l'élève en difficulté;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

Les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'enfance en difficulté, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents :

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;

- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève :

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR, aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

SECTION 4

MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3^e année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou psychologiques lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, les enseignants des 1^{re}, 2^e et 3^e années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

RÔLE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment **le Bon Départ**, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, en communication orale et en douance pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



FORMATION

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès de ce programme.

PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS, TUTRICES ET TUTEURS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

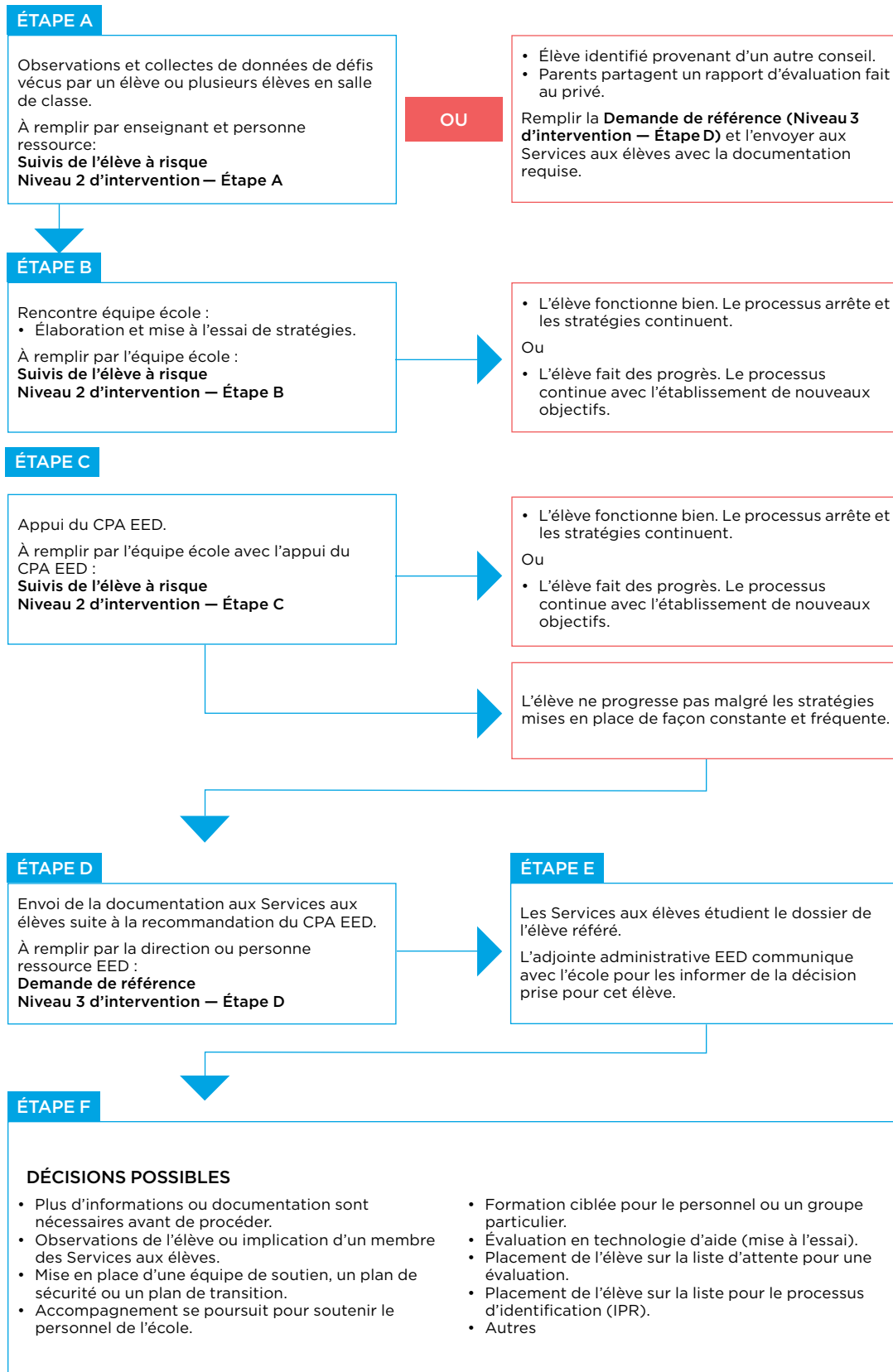
Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents et les observations en salle de classe indiquent des problématiques, des observations plus précises, des prises de notes, des consultations et la référence à l'équipe-école de la part du personnel enseignant amorceront le processus d'aide. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

PROCESSUS D'AIDE

Les parents ou tuteurs participent et s'impliquent tout au long du processus.



La révision du processus d'aide dans son ensemble a été faite en vue de l'améliorer et de le simplifier pour les écoles. Une harmonisation de la documentation utilisée par les services pédagogiques et les services aux élèves facilitent le travail des équipes-écoles et la collaboration entre les différents intervenants. L'implication des conseillers pédagogiques EED à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :

Profil de classe

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ressource en EED. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales,— les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en traitant les informations sur une base collective, les grilles d'interprétation permettent aussi à l'enseignante ou à l'enseignant de dégager des facteurs particuliers de certains élèves ou à des regroupements d'élèves à l'intérieur de leur groupe classe.

Préoccupation face aux élèves

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que l'enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

ÉTAPE A Observations et collecte de données

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves en difficulté, le personnel consulte la personne-ressource en enfance en difficulté pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)

Une équipe est formée avec tous les intervenants de l'école en vue d'établir un plan d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève.

Le but de la rencontre équipe-école est :

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers;

L'équipe-école se compose de :

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que tous les enseignants et enseignantes qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en EED;
- au besoin, la direction d'école peut inviter d'autres personnes à la rencontre de l'équipe-école.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les démarches entreprises pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: (travail journalier, observations et tests)
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les démarches entreprises aux parents de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

ÉTAPE C Appui du conseiller pédagogique EED

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander de l'appui du conseiller pédagogique ou accompagnateur EED des services aux élèves.

Avec la collaboration du conseiller pédagogique EED, l'équipe-école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et la conseillère ou le conseiller pédagogique des services aux élèves se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une **demande de référence à l'équipe de gestion des services aux élèves**.

ÉTAPE D Demande de référence par l'école aux Services aux élèves

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire des services aux élèves étudie le dossier.

ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par les Services aux élèves

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe administrative EED communique avec l'école et le ou les intervenants pour les informer de la décision prise pour cet élève.

ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe des Services aux élèves

Les actions prises par l'équipe des services aux élèves constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentation sont nécessaires avant de procéder.
- Observations de l'élève ou implication d'un membre des Services aux élèves.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de sécurité ou un plan de transition.
- Accompagnement se poursuit pour soutenir le personnel de l'école.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.
- Évaluation en technologie d'aide (mise à l'essai).

- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Placement de l'élève sur la liste pour le processus d'identification (IPR).
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 6 sur les évaluations).

SECTION 5

ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'offrir un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afin d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué si nous n'avons pas le consentement du parent au préalable. Le parent doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'information confidentielle contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planification des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur association respective et la Loi sur l'éducation :

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	• Doctorat en psychologie
Psychométricienne	• Maîtrise en psychologie ou domaine connexe (supervisée par une ou une psychologue)
Enseignante diagnosticienne (évaluation académique)	• BA en éducation, spécialiste en EED (supervisée par une ou un psychologue)

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Travailleuse ou travailleur social	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise en travail social
Orthophoniste	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise en orthophonie
Aide-orthophoniste	<ul style="list-style-type: none">• BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)
Conseillère ou conseiller pédagogique en EED	<ul style="list-style-type: none">• BA en éducation, spécialiste en EED
Accompagnatrice ou accompagnateur en EED	<ul style="list-style-type: none">• BA en éducation, spécialiste en EED
Consultante en autisme	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise en éducation, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)

CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 36 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme d'éducation amélioré ou un établissement postsecondaire.

ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique a lieu lorsque toutes les formes d'aide plus « générales » n'ont pas permis d'aider significativement l'élève à surmonter ses défis académiques ou sociocomportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des difficultés qu'un élève vit à l'école et à identifier ses forces et ses faiblesses. Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent, le personnel de l'école et l'élève. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre le bilan intellectuel de l'élève, la façon dont il traite l'information, ses compétences académiques, socioémotionnelles et son comportement. À la suite des évaluations, un rapport est rédigé faisant état des résultats de l'évaluation, de leurs implications en ce qui concerne les besoins de l'élève et des recommandations quant aux services et aux interventions à mettre en œuvre afin de l'appuyer dans son cheminement scolaire.

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE

L'évaluation en orthophonie consiste à évaluer les aspects réceptifs, expressifs et pragmatiques du langage ainsi que la parole. Elle vise à mieux comprendre les défis de l'élève au niveau du langage et de la parole. Le processus d'évaluation orthophonique comprend des outils standardisés et non standardisés, la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent et une discussion avec le personnel scolaire.

Le rapport en orthophonie doit respecter les exigences et les normes de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario. L'orthophoniste rédige le rapport afin de faire le bilan des acquis de l'élève sur le plan langagier et propose des recommandations ainsi que des objectifs d'intervention à mettre en œuvre.

L'évaluation en orthophonie est effectuée par un orthophoniste qui est membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées.

ÉVALUATION EN TRAVAIL SOCIAL

Les services en travail social visent à identifier les besoins d'un élève afin d'améliorer son bien-être. La démarche utilisée en travail social nécessite d'abord que l'élève soit référé par les membres du personnel enseignant avec l'appui des parents à la direction de l'école. Les interventions en travail social sont réalisées en salle de classe ou en rencontre individuelle et permettent aux élèves de soutenir le développement de leurs habiletés sociales et de leurs comportements prosociaux, de soutenir la résilience et l'autorégulation, de réorienter les élèves vers des services communautaires ou des modèles d'interventions brèves.

Le travailleur social évalue et intervient dans les situations à risque ou complexes. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre les besoins psychosociaux de l'élève. L'évaluation des besoins porte sur l'ensemble des éléments relatifs aux interactions de l'élève en lien avec son environnement familial, social et scolaire. Tous les éléments sont analysés selon des cadres de référence propres au travail social afin d'établir un plan d'intervention.

ÉVALUATION DE L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Le Conseil scolaire Viamonde prévoit l'évaluation d'un élève sur l'utilisation de la technologie d'aide lorsque ceci est recommandé dans le rapport d'un spécialiste ou par un membre de son équipe de paraprofessionnels. Les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les consultants en autisme peuvent recommander l'utilisation d'une technologie d'aide pour améliorer le rendement scolaire d'une ou d'un élève. La conseillère ou le conseiller pédagogique EED amorce le processus d'évaluation, qui consiste à rencontrer l'enseignant titulaire et l'élève et à les observer en salle de classe.

Suite à ses observations et ses rencontres, la conseillère ou le conseiller pédagogique EED recommandera la mise à l'essai de certains outils et logiciels qui pourront appuyer l'élève dans ses apprentissages. L'enseignante ou l'enseignant ressource en EED de l'école assure la formation auprès des parents et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe.

PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION AVEC LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé avec le personnel d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur le formulaire Consentement à la divulgation d'information.

CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confidentiel de l'information est protégé selon la *Loi sur l'Accès à l'information*.

Les renseignements obtenus par les psychométriciennes ou autres membres supervisés par la psychologue et les orthophonistes sont confidentiels. Une copie du rapport d'évaluation ou de consultation est déposée avec la permission des parents, tuteurs ou tutrices dans le dossier scolaire de l'élève (DSO) dans un classeur verrouillé à l'école. Seuls le personnel enseignant et les membres de la direction intervenant directement avec l'élève peuvent consulter le DSO sans la permission écrite des parents, tuteurs ou tutrices.

Toutes les notes d'évaluation et de consultations en psychologie sont conservées sous enveloppe scellée au siège social avec les rapports des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des consultantes en autisme et des conseillers et conseillères pédagogiques en EED. Ces documents sont dans des classeurs verrouillés.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

SECTION 6

COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR – niveau du Conseil, et
- CIPR – niveau de l'école.

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR – niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement d'un élève.	Le CIPR – niveau de l'école est responsable de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR – niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR – niveau du Conseil tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de l'identification et placement de l'élève.	Le CIPR – niveau de l'école tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de la révision annuelle.
Le CIPR – niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none">• une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction des services aux élèves);• la direction d'école;• la personne-ressource en EED.	Le CIPR – niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none">• la direction d'école;• la personne-ressource en EED;• une autre direction d'école.

AVANT LA RÉUNION DU CIPR

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR – niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR – niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.
	La direction de l'école invite le titulaire de la classe de l'élève à participer au CIPR – niveau de l'école.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

RÉUNION DU CIPR

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Le CIPR – niveau du Conseil se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.</p>	<p>Le CIPR – niveau de l'école se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.</p>
<p>Dans le cas où le CIPR – niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève en difficulté, les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la description des points forts et des besoins de l'élève;b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité;c) la décision en matière de placement prise par le comité;d) les recommandations du comité.	<p>Les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la description des points forts et des besoins de l'élève;b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation;c) la décision en matière de placement prise par le comité;d) les recommandations du comité.
<p>Lorsque le CIPR – niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'enfance en difficulté appropriés, si :</p> <ul style="list-style-type: none">a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève;b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale.	

SUIVI AU CIPR

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Suite à la décision du CIPR – niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les parents ou tuteurs de l'élève;b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la ou le délégué du conseil.	<p>Suite à la décision du CIPR – niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les parents ou tuteurs de l'élève;b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la direction des Services aux élèves.
<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>	<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Un plan d'enseignement individualisé pour l'élève doit être élaboré et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l'élève en matière d'éducation;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté dont bénéficiera l'élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours suivant le placement ou la modification d'un placement, la direction d'école s'assure de ce qui suit :

- le plan d'enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d'enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou aux tuteurs ou à l'élève âgé d'au moins 16 ans;
- la direction d'école veille à ce que le plan d'enseignement individualisé de l'élève soit versé au dossier de l'élève (DSO) à moins que les parents ou les tuteurs ne s'y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l'élève favorisent la mise en œuvre du plan d'action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d'action, l'enseignante ou enseignant fixe avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d'assurer un suivi.

RÉVISION DU COMITÉ IPR

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.

Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APPELS EN 2018-2019 (AU 30 AVRIL 2019)

DESCRIPTION	NOMBRE D'ÉLÈVES
Identification	196
Révision annuelle	587
Fin d'identification	3
Appel	0
Élèves référés au CIPR	786



**NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS PAR ANOMALIES EN 2018-2019
(AU 30 AVRIL 2019)**

ANOMALIES	NOMBRE D'ÉLÈVES
Comportement	284
Communication	543
Ordre intellectuel	85
Ordre physique	37
Multiples	205
TOTAL*	949

* Le total n'inclut pas les anomalies multiples, car elles sont déjà incluses dans les autres anomalies.

GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS

Le guide intitulé *Programmes et services en enfance en difficulté – guide pour les parents, les tuteurs et les tutrices* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève en difficulté et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible en ligne à l'adresse :

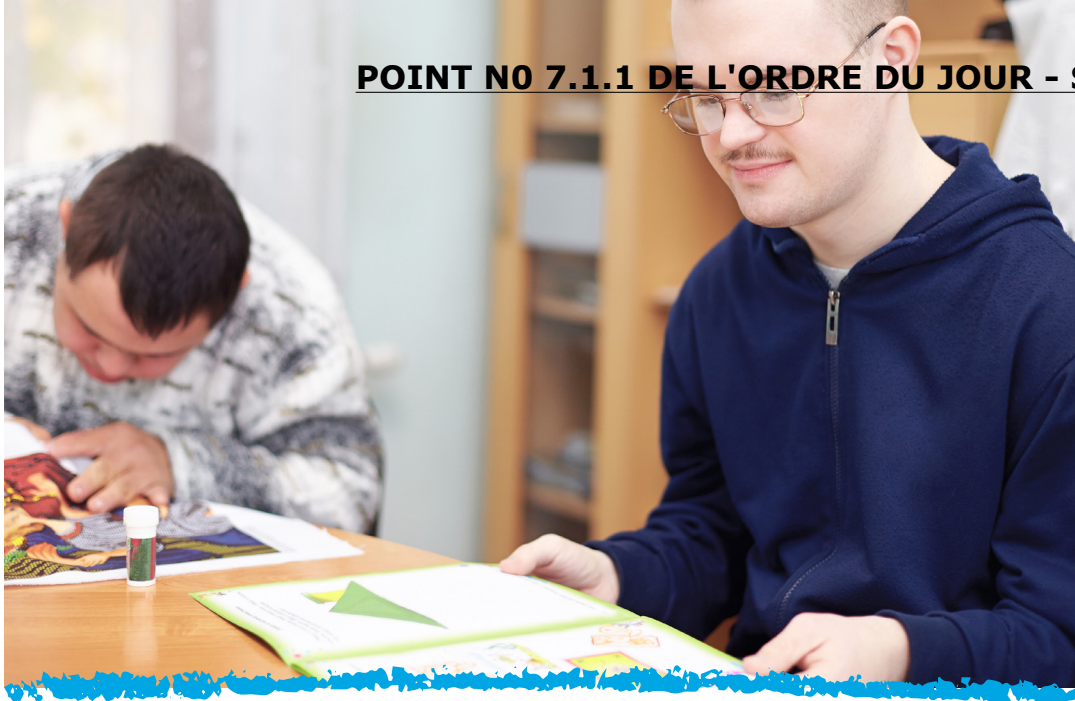
<https://csviamonde.ca/nos-ecoles/services-et-thematiques/services/>

SECTION 7

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec diverses agences de prestation de services. La grille ci-dessous sert d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents, tuteurs et tutrices qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves en difficulté.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI DISPENSE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE
Aide aux toilettes Aide pour se mouvoir Cathétérisme Soins infirmiers Soulèvement et mise en position Succion	Centre hospitalier ou clinique privée	Rapport médical Santé physique	Si c'est une question médicale, c'est une décision d'un médecin	Selon l'évaluation du médecin	S.O.
Alimentation Ergothérapie Physiothérapie	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des Services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	Rencontre des différents intervenants — discussion et voir les prochaines étapes
Nutrition	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	S.O.
Orthophonie	Centre de traitement des enfants régional	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.
Correction de langage et récupération	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel en orthophonie	Orthophoniste et la supervision de l'organisme et le parent	Une réévaluation qui détermine que les services ne sont plus nécessaires	S.O.
Administration des médicaments	Selon la demande du médecin et du parent	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.



SECTION 8

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives ou
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

ANOMALIES DE COMMUNICATION

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdit  et surdit  partielle

Anomalie caract ris e par un manque de d veloppement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive r duite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficult  d'apprentissage caract ris e par une compr hension ou une production d ficiente de la communication verbale,  crite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage;
- et comprendre :
 - des retards de langage;
 - des d fauts d' locution;
 - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole

Difficult   prouv e dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo moteurs de transmission orale et qui peut se caract riser par des troubles d'articulation et d' mission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage

Difficult   prouv e tant sur le plan des  tudes que sur le plan social, dans l'un ou l'autre des processus n cessaires   l'utilisation des symboles de communication ou du langage parl  :

- qui n'est pas essentiellement due   :
 - une d ficience visuelle;
 - une d ficience auditive;
 - un handicap physique;
 - un handicap de d veloppement;
 - une perturbation affective primaire;
 - une diff rence culturelle et
- qui entra ne un  cart consid rable entre le rendement scolaire et l'aptitude intellectuelle ainsi que des d ficiences dans :
 - le langage r ceptif ( coute, lecture);
 - l'assimilation du langage (pens e, id ation, int gration);
 - le langage expressif (parole, orthographe,  criture);
 - le calcul;

- qui peut être associée à :
 - un trouble de la perception;
 - une lésion cérébrale;
 - un dysfonctionnement cérébral mineur;
 - la dyslexie;
 - l'aphasie d'évolution.

ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL

Élève surdoué

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Déficiência intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux déficients légers en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant une déficiência intellectuelle légère;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE

Handicap physique

Déficiência physique grave nécessitant une aide particulière en matière d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.

Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.



Anomalies associées – Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Mise en œuvre liée aux CIPR

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ces besoins. Le CIPR définit le domaine ou les domaines de toute anomalie de l'élève selon les catégories et les définitions des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. L'énoncé écrit de la décision du CIPR comporte ainsi les catégories et les définitions des anomalies identifiées.



SECTION 9

GAMME DES PLACEMENTS EN EED

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves en difficulté dans les salles de classe régulières tel que précisé dans le Cadre d'imputabilité du Conseil, le Guide des enseignantes et enseignants en enfance en difficulté et le Guide en EED à l'intention des parents.

CONTRIBUTION DU CCED

Les membres du CCED ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en EED qui a eu lieu le **11 avril 2017**.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE RÉGULIÈRES

Les élèves peuvent être intégrés dans des classes régulières lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PLAN D'INTÉGRATION

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- la rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant et l'école pour favoriser son placement et s'assurer que les besoins de l'élève sont répondus;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

TYPES DE PLACEMENT OFFERTS AUX PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Élémentaire et secondaire

- classe régulière;
- classe régulière avec service direct;
- classe régulière avec service indirect.

GAMME DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ANOMALIE

COMMUNICATION	
Placements	<ul style="list-style-type: none">• Salle de classe régulière• Salle de classe régulière avec service direct• Salle de classe régulière avec service indirect• Salle de classe distincte avec intégration partielle• Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	<p>Retard significatif dans le rendement académique par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum de l'Ontario en fonction du placement approprié à l'âge et à l'année scolaire de l'élève.</p> <p>Difficultés fréquentes dans les domaines suivants : Habilités en communication, habiletés sociales et maîtrise de soi (démontre des émotions ou un comportement non approprié à l'âge et à la situation).</p>
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape, soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil – soutien intensif	<p>Retard de 2 à 3 ans au niveau du Curriculum de l'Ontario</p> <p>Diagnostic du médecin soit au niveau de l'autisme nécessitant des soins intensifs.</p>



ORDRE INTELLECTUEL

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect • Salle de classe distincte avec intégration partielle • Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Nécessite des évaluations qui démontrent son handicap intellectuel ou sa douance selon le WISC III ou selon un diagnostic médical.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil – soutien intensif	Selon les résultats des tests ou des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et, par la suite, nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

ORDRE PHYSIQUE

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect
Critères d'admission	Nécessite un diagnostic médical
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ORDRE PHYSIQUE	
Critères du Conseil – soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

MULTIPLES	
Placements	<ul style="list-style-type: none">• Salle de classe régulière• Salle de classe régulière avec service direct• Salle de classe régulière avec service indirect• Salle de classe distincte avec intégration partielle• Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Dépendant de la problématique dominante.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil – soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

CRITÈRES POUR PLACEMENT

Les critères utilisés pour déterminer s'il est nécessaire de modifier le placement d'un élève sont :

- le fonctionnement de l'élève selon le personnel enseignant;
- les différents rapports – médical, orthopédagogique, orthophonique, comportemental, psychiatrique et autres;
- la demande des parents.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE DISTINCTES

Types de placement

- Classe distincte avec intégration partielle
- Classe distincte à temps plein

Classe de préparation à la vie

Le conseil scolaire Viamonde offre une classe distincte à l'école secondaire Étienne-Brûlé. Cette classe est identifiée en tant que « Centre de préparation à la vie ». Le placement d'élèves est réservé principalement aux jeunes ayant un trouble du spectre autistique, une déficience intellectuelle ou un handicap de développement. Cette classe a un maximum de 12 élèves selon les profils des élèves sélectionnés. On met l'accent sur le développement social, l'acquisition des concepts de base en littératie et numératie, ainsi que la préparation à la vie.



Programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC)

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qui offre un programme éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est considérée lorsque l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes STGC sont offerts dans nos écoles ou celles d'un autre conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Le suivi proposé par les professionnelles mène l'enfant à développer sa motivation et à faciliter son adaptation sociale pour le conduire vers la réussite scolaire.

Les professionnelles appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe;
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (STGC)

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde et le Conseil scolaire catholique Mon Avenir, offrent 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.

Le programme « Passerelle » du Centre francophone de Toronto combine des services thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme est d'une



durée maximale de 2 ans et accepte présentement des références d'enfant de 6 à 17 ans. **Vingt-trois** élèves de notre Conseil ont participé à ce programme en **2018-2019**, soit **neuf** élèves de l'élémentaire au Centre Appian, **trois** élèves de l'élémentaire et **six** élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.

En septembre 2016, le Conseil scolaire Viamonde a obtenu un financement du ministère de l'Éducation pour créer un programme d'enseignement amélioré et de traitement destiné aux élèves de l'élémentaire de la péninsule du Niagara. **Le programme «L'Équilibre»** est dispensé à l'École **secondaire Confédération**. Il accueille des élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En **2018-2019**, **cinq** élèves ont bénéficié du programme.

Le programme «Passage» est un programme éducatif **mobile et de courte durée** permettant aux élèves de 6 à 12 ans de recevoir du soutien éducatif et thérapeutique intensif **à l'intérieur de leur propre école**. **À partir de 2019-2020**, **le programme sera offert à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse**.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Les options possibles sont communiquées aux parents lors des discussions menant à la réunion initiale du comité d'identification, de placement et de révision.



SECTION 10

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève en difficulté par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en enfance en difficulté;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève en difficulté, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en enfance en difficulté afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Une version web du PEI est disponible aux membres du personnel enseignant. Les enseignants et les enseignantes continuent à recevoir de la formation sur l'élaboration des PEIs, répondant aux différentes anomalies.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU PEI

Depuis la parution du document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année » 2017 (ébauche) le Conseil scolaire Viamonde procède annuellement à la révision des PEIs et à leur mise en œuvre. Les normes du PEI telles qu'énoncées par le Ministère ont été respectées.

TRANSITION DES ÉLÈVES

La Note Politique/Programme 156 du 13 février 2013 intitulée « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation » exige que le personnel scolaire examine le besoin d'élaborer un plan de transition pour tous les élèves de de la maternelle à la 12^e année ayant un PEI et que ce plan soit intégré de façon efficace au PEI de l'élève.

De plus, une note de service triministérielle datée du 31 janvier 2013 intitulée « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle » exige qu'un plan de transition soit planifié en collaboration avec les agences communautaires du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que celui des Services sociaux et communautaires pour tous les élèves ayant une déficience intellectuelle et qui nécessiteront des services à l'âge adulte. Un guide destiné au personnel des écoles a été élaboré et contient toutes les informations nécessaires pour le respect des normes ainsi que la mise en œuvre du PEI et du plan de transition.

Il incombe à la direction d'école d'assurer la coordination et l'élaboration du plan de transition, mais la responsabilité d'implanter le plan est partagée entre tous les membres de la communauté scolaire.

Les buts de la transition varient en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, dans le cas d'une transition vers des activités postsecondaires, les buts de la transition de l'élève concerneront l'emploi, la poursuite de l'éducation ou la vie communautaire. Toutefois, pour une ou un élève qui a besoin d'aide pour effectuer d'autres transitions comme passer d'une activité à une autre ou d'un cadre à un autre, les buts concerneront plutôt l'amélioration du comportement ou des habiletés dans des situations données.

EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève en difficulté âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

2018 - 2019



Adresse
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON M6L 2K5

École
PEIWeb_Exemples - école fictive
Direction
Anjali Nom-de-famille
Adresse
7585, promenade Financial Brampton ON
L6Y5P4
Téléphone 905 678-1234
Télécopieur 905 455-6944

Dates de la remise du bulletin

22/02/2018	20/06/2018		
------------	------------	--	--

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève:	Marie Pirouette (fictif) élémentaire	Date du CIPR le plus récent:	05/05/2017
Date de naissance:	08/08/2007	Date de la renonciation de la révision annuelle par le parent/le tuteur/la tutrice:	
NISO/NIM de l'étudiant:		Date du début du placement:	05/09/2017
Sexe:	F	Élaboration du PEI terminé le:	28/09/2016
Année d'études ou classe distincte:	4e		
Titulaire:	Mme Bovary	PEI élaboré/révisé par	
Décision du CIPR concernant le placement:	Classe régulière avec assistance en classe de la personne ressource (service direct)	Mme Bovary	Enseignante
		Mme Gérante	Direction
		Mme Belle	Enseignant(e) - ressource
Anomalie(s) de l'élève identifié(e):	Trouble d'apprentissage Comportement Anomalies multiples		

Format de communication du rendement:	Raison justifiant l'élaboration du PEI	Exemptions du programme au palier élémentaire / substitutions de cours obligatoires au palier secondaire:
Le rendement de l'élève pour les attentes modifiées ou pour les cours ou matières comportant des adaptations sera noté sur le Bulletin scolaire de l'Ontario	Élève identifié(e) comme un élève en difficulté par un CIPR	NON
Le rendement de l'élève pour les attentes différentes sera noté sur le PEI		

DONNÉES D'ÉVALUATION

Énumérer les évaluations pertinentes, y compris les évaluations éducationnelles, les évaluations médicales et de l'état de santé (examen de la vue et de l'ouïe, examen physique, neurologique), les évaluations psychologiques, de la parole et du langage, les évaluations en physiothérapie et en ergothérapie et du comportement.

Sources d'informations	Date	Résumé des résultats
rapport psychologique	07/05/2014	le rapport confirme un trouble de l'anxiété
rapport psychopédagogique	18/09/2014	le rapport confirme un trouble d'apprentissage au niveau de la communication

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Dates d'instauration	Type de service	Fréquence	Lieu/endroit
05/09/2016	Enseignant(e) - ressource	Jusqu'à 40 min/jour partagées 3 élèves	classe ordinaire
05/09/2016	Aide-enseignant(e)	Jusqu'à 40 min en petit groupe 3/s	classe ordinaire

FORCES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées au langage expressif (communication orale) - Habiletés liées au décodage - Habiletés liées à la compréhension d'un message lu 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés sociales – relations positives avec les adultes - Habiletés à respecter les règles de la classe - Habiletés à rendre service

BESOINS

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée - Habiletés liées au langage expressif: organiser ses idées à l'écrit et suivre le processus d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions - Habiletés liées à l'attention et à la concentration

BESOINS PRIORITAIRES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions

MATIÈRES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI

Matières / Cours	Type de l'attente
Mathématiques	MOD
Toutes les matières.	AD
Compétence	Type de l'attente
gestion des émotions	D

ADAPTATIONS

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Aide à la prise de note -Reformulation des concepts à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> -Positionnement stratégique des places -Endroit tranquille -Proximité de l'enseignante ou l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Transcription mot à mot -Reformulation des instructions
Équipement personnalisé:		<ul style="list-style-type: none"> -Ordinateurs et périphériques et logiciels informatiques
Services auxiliaires de santé et personnel de soutien requis:		

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme mathématiques	Niveau de rendement actuel numération: D-
Année d'études au sein du curriculum: 2 MOD	

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

D'ici la fin de l'année, Marie démontrera des habiletés en numération qui correspondent à certains contenus d'apprentissage tirés du curriculum de 2e année.

But personnel de l'élève:

Je veux apprendre à utiliser des stratégies variées pour additionner et soustraire des nombres

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Utiliser diverses stratégies pour additionner ou soustraire des nombres naturels à un chiffre	-matériel de manipulation -grille de nombres -modèle de procédures -modéliser -enseignement explicite -enseignement séquentiel avec référentiels	-Observation -Exercices journaliers -Évaluation à l'oral -Tâches authentiques -Questions -Dessin

Commentaires

Les attentes modifiées sont évaluées sur le bulletin scolaire de l'Ontario

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme

Niveau de rendement actuel

Devant une tâche scolaire, Marie a tendance à pleurer, à ronger ses ongles et à se plaindre de maux de tête et de ventre. De plus, elle a tendance à éviter ses devoirs

Année d'études au sein du curriculum:

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

Marie démontrera qu'elle peut aborder et compléter une tâche qu'elle redoute par petites étapes d'ici la fin de l'année.

But personnel de l'élève:

J'aimerais débiter les tâches sans inquiétude.

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Marie pourra aborder et compléter une tâche qu'elle redoute.	<ul style="list-style-type: none">-S'assurer que l'élève a bien compris la tâche, avant de la lui donner-Donner à l'élève la démarche séquentielle, où elle pourra cocher chaque étape-Accueillir et parler à l'élève au début de chaque journée.-Récompenser les comportements courageux et non anxieux.Remarquer quand l'élève fait preuve de courage lorsqu'elle essaie de faire quelque chose de difficile.-Aider l'élève à diviser le projet en parties gérables.-Ne questionner l'élève, que lorsqu'elle connaît la réponse	<ul style="list-style-type: none">-Observation-Conférences-Grille de fréquence-Autoévaluation-Dessin-Questions-Entrevues

Commentaires

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN DE TRANSITION

Assurer une transition harmonieuse entre la 4e et la 5e années et en cours d'année

MESURES NÉCESSAIRES

Personnes responsables de ces mesures	Mesures nécessaires	Échéancier
l'enseignant ressource, enseignant titulaire	Présenter la nouvelle enseignante	juin 2018
parents, enseignant titulaire, enseignant ressource	Partager les stratégies gagnantes et les utiliser tout au long de l'année scolaire.	juin 2018
direction, parents	Faire une visite de la nouvelle classe avant la rentrée	septembre 2018

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

DÉTAILS SUR LES CONSULTATIONS MENÉES AUPRÈS DU PARENT/DU TUTEUR/DE LA TUTRICE/ DE L'ÉLÈVE ET SUR LES RÉVISIONS/MISES À JOUR DU PEI FAITES PAR LE PERSONNEL

Dates de consultation	Moyens	Résultats
05/09/2017	Téléphone	Les parents souhaitent une rencontre pour parler de la programmation.
13/10/2017	Envoi	Copie du PEI envoyée à la maison pour consultation et signature

La direction de l'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en oeuvre et supervisé de façon appropriée.

Ce PEI a été élaboré selon les normes du Ministère et répond de façon appropriée aux points forts et aux besoins de l'élève. Les attentes d'apprentissage seront révisées et le rendement de l'élève sera évalué au moins une fois à chaque étape du bulletin scolaire.

Signature de la direction d'école

Date

Participation du parent ou de la tutrice ou du tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)

	Parent/ tuteur/tutrice	Élève (âgé de 16 ans ou plus)
J'ai été consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai décliné l'invitation d'être consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai reçu une copie de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires de parent, du tuteur ou de la tutrice et de l'élève :

Signature du parent, du tuteur ou de la tutrice

Date

Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

Date



SECTION 11

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. ROSS MACDONALD SCHOOL (ÉCOLE POUR AVEUGLES ET POUR LES SOURDS ET AVEUGLES)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales;
- l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR SOURDS

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants :

- le Centre Jules-Léger, à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- Sir James Whitney School, à Belleville (qui dessert la région est de l'Ontario);
- Ernest C. Drury School, à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- Robarts School, à London (qui dessert la région ouest de l'Ontario).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

PROGRAMMES OFFERTS DANS CES ÉCOLES

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le curriculum suit le curriculum de l'Ontario et correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève, énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- offrent des milieux scolaires bilingues et biculturels riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage gestuel américain par les élèves (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ) et du français ou de l'anglais;
- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

TRANSPORT

~~Le transport des élèves vers les écoles provinciales est assuré par les conseils scolaires.~~

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants, et au personnel des conseils scolaires ainsi que des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurés par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Centre Jules-Léger en français.

DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.




STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons un élève dans le programme de difficulté d'apprentissage au Centre Jules-Léger à Ottawa.



SERVICES DE TRANSPORT

Les services de transport aller-retour sont fournis aux élèves fréquentant des écoles provinciales ou des écoles d'application, y compris le transport d'une aide, au besoin.

 Les élèves voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre au Centre Jules-Léger et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains élèves ont des foyers d'accueil dans lequel ils passent la fin de semaine. L'horaire des voyages est organisé par le Centre Jules-Léger. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les élèves qui voyagent présentement.

NOMS ET ADRESSES DES ÉCOLES PROVINCIALES

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un complément d'information auprès du service des ressources des écoles provinciales et des groupes indiqués ci-dessous.

DIRECTION DES ÉCOLES PROVINCIALES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Direction des écoles provinciales

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-5405

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ÉCOLES POUR SOURDS

Ernest C. Drury School for the Deaf

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M2
Téléphone : 905 878-2855
Télécopieur : 905 878-1354



Robarts School for the Deaf

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4400
Télécopieur : 519 453-7943

Sir James Whitney School for the Deaf

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2857

ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

W. Ross Macdonald School

350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : 519 759-0730
Télécopieur : 519 759-4741

ÉCOLE POUR SOURDS, AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 613 761-9301



ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.

Il s'agit des écoles suivantes :

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
 Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
 Téléphone : 613 761-9300
 Télécopieur : 613 761-9301
 ATS : 613 761-9302 et 761-9304

Sagonaska School

350, rue Dundas Ouest
 Belleville (Ontario) K8P 1B2
 Téléphone : 613 967-2823
 Télécopieur : 613 967-2482

Amethyst School

1515 Cheapside Street
 London (Ontario) N5Y 3N9
 Téléphone : 519 453-4408
 Télécopieur : 519 453-2160

Trillium School

347, rue Ontario Sud
 Milton (Ontario) L9T 3L3
 Téléphone : 905 878-2851
 Télécopieur : 905 878-7540

Nombre de cas

2018-2019	
Nombre d'élèves référés au Centre Jules-Léger	45
Cas de surdit�	29
Cas de surdic�cit�	2
Cas de c�cit� et basse vision	14



SECTION 12


(Au 30 avril 2019 – Le Conseil n'avait pas reçu les informations complètes pour le financement des postes en EED)

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

CATÉGORIE DU PERSONNEL – GAMME DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS – QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

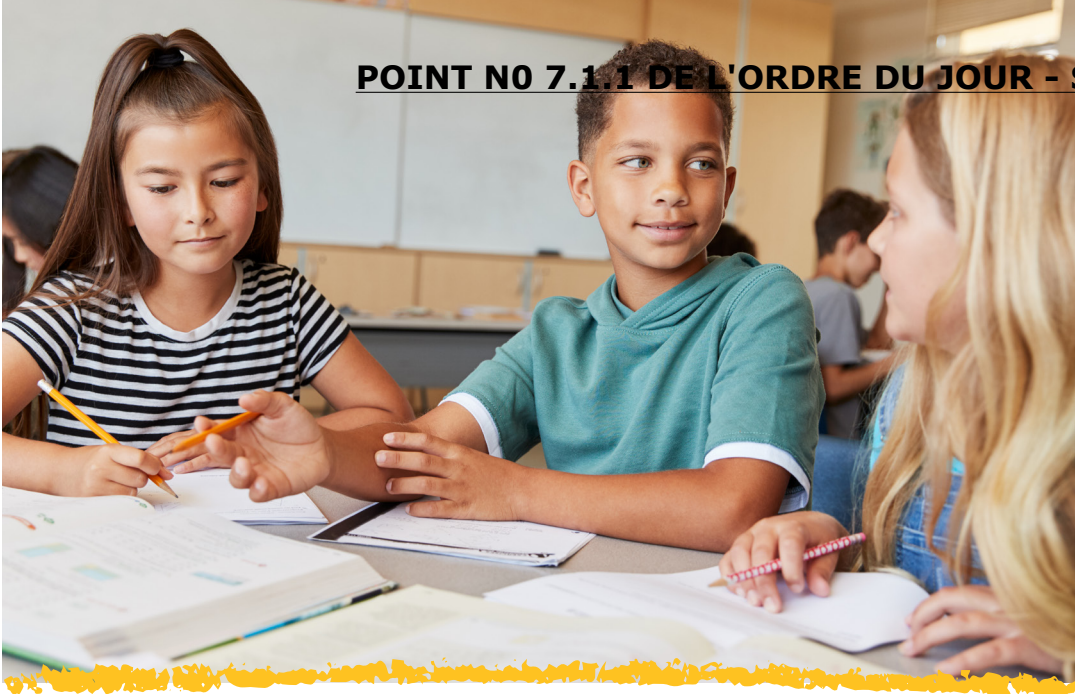
PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
1. ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
1.1 Enseignante et enseignant des classes à retrait partiel			
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	6	2	Qualification en enfance en difficulté partie 3
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés	42,5	15,5	Technique d'éducateur spécialisé
2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement			
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices	s. o.	s. o.	s. o.
2.4 Conseillers et conseillères	5	1	Spécialiste en enfance en difficulté
3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	138	15	Diplôme collégial d'aide-enseignant
4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL			
4.1 Psychologues	2	0,6	Doctorat en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario à contrat (psychologue ou associée en psychologie)
 4.2 Psychométriciennes et psychométriciens	0,75	0,25	Maîtrise
4.3 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.4 Orthophonistes	4	0	Maîtrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.5 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide-orthophoniste
4.6 Audiologistes			
4.7 Ergothérapeutes			
4.8 Physiothérapeutes			
4.9 Travailleuses et travailleurs sociaux	11	3	Maîtrise ou baccalauréat en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.10 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario



PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
4.11 Consultantes en autisme	3	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ ou maîtrise en éducation, formation en analyse comportementale
4.12 Total partiel	216,25	39,25	
5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL			
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transcriptionneurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



SECTION 13

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel des services aux élèves, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe des Services éducatifs ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du rendement des élèves.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONTRIBUTION DU PERSONNEL AU PLAN

Les Services éducatifs identifient les priorités en fonction des orientations du Conseil, des priorités de mise en œuvre du nouveau curriculum du ministère de l'Éducation et des besoins identifiés par le personnel.

FORMATIONS OFFERTES

Les formations suivantes ont été offertes au personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté durant l'année 2018-2019.

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Stratégies gagnantes pour les élèves en grandes difficultés	AE, ES, personnel enseignant	7 septembre 2018	Consultants autisme
Soins personnels	AE, ES, éducatrices à la petite enfance	14 septembre 2018	Consultante externe
ABLLS et AFLS 1	Par invitation seulement	20 septembre 2018	Consultants autisme
CIPR	Nouvelles directions	25 septembre 2018	Directions services aux élèves
Processus d'aide et PEI – palier élém.	ER et nouvelles directions	27 septembre 2018	CPA
Processus d'aide et PEI – palier sec.	ER et nouvelles directions	28 septembre 2018	CPA
Conscience phonologique (dans le cadre d'une formation du réseau littératie des services pédagogiques)	Enseignants de 1 ^{er} à la 3 ^e année	3 octobre 2018	Orthophoniste
Processus d'aide et PEI	Toutes les directions d'écoles	1 ^{er} octobre 2018	Directions services aux élèves
Introduction à l'ACA	ER, ES, personnel enseignant	2 octobre 2018	Consultants autisme
Recertification INVSC région sud-ouest	Par invitation seulement	3 octobre 2018	Consultant externe

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Conscience phonologique (dans le cadre d'une formation du réseau littératie des services pédagogiques)	Enseignants de 1 ^{re} à la 3 ^e année	3 octobre 2018	Orthophoniste
Recertification INVSC région nord	Par invitation seulement	4 octobre 2018	Consultant externe
Recertification INVSC région sud	Par invitation seulement	5 octobre 2018	Consultant externe
Trouble de traitement auditif	Personnes-ressources, personnel enseignant	11 octobre 2018	Consultant externe
Recertification INVSC région centre	Par invitation seulement	12 octobre 2018	Consultant externe
Développement des habiletés sociales	Aide-enseignant(e), éducatrice ou éducateur spécialisé	15 octobre 2018	Éducateur spécialisé et travailleur social
ABLIS et AFLS 2	Doit avoir participé à la formation ABLIS et AFLS 1 et doit avoir commencé l'évaluation avec un élève en 2017-2018 et rempli un graphique.	16 octobre 2018	Consultants autisme
Stratégies de lecture et mathématiques	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés	19 octobre 2018	CPA
Introduction à l'ACA	AE, ES	19 octobre 2018	Consultants autisme

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Introduction à l'autisme	Enseignante, enseignant ressource et personnel d'appui qui travaillent avec un élève autiste et qui n'ont jamais reçu de formation	1 ^{er} novembre 2018	Consultants autisme
Pédayoga	Enseignants titulaires classes STGC	6 novembre 2018	Consultante externe
Outils d'accessibilité de Microsoft	ER et directions de Toronto	8 novembre 2018	CPA
Douance partie 1 – palier élém.	Personnel enseignant de l'élémentaire 1 ^{re} à 6 ^e année, qui œuvre auprès d'élèves identifiés en douance ou avec un soupçon de douance	19 novembre 2018	CPA
Certification INVSC – palier sec.	Par invitation seulement	20 novembre 2018	Consultant externe
Certification INVSC – palier sec.	Par invitation seulement	21 novembre 2018	Consultant externe
Certification INVSC – palier élém.	Par invitation seulement	22 novembre 2018	Consultant externe
Certification INVSC – palier élém.	Par invitation seulement	23 novembre 2018	Consultant externe
Douance partie 1 – palier sec.	Personnel enseignant, de l'intermédiaire et du secondaire 7 ^e à 12 ^e année qui œuvre auprès d'élèves identifiés en douance ou avec un soupçon de douance	23 novembre 2018	CPA

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Stratégies de lecture et mathématiques	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés	30 novembre 2018	CPA
Introduction à l'ACA	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés qui travaillent avec un élève sur le spectre de l'autisme et qui n'ont jamais reçu de formation	30 novembre 2018	Consultants autisme
Fonctions exécutives et autorégulation	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés de la maternelle à la 6 ^e année	4 décembre 2018	Psychologue en chef
Fonctions exécutives et autorégulation émotionnelle	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés de la maternelle à la 6 ^e année	8 janvier 2019	Psychologue en chef
Fonctions exécutives et autorégulation émotionnelle	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés de la maternelle à la 6 ^e année	9 janvier 2019	Psychologue en chef
Fonctions exécutives et autorégulation émotionnelle	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés de la maternelle à la 6 ^e année	10 janvier 2019	Psychologue en chef
Stratégies de lecture et mathématiques	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés	18 janvier 2019	CPA

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Introduction à l'ACA	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés qui travaillent avec un élève sur le spectre de l'autisme et qui n'ont jamais reçu de formation	18 janvier 2019	Consultants autisme
Stratégies de lecture et mathématiques	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés	1 ^{er} février 2019	CPA
Introduction à l'ACA	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés qui travaillent avec un élève sur le spectre de l'autisme et qui n'ont jamais reçu de formation	1 ^{er} février 2019	Consultants autisme
Recertification INVSC	Par invitation seulement	5 février 2019	Consultant externe
Motricité et apprentissages scolaires	EPE, enseignant	11 février 2019	Ergothérapeute externe
Mise en application du PEI (palier secondaire)	ER en poste	27 février 2019	CPA
Mise en application du PEI (palier élémentaire)	ER en poste	4 mars 2019	CPA
Introduction à l'autisme	Enseignante, enseignant ressource et personnel d'appui qui travaillent avec un élève autiste et qui n'ont jamais reçu de formation	6 mars 2019	Consultants autisme

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Douance partie 2 – Palier secondaire	Personnel enseignant, de l'intermédiaire et du secondaire 7 ^e à 12 ^e année qui œuvre auprès d'élèves identifiés en douance ou avec un soupçon de douance	1 ^{er} avril 2019	CPA
Douance partie 2 – Palier élémentaire	Personnel enseignant, de l'élémentaire qui œuvre auprès d'élèves identifiés en douance ou avec un soupçon de douance	5 avril 2019	CPA
TDAH	Parents	11 avril 2019	Consultante externe
TDAH	Ouvert à tous les membres du personnel des écoles qui intervient avec des élèves qui ont le diagnostic	12 avril 2019	Consultante externe
Stratégies gagnantes pour élèves en grande difficulté	Aide-enseignants et éducateurs spécialisés	14 juin 2019	Consultants autisme

AFFECTATION DU BUDGET

Une partie du budget est consacrée à la formation du personnel. Durant les journées de formation, le personnel-ressource est libéré pour participer aux séances de formation. Le budget est présenté lors d'une réunion du CCED.

Le budget alloué au perfectionnement professionnel et paraprofessionnel en difficulté sera de 90 000 \$¹ en 2019-2020.

¹ Le montant Conseil n'est pas annoncé par le Ministère au 7 mai 2019



PARTAGE DES COÛTS

Des notes de service sont envoyées régulièrement annonçant les projets de formation qui se déroulent au sein du Conseil.

Les Services aux élèves s'assurent de faire une collecte de données régulière afin de prendre en considération les besoins des écoles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants des Services éducatifs partagent des problématiques rencontrées dans les écoles. Par la suite, une offre de formation générale est élaborée afin de satisfaire aux besoins exprimés par les intervenantes et les intervenants de l'enfance en difficulté.

FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINISTÈRE

Lors des réunions de gestion en 2018-2019, les directions d'école ont eu l'occasion d'avoir des sessions d'information et de formation portant sur les priorités en ce qui a trait aux politiques et aux initiatives en lien avec l'enfance en difficulté. Par exemple, cette année, les directions d'école ont revu les normes du PEI ainsi que les obligations légales en matière d'enfance en difficulté.

COMMUNICATION DU PLAN

Les directions d'école devront sensibiliser le personnel de l'école et les conseils d'école sur le plan de l'enfance en difficulté.

Le Plan a été affiché sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des rétroactions reçues par la suite des diverses consultations sera présenté au mois de juin 2019 aux membres du CCED.



SECTION 14

ÉQUIPEMENT

DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

AFFECTATION DU BUDGET

Le Conseil paie le premier 800 \$ par élève pour les systèmes MF et autres équipements spécialisés. Le solde est défrayé à travers les fonds que le ministère déploie au niveau du financement pour l'équipement spécialisé.

Une demande peut être présentée par le Conseil afin de répondre aux besoins des élèves dont les dépenses totales en équipement spécialisé pour l'année scolaire dépassent 800 \$, ce qui comprend les taxes et le transport.

Le Conseil a reçu une subvention de **431 389 \$** pour défrayer les coûts associés à l'achat de portables et logiciels pour l'année scolaire **2018-2019**.

SECTION 15

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Le personnel visé par cette formation est :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Cette année, nous avons ajouté une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle ». La transcription de la vidéo est disponible à l'annexe 1.

PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.



SECTION 16

TRANSPORT

POUR LES PROGRAMMES EED

Plus de 80 élèves du Conseil sont transportés par transport spécial (par minibus, fourgonnette, taxi ou véhicule mobilisé pour fauteuil roulant) en 2018-2019.

CLASSES STGC

Pour les établissements de soins et de traitement et les centres correctionnels

Le Conseil a présentement accès à quatre programmes de traitement de jour (STGC) dans la région de Toronto (élèves de l'élémentaire et du secondaire). Dans la région de Welland, un est à l'élémentaire et l'autre est situé dans la région de Windsor. Ces classes de traitement de jour sont en partenariat avec le Conseil scolaire catholique de ces deux régions. Les élèves sont transportés par taxi.

POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.

POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par les deux Conseils, soit le Conseil scolaire Viamonde et le Conseil scolaire catholique MonAvenir.

POINT N° 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, les Services aux élèves feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves en difficulté. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



SECTION 17

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ – (CCED)

HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Les réunions du Comité consultatif en enfance en difficulté ont lieu une fois par mois, habituellement les mardis, au siège social, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle du Conseil. L'accès aux moyens électroniques est offert aux membres qui ne peuvent se rendre au siège social pour les rencontres.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siégeront au sein du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficultés du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté.

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCED, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCED est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCED. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html

BUDGET POUR EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'enfance en difficulté en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCED lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'enfance en difficulté lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2018-2019, les membres du CCED ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets en lien avec le domaine de l'enfance en difficulté. Parmi les sujets abordés :

- Consortium du Centre Jules-Léger;
- Environnement d'apprentissage virtuel (EAV);
- Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance;
- Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés;
- Le salon Un monde d'inclusion.

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCED. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté peuvent consulter les procès-verbaux du CCED au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCED sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://csviamonde.ca/gouvernance/composition-et-responsabilites-du-conseil/calendrier-du-conseil-consultatif/>.

Les motions suivantes, liées aux questions relatives à l'enfance en difficulté, ont été acceptées à majorité par le Conseil.

OCTOBRE 2018 – RENCONTRE N° 2

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants :

- 1. BUDGET EED 2018-2019**
QUE le rapport en date du 30 octobre 2018 intitulé « Budget 2018-2019 Enfance en difficulté » soit reçu.
- 2. BILAN DES SERVICES ORTHOPHONIQUES 2017-2018**
QUE la présentation sur le bilan des services orthophoniques 2017-2018 en date du 30 octobre 2018 soit reçue.
- 3. PROCESSUS DES RÉUNIONS ET LE CALENDRIER DE 2018-2019**
QUE le rapport en date du 30 octobre 2018 intitulé « Processus des réunions et le calendrier 2018-2019 » soit reçu.
- 4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU CCED**
QUE le rapport verbal sur le renouvellement du mandat des représentants d'organismes au CCED soit reçu.

DÉCEMBRE 2018 – RENCONTRE N° 3

- 1. ÉLECTION DE LA COPRÉSIDENTE DU CCED POUR UNE ANNÉE**
QUE conseiller Fortin et Mme Manoushka Aimable assument la coprésidence du comité pour l'année 2019.
- 2. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES**
M. Laverdière présente l'organigramme des services aux élèves et explique les raisons motivant le nombre d'employés rattachés aux services aux élèves tout en donnant un aperçu du rôle de chacun d'entre eux.
- 3. PRÉSENTATION SUR L'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE VIRTUEL (EAV)**
Mme Annie Bellemare, conseillère pédagogique en EED, présente aux membres le projet intitulé « Environnement d'apprentissage virtuel » en particulier la page de l'enfance en difficulté qu'elle a mené cet été.
Après la période de questions et réponses, conseillère Robert, appuyée par conseiller Lapointe, propose :
QUE la présentation sur l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) soit reçue.
- 4. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**
QUE le rapport en date du 11 décembre 2018 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

DÉCEMBRE 2018 — RENCONTRE N° 4

1. RÉSULTATS DE L'OQRE — EED

QUE le rapport en date du 11 décembre 2018 intitulé « Résultats de l'OQRE — EED » soit reçu.

2. CORRESPONDANCE — UPPER GRAND DSB : PROJET DE LOI 44 — SAF

Les membres du comité prennent connaissance d'une copie de la lettre provenant du Upper Grand DSB adressée à la ministre de l'Éducation la sollicitant d'amender la Loi sur l'éducation requérant que chaque conseil scolaire se doit de sensibiliser et informer sa communauté respective des lésions permanentes au cerveau causées par la consommation d'alcool pendant la grossesse incluant les meilleures pratiques pour appuyer les élèves ayant des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).

À la suite des échanges de vues sur la question, il est convenu qu'une lettre sera acheminée à la ministre de l'Éducation afin de la solliciter d'officialiser le spectre de l'alcoolisation fœtale comme une anomalie sérieuse au même titre que les autres déficiences.

FÉVRIER 2019 — RENCONTRE N° 5

1. ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur les états financiers 2017-2018 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

2. BUDGET RÉVISÉ 2018-2019

QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur le budget révisé 2018-2019 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

3. DEVOIR DE RAPPORT À LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE

3.1 Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance (PPN N° 9)

QUE le rapport en date du 19 février 2019 intitulé « Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance » soit reçu.

3.2 Présentation : Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements

Lors de sa présentation, Mme Stephanie Penton, représentante de la Société d'aide à l'enfance, réitère le fait que chaque individu a la responsabilité de protéger les enfants contre toute forme de préjudice, y compris lorsque ces enfants sont victimes de mauvais traitements et de négligence dans leur propre foyer en communiquant promptement à une société d'aide à l'enfance tout soupçon de maltraitance. Puis, elle explique quand et comment un individu doit s'y prendre pour faire une déclaration formelle à la Société d'aide à l'enfance (SAE) voire dans le cas de personnes qui exercent des fonctions professionnelles ou officielles. Elle donne ensuite un aperçu des étapes qu'entreprend la SAE quand celle-ci reçoit une plainte d'un individu quelconque.

Conseillère Robert demande s'il serait possible d'obtenir le nombre de signalements à la SAE à Viamonde. Le surintendant de l'éducation renvoie à la page des faits et chiffres de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. <http://www.oacas.org>

4. CORRESPONDANCE

Les membres du comité prennent connaissance de la correspondance suivante :

- a) La lettre du CSViamonde à la ministre Thompson
- b) La lettre du conseil scolaire Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB.

Conseillère Robert, appuyée par Mme Stephanie Penton, propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

FÉVRIER 2019 — RENCONTRE N° 6

- 1. RAPPORT SUR LES FORMATIONS DES SERVICES AUX ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**
QUE le rapport présenté sur les formations des services aux élèves pour l'année scolaire 2018-2019 soit reçu.
- 2. L'ÉDUCATION ACCESSIBLE AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS**
QUE le rapport présenté en date du 19 février 2019 intitulé « Politique — L'Éducation accessible aux élèves handicapés » soit reçu.
- 3. CORRESPONDANCE**
QUE la correspondance suivante soit reçue :
 - a) Consortium Centre Jules-Léger, bulletin d'information.
 - b) Lettre du Durham DSB au sujet de la somme à incidence spéciale (SIS)

AVRIL 2019 — RENCONTRE N° 7

- 1. PRÉSENTATION : FOIRE UN MONDE D'INCLUSION**
M^{me} Jocelyne Auger, consultante pour le projet «VialInclusion» présente les grandes lignes du projet qui met l'accent sur l'école au service de la communauté et de l'enfance en difficulté. Lors de sa présentation elle donne un aperçu, entre autres, des divers groupes de participants, de l'objectif du projet et les prochaines étapes tout en faisant une brève rétroaction du projet de 2018 et les améliorations qui ont été apportées au projet de cette année.
Après la période de questions et réponses, conseillère Robert, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :
QUE la présentation intitulée « VialInclusion » soit reçue.
- 2. PRIORITÉS 2019-2020 POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES**
Conseillère Robert, appuyée par conseiller Lapointe, propose:
QUE le CCED recommande au Conseil de mandater l'administration à revoir les priorités des services aux élèves pour 2019-2020 et que l'administration envisage des moyens pour minimiser l'impact sur les services offerts à l'enfance en difficulté.

AVRIL 2019 — RENCONTRE N° 8

- Qu'il a reçu un rapport de l'administration indiquant les raisons de reporter le point sur la consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté à la réunion du CCED qui aura lieu le 7 mai 2019.
- 2.** Qu'il a reçu un rapport portant sur l'Accessibilité, la section 15 du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté. Ce rapport fait état d'une description de plusieurs volets touchant l'accessibilité, soit l'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et des services à la clientèle, et ce, par l'entremise d'un vidéoclip qui est disponible dans la documentation de l'ordre du jour de la réunion (point no 4 de la rencontre no 8).
 - 3.** Qu'il a reçu un rapport à titre de renseignement au sujet du personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED. Cette section également fait partie du plan pluriannuel de l'EED. En plus des données à propos des catégories de personnel qui offrent les programmes et services à l'enfance en difficulté, le plan fournit également des renseignements détaillés à propos des activités de développement professionnel que le Conseil offre à ses membres du

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

personnel. Un rapport sera présenté l'an prochain portant sur les données de progrès réalisés tout en démontrant comment les acquis du personnel enseignant sont mis au profit des élèves.

4. Qu'il a reçu la correspondance suivante à titre de renseignement :
 - La lettre du Bluewater DSB à la ministre de l'Éducation informant de son appui au projet de Loi 44 – Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtal.
 - ii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant aux changements apportés par le gouvernement à propos du financement par rapport au ratio d'élèves par titulaire de classe qui pourraient avoir un impact sur les élèves ayant des besoins particuliers.
 - iii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant au financement de l'éducation pour la prestation de services en autisme.

MAI 2019 – RENCONTRE N° 9

Qu'il a reçu un rapport faisant état de la consultation sur le Plan pluriannuel 2019-2020. Voir ci-après la recommandation au Conseil à ce sujet.

2. Qu'il a reçu un rapport verbal du surintendant de l'éducation au sujet du sondage d'opinion que le Ministère a mis sur pied dans le cadre d'une consultation publique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Une note de service en date du 9 avril 2019 qui est une version provisoire d'une note Politique/Programmes (NPP) intitulée « Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance » a été acheminée aux conseils scolaires. Cette NPP a pour but d'aider les conseils scolaires à élaborer leur politique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Cette politique a donc pour objectif d'établir un processus plus juste, plus uniforme et plus transparent pour les familles qui demandent que leur enfant soit accompagné d'un animal d'assistance à l'école.
3. Que la correspondance suivante a été reçue à titre de renseignement :
 - a) La copie de la lettre du Toronto DSB à la ministre de l'Éducation au sujet de l'exclusion des élèves avec des anomalies de l'école.
 - b) La copie de la lettre du Durham DSB aux ministres Thompson, MacLeod, Elliott au sujet du changement en autisme.

La lettre de Simcoe Muskoka Catholic DSB à la ministre de l'Éducation indiquant son appui au projet de Loi 64.

JUIN 2019 – RENCONTRE N° 10

Qu'il a reçu et examiné le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté présenté par l'administration. Voir ci-après la recommandation du comité à cet effet.

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020 et de le soumettre au Ministère par la suite.

2. Qu'il a reçu un rapport de l'administration portant sur le calendrier des réunions du CCED dont les dates ci-après ont été approuvées pour l'année scolaire 2019-2020.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	SUJETS DE DISCUSSION
Le 8 octobre 2019	Rencontre N^o. 1 – 17 h 30 à 18 h 10 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : Budget EED 2019-2020 Organigramme des services aux élèves
	Rencontre N^o. 2 – 18 h 20 à 19 h Résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques de 2019
Le 12 novembre 2019	Rencontre N^o. 3 – 17 h 30 à 18 h 10 Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté
	Rencontre N^o. 4 – 18 h 20 à 19 h Mise à jour d'automne au CCED du ministère ÉDU
Le 14 janvier 2020 (par audioconférence)	Rencontre N^o. 5 – 17 h 30 à 18 h 10 Élection de la présidence et de la vice-présidence Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : <ul style="list-style-type: none"> • États financiers 2018-2019 • Budget révisé 2019-2020
Le 11 février 2020	Rencontre N^o. 6 – 17 h 30 à 18 h 10 Rapport sur l'équipement spécialisé offert aux élèves ayant des besoins particuliers
	Rencontre N^o. 7 – 18 h 20 à 19 h À déterminer
Le 14 avril 2020 (par audioconférence)	Rencontre N^o. 8 – 17 h 30 à 18 h 10 À déterminer
Le 12 mai 2020 (par audioconférence)	Rencontre N^o. 9 – 17 h 30 à 18 h 10 Priorités 2020-2021 pour les Services aux élèves Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation
Le 9 juin 2020 (par audioconférence)	Rencontre N^o. 10 – 17 h 30 à 18 h 10 Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 Mise à jour du printemps du ministère ÉDU

3. Qu'il a reçu, à titre de renseignement, la correspondance suivante :

- Lettre du District School Board Ontario North East à la ministre de l'Éducation au sujet du changement du financement au niveau de l'autisme et l'impact sur les élèves.
- Lettre du Durham DSB à la ministre de l'Éducation ayant pour objet les changements proposés au modèle de financement en raison de l'effectif des classes et de l'apprentissage électronique.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

LISTE DES MEMBRES DU CCED – 2018-2019

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Conseillère scolaire du CS Viamonde	Chloë Robert robertc@CSViamonde.ca	Geneviève Oger Ogerg@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin fortinb@CSViamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe lapointee@CSViamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Autism Ontario – Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto – SEAC rep) m_schabas@hotmail.com	Aucun membre suppléant
La Clé d'La Baie	Wadih Beheit Wbeheit@lacle.ca	Brianne Whiteside bwhiteside@lacle.ca
Centre francophone de Toronto	Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca

SECTION 18

**PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS
PAR D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES**

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction des services aux élèves.

**CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES
PRESTATAIRES**

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents, tuteurs ou tutrices nous avisent que leur enfant quitte le Conseil, nous leur demandons de nous informer de l'endroit que fréquentera l'élève pour que les intervenants puissent partager les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil. Si le conseil d'accueil présente à Viamonde une demande de divulgation d'information avec le formulaire de consentement approprié signé par les parents, tuteurs ou tutrices, nous partageons l'information demandée afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

SECTION 19

LA PROMESSE VIAMONDE

L'élève Viamonde affirme avec fierté et engagement, son identité francophone. Citoyenne ou citoyen du monde, elle ou il fait preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et démontre une soif d'apprendre pour la vie.

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. SAIT COMMUNIQUER

- cherche à comprendre et sait se faire comprendre,
- s'exprime aisément et avec assurance en français,
- s'exprime avec confiance dans plus d'une langue.

2. FAIT PREUVE D'UN ESPRIT CRITIQUE, CRÉATIF ET INNOVATEUR

- met les faits en relation et s'interroge,
- génère des idées, imagine des concepts et résout les problèmes de façon originale,
- propose une perspective différente à des questions ou des enjeux divers.

3. VIT EN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

- est attentif à ses besoins et aux besoins des autres,
- fait preuve de résilience face aux épreuves de la vie pour une vision positive de l'avenir,
- persévère en toutes circonstances, utilise un esprit de croissance.

4. AGIT DE FAÇON PROACTIVE

- est capable de raisonner,
- planifie et se fixe des objectifs,
- prend des initiatives et gère les risques.

5. CONTRIBUE AU MONDE NUMÉRIQUE AVEC INTELLIGENCE

- utilise les médias sociaux de façon responsable, appropriée et sécuritaire,
- recourt à la technologie de façon efficace,
- propose des solutions technologiques pour faire avancer le monde.

6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,
- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

Viamonde

*tout est
possible*

csviamonde.ca



POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES (MARS 2018)

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux						Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène					
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Académie de la Moraine																		
Académie La Pinède	0		X		Non	N/A	Non	Oui	N/A	Part.	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Part.	
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Antonine-Maillet	0			X	Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	
Carrefour des jeunes	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	
Centre Vanier	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	
Charles-Sauriol	3			X	Oui	N/A	Oui	Non	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Champlain	1	X			Oui	N/A	Non	Non	N/A	Part.	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	Non	
Collège français	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	
Confédération	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	
de Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
des Quatre-Rivières	3	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
du Chêne	2	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
Étienne-Brûlé	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	
Micheline St-Cyr		X			Oui	N/A			N/A	Oui	N/A	Non	Non	Non		Non	Non	
Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Franco-Jeunesse	4	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
Gabriel-Dumont	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
Gabrielle-Roy	1			X	Non	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Gaétan-Gervais	2	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
Georges- P.-Vanier	0		X		Non	N/A	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Jeunes sans frontières	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
La Fontaine	2			X	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non	
LaMarsh	2	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	
La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	
La Pommeraië	2	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
La Source	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR												
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux							Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène						
Laure-Rièse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui		
Le Caron	2			X	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non		
Le Flambeau	2	X			Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
L'Envolée	1			X	Non	N/A	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
Les Rapides	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non		
L'Harmonie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non		
L'Héritage	1		X		Non	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	Non		
Louise-Charron	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
L'Odyssée	2	X			Non	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui		
Marie-Curie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Non	Non		
Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	N/A	Non	Oui	Oui	Oui		
Micheline-Saint-Cyr	0	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non		
Norval-Morisseau	5	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Nouvel Horizon	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non		
Patricia-Picknell	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui		
Paul-Demers	0	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	Non		
Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Non	Non		
Pierre-Elliott-Trudeau	2		X		Non	Non	Non	N/A	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
Renaissance	1	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Non	Oui	Non	Non		
Roméo-Dallaire	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Ronald-Marion	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Saint-Joseph	0		X		Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Viola-Léger	0	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui		
Siège social - Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui		

Le mardi 12 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Services communautaires et Ministériels offerts en milieu scolaire pendant la pandémie

Lorsque le gouvernement provincial a annoncé les fermetures d'école à partir du vendredi 13 mars 2020, tout comme les écoles, les services communautaires et Ministériels ont dû présenter une différente façon d'offrir les services aux élèves avec des besoins particuliers. Il faut comprendre que les services indiqués ci-dessous peuvent être modifiés selon la situation actuelle et les nouvelles consignes du gouvernement quand elles sont annoncées.

Le tableau ci-dessous indique les services offerts dans chacune des régions de notre Conseil et la façon que nos élèves recevront ces services.

Écoles	Centre de traitement pour enfants qui offrent des services de réadaptation (ergothérapie, orthophonie et physiothérapie)	Services offerts
Antonine Maillet	Grandview Children's Centre Services de réadaptation en milieu scolaire 600, chemin Townline Sud, Oshawa, ON, L1H 0C8 Téléphone : 905-728-1673, 1-800-304-6180 Télécopieur : 905-728-2961	Thérapies virtuelles Distribution de matériel sensoriel aux familles selon les besoins des écoles. Les renvois pour les services se poursuivent et se font aiguillés à l'adjointe administrative des Services aux élèves des écoles qui les inscrit dans le point d'ACCÈS. Grandview aiguillera les rapports à l'adjointe administrative des Services aux élèves qui les acheminera à la direction de l'école.
Ronald Marion		
Académie Alexandre Dumas		
Laure-Rièse		
Viola Léger		
St-Joseph	Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York et Toronto Centre Services de réadaptation en milieu scolaire	Thérapies virtuelles
La Source		
Le Caron		

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Roméo Dallaire	50 McIntosh Drive, Suite 212 Markham, ON L3R 9T3 Téléphone : 647-351-9900 ou 877-972-7277 Télécopieur : 705-792-2775 ou 1-888-474-2775	Les renvois se poursuivent en utilisant la version anglaise du formulaire sur le portail du RTE Un mot de passe de protection sera bientôt disponible pour soumettre les formulaires en français par courriel. Les parents doivent consentir au renvoi de leur enfant, par un courriel. Le formulaire sera signé par les parents au retour à l'école.
Académie de la Moraine		
Académie La Pinède		
Paul Demers (Bayview Nord)		
Jeanne Lajoie		
Lafontaine		
Mathieu-da-Costa		
Étienne Brûlé		
Norval Morrisseau		
Chantal-Benoit		
Charles-Sauriol		
Gabrielle-Roy		
La Mosaïque		
Pierre Elliot-Trudeau		
Collège Français		
Toronto Ouest		
Carrefour des Jeunes	Erinoak Kids Centre for Treatment and Development Services d'admission Services de réadaptation en milieu scolaire 10145 McVean Drive, Brampton, ON, L6P 4K7 Téléphone : 905-855-2690/1-877-374-6625, appuyer sur 1 Télécopieur : 905-855-9451/1-866-764-9607	Thérapies virtuelles Renvois se poursuivent en utilisant des formulaires codés pour la protection de la confidentialité. Les parents doivent consentir au renvoi de leur enfant, par un courriel. Le formulaire sera signé par les parents au retour à l'école. Transitions des élèves de services de garde à la maternelle se poursuivent.
Des Quatre-Rivières		
Félix-Leclerc		
Jeunes sans frontières		
Du Chêne		
Horizon-Jeunesse		
Le Flambeau		
Micheline-Saint-Cyr		
Patricia-Picknell		
Gaétan-Gervais		
Renaissance		
Dyane Adam		
L'Harmonie	KidsAbility Centre for Child Development 500 Hallmark Dr, Waterloo, ON N2K 3P5 Attention: Intake Télécopieur : 519-886-7292	Thérapies visuelles Renvois se poursuivent en utilisant des formulaires codés pour la protection de la confidentialité.
L'Odyssée		
École secondaire David-Saint-Jacques		

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

George-P.-Vanier Pavillon de la jeunesse	McMaster Children's Hospital Ron Joyce Children's Health Centre Services d'admission Services de réadaptation en milieu scolaire 237, rue Barton Est, Hamilton, ON, L8L 2X2 Téléphone : 905-521-7950 Télécopieur : 905-529-8104	Les services de réadaptation et le programme pour les enfants autistes est suspendu jusqu'au 2 juillet. Des ressources pour aider les parents sont accessibles en ligne.
Franco-Niagara L'Héritage LaMarsh Nouvel Horizon	Niagara Children's Centre Services d'admission 567, avenue Glenridge, St. Catharines, ON, L2T 4C2 Téléphone : 905-688-3550 Télécopieur : 905-688-1055	Thérapies visuelles Renvois se poursuivent en utilisant des formulaires codés pour la protection de la confidentialité. Transitions des élèves de services de garde à la maternelle se poursuivent.
Académie de la Tamise La Pommeraie Marie-Curie Gabrielle-Dumont	Thames Valley Children Centre Télécopieur : 519.685.8705 www.tvcc.on.ca	Réponse aux appels et courriels des parents Ressources disponibles sur leur site Facilite la connexion entre les familles, les clients similaires sur les médias sociaux du TVCC.
L'Envolée Louise Charron de Lamothe-Cadillac	John McGivney Children's Treatment Centre Télécopieur : 519-252-5873 ou pour donner les formulaires à l'ergothérapeute qui se déplace régulièrement dans les écoles. www.jmccentre.ca	Thérapies virtuelles Les parents peuvent téléphoner pour référer leur enfant. Un intervenant de l'école peut référer avec le consentement du parent (obtenu par courriel). Partage de conseils et de ressources sur leur site.
Les Rapides	Pathways Health Centre for Children	Thérapies virtuelles

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Franco-Jeunesse	Télécopieur : 519-542-4115 www.pathwayscentre.org	Les parents peuvent téléphoner pour référer leur enfant. Un intervenant de l'école peut référer avec le consentement du parent (obtenu par courriel). Partage de conseils et de ressources sur leur site.
-----------------	--	--

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport intitulé « Services communautaires et Ministériels offerts en milieu scolaire pendant la pandémie » soit reçu.

Présenté par :

Adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
Roland Desloges

Le mardi 12 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Offre de services communautaires en bien-être et santé mentale

Pendant la pandémie due au COVID-19 que nous vivons présentement, nos partenaires communautaires offrent leurs services de différentes façons pour rejoindre nos élèves en besoin pour mieux les aider à gérer leur bien-être et leur santé mentale.

Nous déposons un tableau indiquant le soutien à distance offert par nos partenaires communautaires pendant cette période d'incertitude.

RÉGIONS	AGENCES	SOUTIEN OFFERTS
PEEL	Peel Children Centre	24 heures sur 7 jours Uniquement au téléphone. Les élèves avec un dossier ouvert peuvent faire de suivi avec leur intervenante par téléphone Ligne de crise CMHA Peel-Dufferin's 24/7 crisis line
HALTON	ROCK	Soutien par le service LIVE ANSWER TEAM Téléphone et courriels Ligne de crise 24/7
HAMILTON	COAST	Services en personne pour des situations d'urgence Intervention en cas de suicide avec la police
	Centre de santé Hamilton Niagara	Soutiens thérapeutiques
	SAE Hamilton	Société d'aide à l'enfance
	Contact Hamilton	Aiguillage de services
TORONTO	Youthdale	Services d'urgence psychiatrique de Youthdale et parler avec un professionnel qualifié.
	Centre francophone de Toronto	Soutiens thérapeutiques « Espace Jeunesse »
	Skylark walk-in clinic	Soutien téléphonique

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	Good2Talk	Soutien téléphonique
	Crisis Services Canada	Soutien téléphonique
	Toronto Distress Centre	Soutien téléphonique ou par textos
	Gerstein Centre	Soutien téléphonique
LONDON OXFORD WELLINGTON	Vanier Children Mental Wellness	Soutien virtuel ou téléphonique Évaluation initiale et ligne de crise
	Here 4Kids	
WINDSOR	Distress Centre of Windsor Essex County Centre de santé communautaire Windsor Essex	Ligne de crise d'intervention * prévention suicide * Soutien émotionnel * reference communautaire Clinique pour adolescents
SARNIA	St Clair Child and Youth services	Soutien thérapeutique par téléphone
SIMCOE	Clé de la Baie	Skype, téléphone ou courriel
	New Path	Soutien téléphonique et en ligne
NIAGARA	Pathstone Mental Health	Service Thérapeutique et soutien téléphonique par la ligne de crise
	Centre de santé Niagara Hamilton	Service thérapeutique et soutien téléphonique par la ligne de crise
	Carrefour Bien-être	Services durant l'épidémie de COVID-19 Services virtuels Appel ou textos
AUTRES SERVICES	Jeunesse J'écoute	Téléphone, textos
	Fem'aide	téléphone

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport intitulé « Offre de services communautaires en bien-être et santé mentale » soit reçu.

Présenté par :

Adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim
Roland Desloges

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le mardi 12 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Calendrier des réunions du CCED pour 2020-2021

Vous trouverez ci-dessous l'ébauche du calendrier prévu pour les réunions du CCED lors de l'année scolaire 2020-2021.

Les rencontres ont lieu par audioconférence ou aux bureaux administratifs de Toronto avec possibilité pour les personnes qui sont plus loin de se joindre par vidéoconférence à partir d'une école secondaire du Conseil.

Les réunions se dérouleront entre 17h30 et 19h, avec un repas servi à partir de 16h45 lorsqu'aux bureaux administratifs. Elles sont d'une durée de 40 minutes.

Date – les mardis	Sujet de discussion
13 octobre 2020	Rencontre No 1 - 17h30 à 18h10 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté: Budget EED 2020-2021 Organigramme des services aux élèves
	Rencontre No 2 - 18 h 20 à 19h Résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématique de 2020
10 novembre 2020	Rencontre No 3 - 17h30 à 18h10 Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté
	Rencontre No 4 - 18h20 à 19h Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU
12 janvier 2021 Par audio	Rencontre No 5 - 17h30 à 18h30 Élections de la présidence et de la vice-présidence Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté <ul style="list-style-type: none">• États financiers 2019-2020• Budget révisé 2019-2020
9 février 2021 Par audio	Rencontre No 6 - 17h30 à 18h10 Rapport sur l'équipement spécialisé offert aux élèves ayant des besoins particuliers
	Rencontre No 7 - 18h20 à 19h À déterminer
13 avril	Rencontre No 8 – 17h30 à 18h30 Rapport annuel des centres de services externes
11 mai 2021	Rencontre No 9 – 17h30 à 18h30 Priorités 2021-2022 pour les Services aux élèves
8 juin 2021	Rencontre No 10 – 17h30 à 18h30 Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté Mise à jour du printemps du Ministère de l'ÉDU



Le 12 mai 2020

**AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Objet : Centre Jules-Léger

Le Centre Jules-Léger est un partenaire important pour notre Conseil. Celui-ci offre des services consultatifs à nos équipes œuvrant auprès d'élèves ayant une surdité, surdicéité ou cécité/basse vision. Du mois de septembre 2019 à la fin février 2020, il y a eu 104 visites/suivis auprès de 52 élèves dans nos écoles. En pièce jointe, vous recevez les données.

Le Centre Jules-Léger offre également un appui à notre équipe pour des formations au personnel sur demande.

Outre ces services, le Centre Jules-Léger offre des programmes scolaires aux élèves qui sont sourds, malentendants, aveugles ou sourds et aveugles, tant au niveau élémentaire que secondaire à Ottawa.

Si vous désirez en connaître plus sur le Centre Jules-Léger, je vous encourage à consulter leur site internet <https://centrejulesleger.ca>

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Adjoint à la surintendance de l'éducation par intérim,

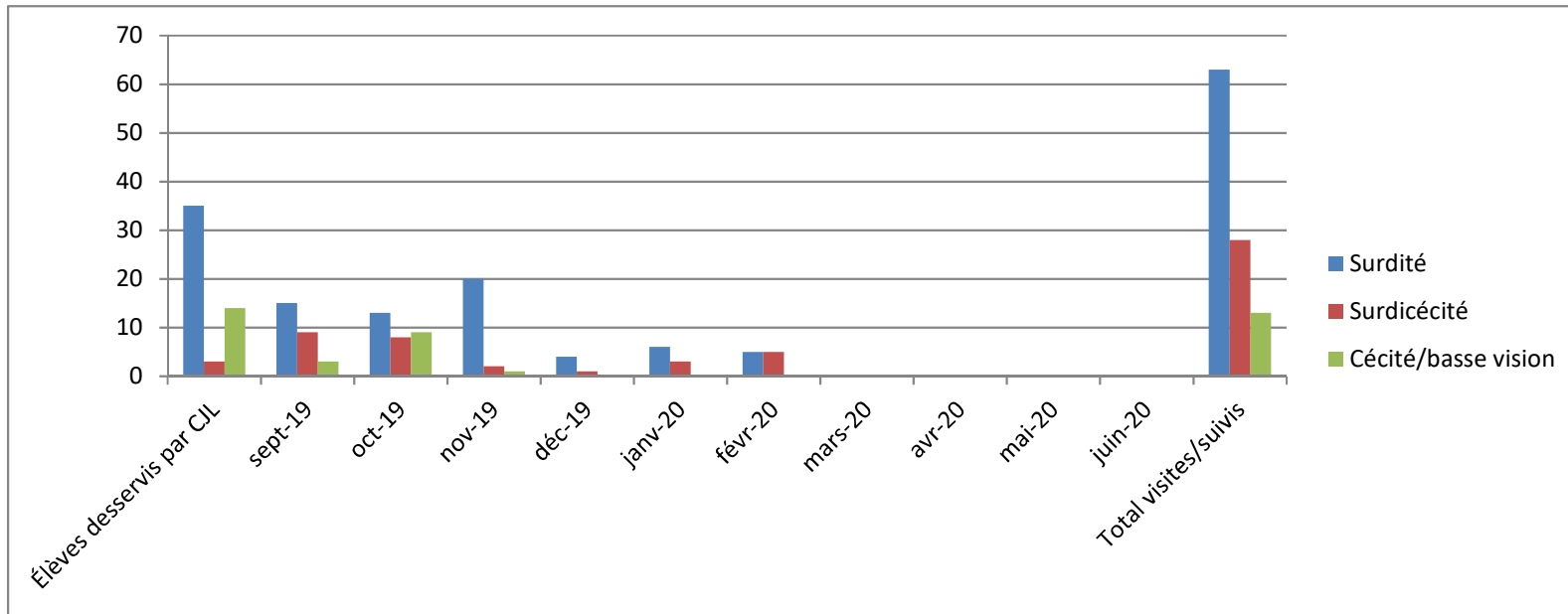
Roland Desloges

P.j. (1)

POINT N0 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Conseil scolaire Viamonde (58)

2019-2020	Élèves	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	Total visites/suivis
Surdit�	35	15	13	20	4	6	5					63
Surdic�cit�	3	9	8	2	1	3	5					28
C�cit�/basse vision	14	3	9	1	0	0	0					13



10-mars-20

Note: Ces donn es n'incluent pas les suivis faits au niveau de recherche, et de r dactions de documents envoy s au conseil scolaire.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



1000 High Street
North Bay, Ontario P1B 6S6
Tel: 705.472.1201 • Fax: 705.472.0507
Web Site: www.npsc.ca

April 29, 2020

Honourable Stephen Lecce
Minister of Education
Mowat Block, 900 Bay Street
Toronto, ON M7A 1L2

Honourable Stephen Lecce:

Re: Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE)

On behalf of the Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board and its Special Education Advisory Committee, I am writing in support of the concerns brought forward by both the Durham District School Board (DDSB) and the Greater Essex County District School Board (GECDSB) regarding the current status of the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE). We agree with the statements put forward by both the DDSB and GECDSB, that with the growing number of students with special education needs and complex profiles, MACSE plays an even greater role in providing ongoing information and guidance to school boards and Special Education Advisory Committees (SEACs).

Furthermore, we are in agreement with both the DDSB and the GECDSB's recommendations to have representative members selected from each of the SEACs in the six Ministry of Education's regional areas. This approach would allow MACSE membership to be more representative of the varying geographical contexts across the province of Ontario.

We agree that the current structure of MACSE that includes representation of the various exceptionalities is necessary, as these individuals bring vast knowledge and experience and offer valuable input to the MACSE. In addition, in an effort to support MACSE being a more active provincial advisory council, we ask that consideration be made to host MACSE meetings in a virtual environment. This approach would remove potential barriers for those who see much value in being part of MACSE however are unable to travel to face-to-face meetings, thus preventing them from volunteering to be part of the advisory council. This would particularly be helpful for those travelling from the Northern regions of the province.

We kindly request consideration of our suggestions outlined above to fill current MACSE vacancies in a collaborative and equitable way.

Sincerely,

Leo de Jourdan
Chair

- c. Ontario District School Boards SEAC
Hon. Vic Fedeli, MPP - Nipissing
Marie Derosier, NPSC SEAC Chair
Anna Marie Bitonti, Director of Education

COMMUNIQUÉ

C'est avec grand enthousiasme que nous aimerions vous dévoiler notre nouvelle identité de marque! Fort d'une intégration annoncée du Centre Psychosocial et de Maison Fraternité,

Le CAP voit désormais le jour.

Le changement à notre image de marque vise principalement à marquer une nouvelle étape dans la grande histoire de deux piliers communautaires d'Ottawa. Cette initiative commune est la concrétisation d'une vision partagée, celle d'assurer à l'ensemble de la communauté francophone l'accès facilité à un continuum de services en santé mentale, en dépendance et les troubles concomitants ainsi qu'un accès à nos centres éducatifs.

Forts de cette métamorphose, nos deux ADN institutionnels ont été unis pour former une seule et grande équipe. Nous tenons particulièrement à vous rassurer qu'une même qualité de service sera assurée en vertu de nos effectifs inchangés, de nos ententes signées et de nos divers partenariats.

« Nous conservons tous nos mêmes services et nos lieux d'intervention, voire nous cherchons à encore mieux desservir nos clients en matière de santé mentale, de dépendances et de troubles concomitants et n'oublions pas l'accès à des centres éducatifs inclusifs. » Mylène Kosseim, directrice générale, Le Cap.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier nos nombreux partenaires qui rendent possible le déploiement de notre expertise, nos programmes et nos services pour les francophones dans le besoin. Ensemble, nous transformons des vies.

« Il faut savoir que notre vision commune et nos expertises se complètent. Nous pouvons offrir des services riches et englobants pour mieux répondre aux besoins de la communauté francophone en milieu minoritaire. À cet effet, nous avons adopté le slogan Unissons nos forces. »

Nous sommes persuadés que la nouvelle entité sera porteuse de la mission d'offrir des services en dépendances et en santé mentale en français tout en perpétuant les réalisations et les valeurs acquises et véhiculées au fil des dernières décennies.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur ce...changement de CAP!

Visitez notre site internet pour découvrir nos services : **CENTRELECAP.CA**

#UnissonsNosForces #LeCAP #Francophones

Hanane Abdelmadjid

Responsable communications et liaisons

T 613-789-2240 poste 227 C 514 677 0533

communications@centrelecap.ca

150 chemin Montréal - Bureau 300, Ottawa (Ontario) K1L 8H2

CENTRELECAP.CA



**RAPPORT N° 10 (2019-2020)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 10 de 17 h 40 à 18 h 11 le 16 juin 2020 par audioconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent

M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie (a quitté à 18 h)

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation par intérim

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport verbal sur le COVID-19 quant à la mise à jour du printemps du Ministère de l'ÉDU
2. Qu'il a reçu et examiné le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté présenté par l'administration. Voir ci-après la recommandation du comité à cet effet.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

3. Qu'il a reçu, à titre de renseignement, la correspondance suivante :
- o Rapport annuel 2019-2020 - Planification coordonnée des services dans la région Peel
 - o Centre Jules-Léger – transfert de gouvernance
 - o Lettre de la présidence de CCED – Régime d'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Ontario (RAFÉO)
 - o Lettre à l'Honorable Stephen Lecce de Halton Catholic District School Board
4. Qu'il a reçu le calendrier des réunions pour 2020-2021. Les dates retenues sont les suivantes :
- | | | |
|---------------------|---|-------------------------|
| Le 13 octobre 2020 | – | rencontres n° 1 et n° 2 |
| Le 10 novembre 2020 | – | rencontres n° 3 et n° 4 |
| Le 12 janvier 2021 | - | rencontre n° 5 |
| Le 9 février 2021 | - | rencontres n° 6 et n° 7 |
| Le 13 avril 2021 | - | rencontre et n° 8 |
| Le 11 mai 2021 | - | rencontre n° 9 |
| Le 8 juin 2021 | - | rencontre n° 10 |

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 10 du CCED (2019-2020) soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan annuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 et de le soumettre au Ministère par la suite.

Surintendance de l'éducation par intérim,

Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 16 juin 2020**

Heure : **de 17 h 30 à 18 h 30**

Lieu : **Audioconférence seulement**

***Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence ou
de retard le jour même de la réunion :***

+1 (647) 317-3974, 534688# (Siege social) Français (Canada)
+1 (866) 772-2238, 534688# (Siege social) Français (Canada)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

**Le 16 juin 2020, de 17 h 30 à 18 h 30
Par audioconférence**

ORDRE DU JOUR

Rencontre 10 – de 17 h 30 à 18 h 30

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2020
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal du 12 mai 2020
3. COVID-19 – Mise à jour du printemps du Ministère de l'ÉDU
4. Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021
5. Correspondances :
 - 5.1 Rapport annuel 2019-2020 - Planification coordonnée des services dans la région Peel
 - 5.2 Centre Jules-Léger – transfert de gouvernance
 - 5.3 Lettre de la présidence de CCED – Régime d'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Ontario (RAFÉO)
 - 5.4 Letter à Honorable Stephen Lecce de Halton Catholic District School Board's
6. Tour de table – Annonce des organismes

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

7. Les dates des prochaines réunions à 17 h 30 seront :

Le 13 octobre 2020	–	rencontres n° 1 et n° 2
Le 10 novembre 2020	–	rencontres n° 3 et n° 4
Le 12 janvier 2021	-	rencontre n° 5
Le 9 février 2021	-	rencontres n° 6 et n° 7
Le 13 avril 2021	-	rencontre et n° 8
Le 11 mai 2021	-	rencontre n° 9
Le 8 juin 2021	-	rencontre n° 10

8. Levée de la réunion

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 9 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 12 MAI 2020

**Le comité tient la rencontre n° 9 de 17 h 30 à 18 h 33 par audioconférence,
sous la présidence de Conseiller Fortin**

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Lara Pietrolungo, Directrice, Boomerang Health

Représentantes d'organismes absentes :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, adjoint à la surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du comité, M Fortin débute la réunion avec un amendement à l'ordre du jour en ajoutant le point No. 5.3 « Ressources humaines ».

M^{me} Manoushka Aimable appuyée, par Conseiller Teasdale, propose :

QUE l'ordre du jour soit amendé tel que présenté.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

La motion est adoptée.

2.2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin déclare un conflit d'intérêt possible étant donné que son enfant fréquente une école du CSViamonde avec un PEI.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 8 DU 14 AVRIL 2020.

M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par M^{me} Stephanie Penton, propose :

QUE le procès-verbal de la rencontre n° 8 du 14 avril 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

3. PRIORITÉS 2020-2021 POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Desloges présente aux membres du comité le rapport sur les priorités 2020-2021 pour les services aux élèves. Ce rapport nous démontre une analyse des données de l'année scolaire afin de mieux se préparer à la prochaine année scolaire. M. Desloges précise les priorités de ce rapport sont sans aucun ordre précis, et que toutes les pratiques sont mises en place pour aider nos élèves en difficulté à vivre des réussites dans leur milieu scolaire.

Après une série de questions, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par Conseiller Teasdale, propose :

QUE le rapport intitulé « Priorités 2020-2021 pour le service aux élèves » soit reçu

La motion est adoptée.

4. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

4.1 Lancement de la consultation

Lors de la présentation du plan annuel de l'enfance en difficulté, M. Desloges explique aux membres du comité le processus du plan pluriannuel en enfance en

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

difficulté afin de répondre aux besoins existants des élèves tels que décrits dans le *Règlement 306*.

M. Desloges encourage les membres d'aller voir le plan annuel en enfance en difficulté sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :

Que le rapport en date du 12 mai 2020 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Les motions sont adoptées

5. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

5.1 Tableau des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté

M Desloges présente aux membres du Comité le tableau des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté depuis les fermetures d'école à partir du vendredi 13 mars 2020. Il précise que les services présentés peuvent être modifiés selon la situation actuelle et les nouvelles consignes du gouvernement quand elles seront énoncées. Les services sont offerts dans chaque région de notre Conseil pour nos élèves en EED.

Après des échanges de vues, Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Penton, propose :

QUE le rapport intitulé « Services communautaires et Ministériels offerts en milieu scolaire pendant la pandémie » soit reçu.

La motion est adoptée.

5.2 Tableau des services régionaux offerts en santé mentale

M. Desloges continue en expliquant aux membres du comité le tableau des services régionaux offerts en santé mentale pendant la pandémie due au COVID-

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

19. Les partenaires communautaires offrent des services différemment afin d'aider nos élèves en besoin pour mieux gérer leur bien-être et leur santé mentale.

Après une série de questions et de discussion, Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Aimable, propose :

QUE le rapport intitulé « Offre de services communautaire en bien-être et santé mentale » soit reçu.

La motion est adoptée.

5.3 Remerciements à M Michel Laverdière

Le président du comité, M Fortin, profite pour remercier M. Michel Laverdière qui prendra sa retraite le 29 mai 2020 et que sa contribution et son professionnalisme furent extrêmement apprécié pendant ces quatre dernières années au sein du CCED. Toute l'équipe lui souhaite une belle retraite. M. Laverdière exprime ses profonds remerciements au comité CCED.

6. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration faisant état du calendrier des réunions pour 2020-2021, M^{me} Pelletier, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Calendrier des réunions du CCED pour 2020-2021 » soit reçu.

QUE le calendrier des réunions pour 2020-2021 soit approuvé.

Les motions sont est adoptées

7. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

M. Desloges passe en revue le rapport sur Le Centre Jules-Léger qui offre des services consultatifs auprès des élèves ayant des difficultés aussi bien que des formations au personnel sur demande.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

À Ottawa, le Centre Jules-Léger offre des programmes scolaires aux élèves qui sont sourds, malentendants, aveugles ou sourds et aveugles, tant au niveau élémentaire que secondaire.

Il encourage le comité d'aller sur le leur site internet <https://centrejulesleger.ca> pour en connaître davantage.

Conseiller Teasdale, appuyé par Mme Aimable, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

8. CORRESPONDANCES:

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- a. Lettre du Conseil Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board adressée au Ministre de l'Éducation
- b. Fusionnement de services « Le CAP »

Mme Pelletier, appuyée par Conseiller Teasdale, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

TOUR DE TABLE – ANNONCE DES ORGANISMES

M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto, informe le comité qu'ils sont toujours en attente de reprendre les visites à la maison, mais ils continuent à répondre aux crises d'urgence. L'organisme remarque malheureusement des augmentations de maltraitance envers les enfants, ainsi qu'une augmentation aux violences conjugales. Des visites se font 1 à 2 fois par semaine pour répondre aux besoins d'urgence dans la communauté en prenant compte des mesures sécuritaires étant un service essentiel. Avec la fermeture des écoles, les communications sont restreintes, mais le travail continue pour aider les familles.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto, informe le comité que l'organisme fonctionne toujours avec l'aide de la plateforme TEAM, Zoom et OTN. L'organisme distribue de la nourriture aux familles en besoin entre autres à l'héritage et à Oasis Centre des femmes avec l'association du Chef Guy. Des denrées sont distribuées et des ateliers ont offerts et disponible sur leur site internet.

M^{me} Lara Pietrolungo, Directrice, Boomerang Health, informe le comité que leur organisme continue tous leurs services virtuellement. Les services bilingues sont aussi virtuels et cela facilite l'accès aux gens. Mme Pietrolungo informe que l'organisme travaille avec les Conseils pour un service payant et qu'il accepte des nouveaux clients sauf en pédiatrie.

M^{me} Natalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie, informe le comité que la session virtuellement intitulée « le triple P » continue via Zoom. L'activité « ON Y VA » continue leur séance virtuellement pour une demi-heure par semaine. Pour aider les enfants à l'aide à l'enfance, les animatrices sont aux aguets et sont très vigilantes en cas de besoin. Mme Pelletier encourage le comité de visiter leur site web de la Clé d'La Baie pour en savoir plus sur CAP - communauté d'apprentissage en communication et en financement.

10. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Il est convenu que la prochaine réunion se tiendra comme suit :

- Le 2 juin 2020 - rencontre n° 10

M^{me} Lara Pietrolungo, appuyée par M^{me} Nathalie Pelletier, propose :

QUE le rapport n°9 du CCED (2020-2021) soit reçu.

La motion est adoptée.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 9 étant épuisé, Mme Penton, appuyée par M^{me} Pelletier propose :

QUE la réunion soit levée.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

La motion est adoptée.

**L'adjoint à la surintendance
de l'éducation**

M. Roland Desloges

Le président du comité,

M. Benoit Fortin



Le 16 juin 2020

**AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Objet : Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021

MISE EN CONTEXTE

Selon le *Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017) »*, le Conseil scolaire Viamonde a suivi le processus de consultation pour la révision de son Plan pluriannuel en enfance en difficulté en le mettant à la disposition du public sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services », ainsi que par un envoi aux directions d'école pour faire le suivi de consultations avec tous les groupes impliqués. À la suite de cette étape, le Plan pluriannuel en enfance en difficulté a été révisé une dernière fois pour vous le présenter aujourd'hui.

Processus et échéancier

Vous trouverez ci-dessous le processus et l'échéancier respectés.

Processus de consultation	
Consultation du plan pluriannuel par le CCED	Du 4 mai au 9 juin 2020
Rétroaction de la communauté, écoles et syndicats	
Consultation du plan pluriannuel	Du 25 mai au 5 juin 2020
Rétroaction des membres du CCED	
Rétroaction des membres et révision des commentaires à la suite de la consultation	À la rencontre du CCED du 16 juin 2020
Révision des commentaires et approbation des modifications par le Conseil	
Révision finale et approbation	À la rencontre du Conseil du 26 juin 2020
Soumission au Ministère	
Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté	Le 31 juillet 2020

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 16 juin 2020 « Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Préparé et présenté par :

Le surintendant de l'éducation,

Roland Desloges

P.j. (1)



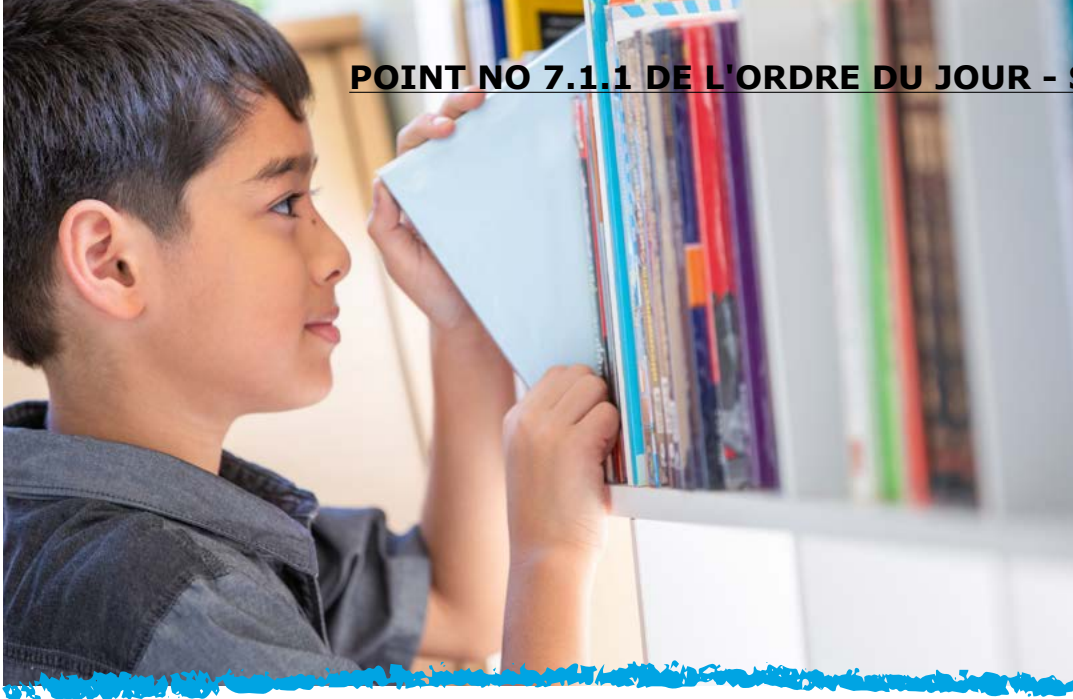
Viamonde

Plan annuel 2020-2021

ENFANCE EN DIFFICULTÉ



tout est possible



MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

DEVISE

«FRANCHEMENT EXEMPLAIRE»

Nos écoles ne suivent pas les meilleures pratiques, elles les définissent!

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Section 1 – Processus de consultation	5
Section 2 – Modèle du Conseil pour l'éducation de l'enfance en difficulté	6
Section 3 – Rôles et responsabilités	10
Section 4 – Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	13
Section 5 – Évaluations éducationnelles et autres	20
Section 6 – Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	24
Section 7 – Services auxiliaires de santé	28
Section 8 – Catégories et définitions des anomalies	29
Section 9 – Gamme des placements en EED	33
Section 10 – Plan d'enseignement individualisé (PEI)	39
Section 11 – Écoles provinciales et écoles d'application	48
Section 12 – Personnel de l'enfance en difficulté	54
Section 13 – Perfectionnement professionnel	57
Section 14 – Équipement	66
Section 15 – Accessibilité des installations scolaires	67
Section 16 – Transport	70
Section 17 – Comité consultatif de l'enfance en difficulté – (CCED)	72
Section 18 – Programmes et services offerts par d'autres ministères ou organismes	83
Section 19 – La promesse Viamonde	84



INTRODUCTION

Le plan annuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources ».

La planification de l'éducation de l'enfance en difficulté est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves. À chaque année, nous consultons notre communauté, le personnel dans nos écoles et les représentants syndicaux, ainsi que les membres du comité consultatif de l'enfance en difficulté.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

SECTION 1**PROCESSUS DE CONSULTATION**

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel en enfance en difficulté de façon annuelle. Il est nécessaire d'obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d'idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l'amélioration de nos services lors du processus d'identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l'allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

Les modifications au plan annuel de l'enfance en difficulté sont envoyées au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED). Ces membres sont responsables du partage de l'information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCED.

Des consultations continues auprès des enseignants-ressources et des directions d'école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en enfance en difficulté.

Par l'intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d'école, les conseils d'école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2019-2020.

CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION

ACTION	ÉCHÉANCE
• Consultation auprès du CCED	Du 4 au 9 juin 2020
• Validation du plan auprès de la communauté de parents et d'écoles	Du 25 mai au 5 juin 2020
• Approbation des modifications par le Conseil	Le 19 juin 2020
• Soumission du Plan pluriannuel au Ministère	Le 31 juillet 2020



SECTION 2

MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PHILOSOPHIE

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves en difficulté peuvent être offerts selon plusieurs placements : classe régulière, classe régulière avec service direct ou indirect, ou classes distinctes telles que : école provinciale destinée aux élèves en difficulté, classe de préparation à la vie, ainsi que les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC). Le Conseil privilégie, dans la mesure du possible, l'inclusion des élèves dans la salle de classe régulière.

D'ailleurs, la réussite de nos élèves identifiés EED est appréciable lors de la collation des grades de juin 2019 :

- 86% de nos élèves ont obtenu leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) en quatre ans,
- 9% des élèves se sont réinscrits pour une 5^e année au secondaire afin d'obtenir leur diplôme en 2020,

- 1% des élèves ont obtenu la Certification d'études secondaires en Ontario (CÉSO),
- 8% ont quitté le Conseil pour des études indépendantes.

ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services à l'enfance en difficulté :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.
- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Le Conseil scolaire Viamonde offre les services aux élèves en difficulté à l'intérieur de la salle de classe régulière et donc, favorise l'inclusion comme modèle de service qui peut répondre aux besoins des élèves. En utilisant la différenciation pédagogique, les enseignantes et les enseignants ciblent des approches et des stratégies pédagogiques et inclusives appropriées et des outils d'évaluation variés pour répondre aux besoins de tous les élèves dans leur salle de classe.

VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenant et de l'apprenante.
- La famille et la communauté, partenaires essentiels à notre réalisation individuelle et collective.

L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenantes et les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière.

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la valorisation de tous les partenaires, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenantes et les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et styles d'apprentissage, le personnel enseignant est appelé à travailler à partir de différents profils d'apprenants. La collaboration du personnel enseignant est cruciale pour assurer à chaque élève un accompagnement lui permettant de reconnaître ses forces et ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement s'exprime par un personnel enseignant qui :

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;
- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;
- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION

La collaboration entre tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

La collaboration implique un travail d'équipe où :

- les enseignants et autres intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- parents, éducateurs, apprenants et personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- les enseignants communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées, et ce, en collaboration avec la famille.

SECTION 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil scolaire :

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves en difficulté;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- élabore et tient à jour un plan pour l'enfance en difficulté, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves en difficulté;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'enfance en difficulté, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves en difficulté et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté;

- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté.

La direction d'école :

- s'acquitte des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'enfance en difficulté;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves en difficulté sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

Le personnel enseignant :

- s'acquitte des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;

- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève en difficulté;
- offre en classe ordinaire le programme défini dans le PEI de l'élève en difficulté;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

Les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'enfance en difficulté, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents :

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;

- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève :

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR, aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

SECTION 4

MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3^e année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou psychologiques lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, les enseignants des 1^{re}, 2^e et 3^e années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

RÔLE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment le Bon Départ, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, en communication orale et en douance pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



FORMATION

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès de ce programme.

PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS, TUTRICES ET TUTEURS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

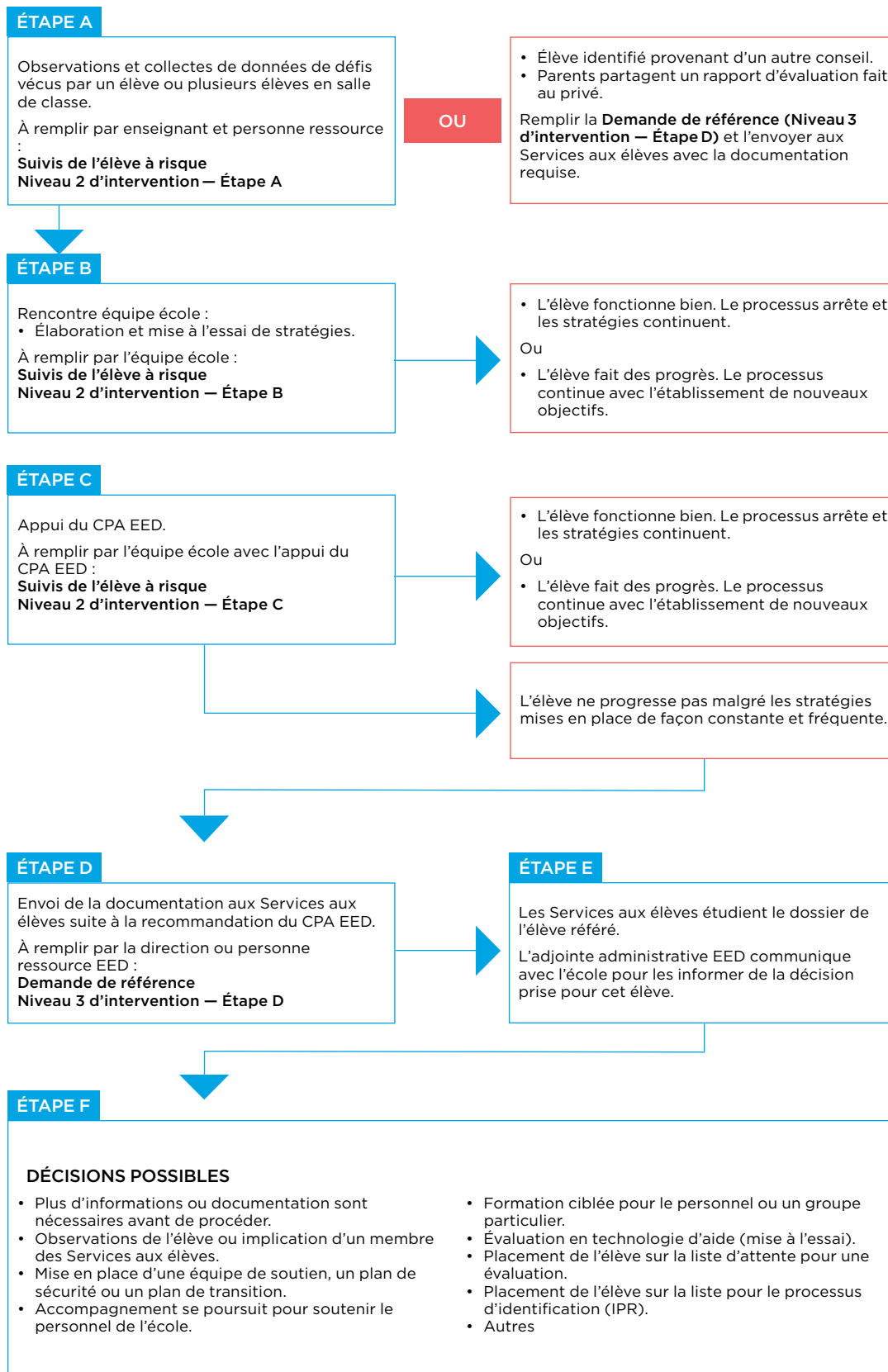
Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents et les observations en salle de classe indiquent des problématiques, des observations plus précises, des prises de notes, des consultations et la référence à l'équipe-école de la part du personnel enseignant amorceront le processus d'aide. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

PROCESSUS D'AIDE

Les parents ou tuteurs participent et s'impliquent tout au long du processus.



La révision du processus d'aide dans son ensemble a été faite en vue de l'améliorer et de le simplifier pour les écoles. Une harmonisation de la documentation utilisée par les services pédagogiques et les services aux élèves facilitent le travail des équipes-écoles et la collaboration entre les différents intervenants. L'implication des conseillers pédagogiques EED à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :

Profil de classe

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ressource en EED. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales,— les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en traitant les informations sur une base collective, les grilles d'interprétation permettent aussi à l'enseignante ou à l'enseignant de dégager des facteurs particuliers de certains élèves ou à des regroupements d'élèves à l'intérieur de leur groupe classe.

Préoccupation face aux élèves

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que l'enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

ÉTAPE A Observations et collecte de données

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves en difficulté, le personnel consulte la personne-ressource en enfance en difficulté pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)

Une équipe est formée avec tous les intervenants de l'école en vue d'établir un plan d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève.

Le but de la rencontre équipe-école est :

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers;

L'équipe-école se compose de :

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que tous les enseignants et enseignantes qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en EED;
- au besoin, la direction d'école peut inviter d'autres personnes à la rencontre de l'équipe-école.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les démarches entreprises pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: (travail journalier, observations et tests)
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les démarches entreprises aux parents de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

ÉTAPE C Appui du conseiller pédagogique EED

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander de l'appui du conseiller pédagogique ou accompagnateur EED des services aux élèves.

Avec la collaboration du conseiller pédagogique EED, l'équipe-école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et la conseillère ou le conseiller pédagogique des services aux élèves se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une **demande de référence à l'équipe de gestion des services aux élèves**.

ÉTAPE D Demande de référence par l'école aux Services aux élèves

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire des services aux élèves étudie le dossier.

ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par les Services aux élèves

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe administrative EED communique avec l'école et le ou les intervenants pour les informer de la décision prise pour cet élève.

ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe des Services aux élèves

Les actions prises par l'équipe des services aux élèves constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentation sont nécessaires avant de procéder.
- Observations de l'élève ou implication d'un membre des Services aux élèves.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de sécurité ou un plan de transition.
- Accompagnement se poursuit pour soutenir le personnel de l'école.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.
- Évaluation en technologie d'aide (mise à l'essai).

- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Placement de l'élève sur la liste pour le processus d'identification (IPR).
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 6 sur les évaluations).

SECTION 5

ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'offrir un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afin d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué si nous n'avons pas le consentement du parent au préalable. Le parent doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'information confidentielle contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planification des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur association respective et la Loi sur l'éducation :

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	• Doctorat en psychologie
Associée en psychologie	• Maîtrise en psychologie
Psychométricienne	• Maîtrise en psychologie ou domaine connexe (supervisée par une ou une psychologue)

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Enseignante diagnosticienne (évaluation académique)	• BA en éducation, spécialiste en EED (supervisée par une ou un psychologue)
Travailleuse ou travailleur social	• Maîtrise en travail social
Orthophoniste	• Maîtrise en orthophonie
Aide-orthophoniste	• BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)
Conseillère ou conseiller pédagogique en EED	• BA en éducation, spécialiste en EED
Consultante ou consultant en autisme	• Maîtrise ou BA, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)

CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 36 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme d'éducation amélioré ou un établissement postsecondaire.

ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique a lieu lorsque toutes les formes d'aide plus « générales » n'ont pas permis d'aider significativement l'élève à surmonter ses défis académiques ou sociocomportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des difficultés qu'un élève vit à l'école et à identifier ses forces et ses faiblesses. Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent, le personnel de l'école et l'élève. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre le bilan intellectuel de l'élève, la façon dont il traite l'information, ses compétences académiques, socioémotionnelles et son comportement. À la suite des évaluations, un rapport est rédigé faisant état des résultats de l'évaluation, de leurs implications en ce qui concerne les besoins de l'élève et des recommandations quant aux services et aux interventions à mettre en œuvre afin de l'appuyer dans son cheminement scolaire.

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE

L'évaluation en orthophonie consiste à évaluer les aspects réceptifs, expressifs et pragmatiques du langage ainsi que la parole. Elle vise à mieux comprendre les défis de l'élève au niveau du langage et de la parole. Le processus d'évaluation orthophonique comprend des outils standardisés et non standardisés, la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent et une discussion avec le personnel scolaire.

Le rapport en orthophonie doit respecter les exigences et les normes de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario. L'orthophoniste rédige le rapport afin de faire le bilan des acquis de l'élève sur le plan langagier et propose des recommandations ainsi que des objectifs d'intervention à mettre en œuvre.

L'évaluation en orthophonie est effectuée par un orthophoniste qui est membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées.

ÉVALUATION EN TRAVAIL SOCIAL

Les services en travail social visent à identifier les besoins d'un élève afin d'améliorer son bien-être. La démarche utilisée en travail social nécessite d'abord que l'élève soit référé par les membres du personnel enseignant avec l'appui des parents à la direction de l'école. Les interventions en travail social sont réalisées en salle de classe ou en rencontre individuelle et permettent aux élèves de soutenir le développement de leurs habiletés sociales et de leurs comportements prosociaux, de soutenir la résilience et l'autorégulation, de réorienter les élèves vers des services communautaires ou des modèles d'interventions brèves.

Le travailleur social évalue et intervient dans les situations à risque ou complexes. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre les besoins psychosociaux de l'élève. L'évaluation des besoins porte sur l'ensemble des éléments relatifs aux interactions de l'élève en lien avec son environnement familial, social et scolaire. Tous les éléments sont analysés selon des cadres de référence propres au travail social afin d'établir un plan d'intervention.

ÉVALUATION DE L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Le Conseil scolaire Viamonde prévoit l'évaluation d'un élève sur l'utilisation de la technologie d'aide lorsque ceci est recommandé dans le rapport d'un spécialiste ou par un membre de son équipe de paraprofessionnels. Les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les consultants en autisme peuvent recommander l'utilisation d'une technologie d'aide pour améliorer le rendement scolaire d'une ou d'un élève. La conseillère ou le conseiller pédagogique EED amorce le processus d'évaluation, qui consiste à rencontrer l'enseignant titulaire et l'élève et à les observer en salle de classe.

Suite à ses observations et ses rencontres, la conseillère ou le conseiller pédagogique EED recommandera la mise à l'essai de certains outils et logiciels qui pourront appuyer l'élève dans ses apprentissages. L'enseignante ou l'enseignant ressource en EED de l'école assure la formation auprès des parents et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe.

PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION AVEC LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé avec le personnel d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur le formulaire Consentement à la divulgation d'information.

CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confidentiel de l'information est protégé selon la *Loi sur l'Accès à l'information*.

Les renseignements obtenus par les psychométriciennes ou autres membres supervisés par la psychologue et les orthophonistes sont confidentiels. Une copie du rapport d'évaluation ou de consultation est déposée avec la permission des parents, tuteurs ou tutrices dans le dossier scolaire de l'élève (DSO) dans un classeur verrouillé à l'école. Seuls le personnel enseignant et les membres de la direction intervenant directement avec l'élève peuvent consulter le DSO sans la permission écrite des parents, tuteurs ou tutrices.

Toutes les notes d'évaluation et de consultations en psychologie sont conservées sous enveloppe scellée au siège social avec les rapports des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des consultantes en autisme et des conseillers et conseillères pédagogiques en EED. Ces documents sont dans des classeurs verrouillés.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

SECTION 6

COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR — niveau du Conseil, et
- CIPR — niveau de l'école.

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR — niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement d'un élève.	Le CIPR — niveau de l'école est responsable de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR — niveau du Conseil tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de l'identification et placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de la révision annuelle.
Le CIPR — niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction des services aux élèves); • la direction d'école; • la personne-ressource en EED. 	Le CIPR — niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • la direction d'école; • la personne-ressource en EED; • une autre direction d'école.

AVANT LA RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.
	La direction de l'école invite le titulaire de la classe de l'élève à participer au CIPR — niveau de l'école.

RÉUNION DU CIPR

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR – niveau du Conseil se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.	Le CIPR – niveau de l'école se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.
Dans le cas où le CIPR – niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève en difficulté, les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité. 	Les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité.
Lorsque le CIPR – niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'enfance en difficulté appropriés, si : <ul style="list-style-type: none"> a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève; b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale. 	

SUIVI AU CIPR

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Suite à la décision du CIPR – niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) les parents ou tuteurs de l'élève; b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans; c) la direction d'école qui reçoit l'élève; d) la ou le délégué du conseil. 	Suite à la décision du CIPR – niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) les parents ou tuteurs de l'élève; b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans; c) la direction d'école qui reçoit l'élève; d) la direction des Services aux élèves.
La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.	La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Un plan d'enseignement individualisé pour l'élève doit être élaboré et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l'élève en matière d'éducation;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté dont bénéficiera l'élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours suivant le placement ou la modification d'un placement, la direction d'école s'assure de ce qui suit :

- le plan d'enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d'enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou aux tuteurs ou à l'élève âgé d'au moins 16 ans;
- la direction d'école veille à ce que le plan d'enseignement individualisé de l'élève soit versé au dossier de l'élève (DSO) à moins que les parents ou les tuteurs ne s'y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l'élève favorisent la mise en œuvre du plan d'action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d'action, l'enseignante ou enseignant fixe avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d'assurer un suivi.

RÉVISION DU COMITÉ IPR

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.

Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APPELS EN 2019-2020

DESCRIPTION	NOMBRE D'ÉLÈVES
Identification	315
Révision annuelle	637
Fin d'identification	2
Appel	0
Élèves référés au CIPR	954



NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS PAR ANOMALIES EN 2019-2020

ANOMALIES	NOMBRE D'ÉLÈVES
Comportement	374
Communication	662
Ordre intellectuel	96
Ordre physique	42
Multiples	270
TOTAL*	1174

* Le total n'inclut pas les anomalies multiples, car elles sont déjà incluses dans les autres anomalies.

GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS

Le guide intitulé *Programmes et services en enfance en difficulté – guide pour les parents, les tuteurs et les tutrices* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève en difficulté et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible en ligne à l'adresse :

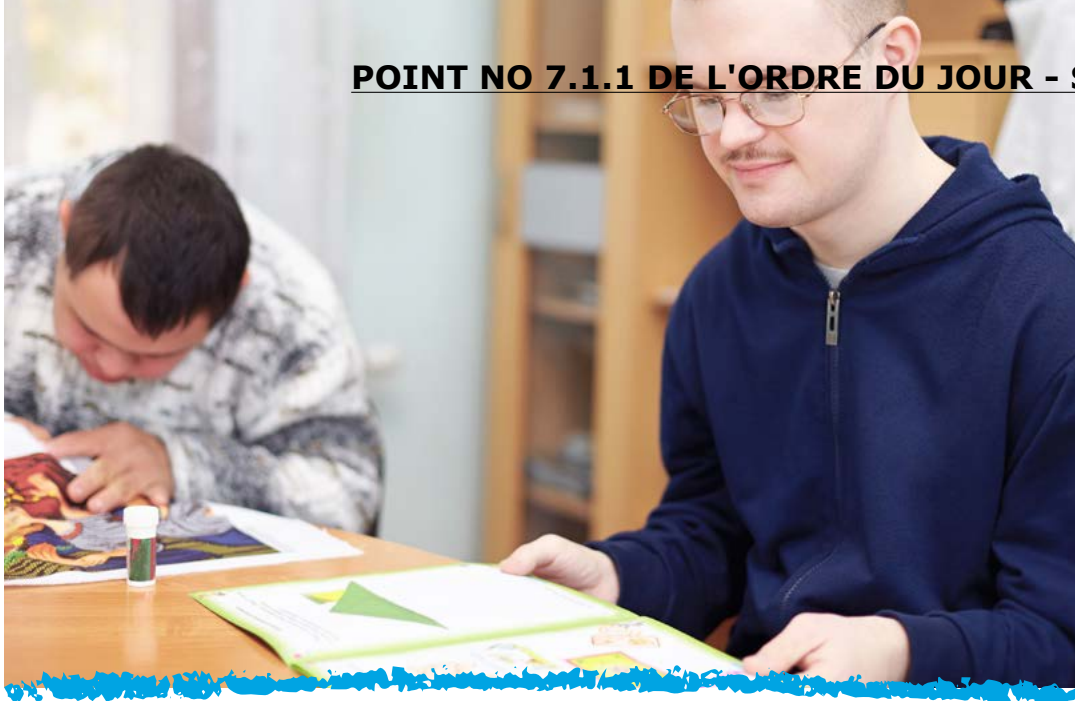
<https://csviamonde.ca/nos-ecoles/services-et-thematiques/services/>

SECTION 7

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec diverses agences de prestation de services. La grille ci-dessous sert d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents, tuteurs et tutrices qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves en difficulté.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI DISPENSE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE
Aide aux toilettes Aide pour se mouvoir Cathétérisme Soins infirmiers Soulèvement et mise en position Succion	Centre hospitalier ou clinique privée	Rapport médical Santé physique	Si c'est une question médicale, c'est une décision d'un médecin	Selon l'évaluation du médecin	S.O.
Alimentation Ergothérapie Physiothérapie	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des Services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	Rencontre des différents intervenants – discussion et voir les prochaines étapes
Nutrition	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	S.O.
Orthophonie	Centre de traitement des enfants régional	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.
Correction de langage et récupération	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel en orthophonie	Orthophoniste et la supervision de l'organisme et le parent	Une réévaluation qui détermine que les services ne sont plus nécessaires	S.O.
Administration des médicaments	Selon la demande du médecin et du parent	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.



SECTION 8

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives ou
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

ANOMALIES DE COMMUNICATION

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.

- Une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdité et surdité partielle

Anomalie caractérisée par un manque de développement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive réduite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficulté d'apprentissage caractérisée par une compréhension ou une production déficiente de la communication verbale, écrite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage;
- et comprendre :
 - des retards de langage;
 - des défauts d'élocution;
 - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole

Difficulté éprouvée dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo moteurs de transmission orale et qui peut se caractériser par des troubles d'articulation et d'émission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage

Difficulté éprouvée tant sur le plan des études que sur le plan social, dans l'un ou l'autre des processus nécessaires à l'utilisation des symboles de communication ou du langage parlé :

- qui n'est pas essentiellement due à :
 - une déficience visuelle;
 - une déficience auditive;
 - un handicap physique;
 - un handicap de développement;
 - une perturbation affective primaire;
 - une différence culturelle et
- qui entraîne un écart considérable entre le rendement scolaire et l'aptitude intellectuelle ainsi que des déficiences dans :
 - le langage réceptif (écoute, lecture);
 - l'assimilation du langage (pensée, idéation, intégration);
 - le langage expressif (parole, orthographe, écriture);
 - le calcul;

- qui peut être associée à :
 - un trouble de la perception;
 - une lésion cérébrale;
 - un dysfonctionnement cérébral mineur;
 - la dyslexie;
 - l'aphasie d'évolution.

ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL

Élève surdoué

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Déficience intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux déficients légers en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle légère;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en matière d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.

Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.



Anomalies associées – Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Mise en œuvre liée aux CIPR

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ces besoins. Le CIPR définit le domaine ou les domaines de toute anomalie de l'élève selon les catégories et les définitions des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. L'énoncé écrit de la décision du CIPR comporte ainsi les catégories et les définitions des anomalies identifiées.



SECTION 9

GAMME DES PLACEMENTS EN EED

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves en difficulté dans les salles de classe régulières tel que précisé dans le Cadre d'imputabilité du Conseil, le Guide des enseignantes et enseignants en enfance en difficulté et le Guide en EED à l'intention des parents.

CONTRIBUTION DU CCED

Les membres du CCED ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en EED.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE RÉGULIÈRES

Les élèves peuvent être intégrés dans des classes régulières lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents.

PLAN D'INTÉGRATION

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- la rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant et l'école pour favoriser son placement et s'assurer que les besoins de l'élève sont répondus;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

TYPES DE PLACEMENT OFFERTS AUX PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Élémentaire et secondaire

- classe régulière;
- classe régulière avec service direct;
- classe régulière avec service indirect.

GAMME DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ANOMALIE

COMMUNICATION	
Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect • Salle de classe distincte avec intégration partielle • Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	<p>Retard significatif dans le rendement académique par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum de l'Ontario en fonction du placement approprié à l'âge et à l'année scolaire de l'élève.</p> <p>Difficultés fréquentes dans les domaines suivants : Habilités en communication, habiletés sociales et maîtrise de soi (démontre des émotions ou un comportement non approprié à l'âge et à la situation).</p>
Processus d'admission	<p>Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape, soit l'identification par un Comité IPR.</p>
Critères du Conseil – soutien intensif	<p>Retard de 2 à 3 ans au niveau du Curriculum de l'Ontario</p> <p>Diagnostic du médecin soit au niveau de l'autisme nécessitant des soins intensifs.</p>



ORDRE INTELLECTUEL

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect • Salle de classe distincte avec intégration partielle • Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Nécessite des évaluations qui démontrent son handicap intellectuel ou sa douance selon le WISC III ou selon un diagnostic médical.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil – soutien intensif	Selon les résultats des tests ou des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et, par la suite, nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

ORDRE PHYSIQUE

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect
Critères d'admission	Nécessite un diagnostic médical
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ORDRE PHYSIQUE	
Critères du Conseil – soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

MULTIPLES	
Placements	<ul style="list-style-type: none">• Salle de classe régulière• Salle de classe régulière avec service direct• Salle de classe régulière avec service indirect• Salle de classe distincte avec intégration partielle• Salle de classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Dépendant de la problématique dominante.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil – soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

CRITÈRES POUR PLACEMENT

Les critères utilisés pour déterminer s'il est nécessaire de modifier le placement d'un élève sont :

- le fonctionnement de l'élève selon le personnel enseignant;
- les différents rapports – médical, orthopédagogique, orthophonique, comportemental, psychiatrique et autres;
- la demande des parents.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE DISTINCTES

Types de placement

- Classe distincte avec intégration partielle
- Classe distincte à temps plein

Classe de préparation à la vie

Le conseil scolaire Viamonde offre une classe distincte à l'école secondaire Étienne-Brûlé. Cette classe est identifiée en tant que « Centre de préparation à la vie ». Le placement d'élèves est réservé principalement aux jeunes ayant un trouble du spectre autistique, une déficience intellectuelle ou un handicap de développement. Cette classe a un maximum de 12 élèves selon les profils des élèves sélectionnés. On met l'accent sur le développement social, l'acquisition des concepts de base en littératie et numératie, ainsi que la préparation à la vie.



Programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC)

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qui offre un programme éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est considérée lorsque l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes STGC sont offerts dans nos écoles ou celles d'un autre conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Le suivi proposé par les professionnelles mène l'enfant à développer sa motivation et à faciliter son adaptation sociale pour le conduire vers la réussite scolaire.

Les professionnelles appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe;
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (STGC)

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde et le Conseil scolaire catholique Mon Avenir, offrent 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.



Le programme « Passerelle » du Centre francophone de Toronto combine des services thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme est d'une durée maximale de 2 ans et accepte présentement des références d'enfant de 6 à 17 ans.

Dix-huit élèves de notre Conseil ont participé à ce programme en 2019-2020, soit dix élèves de l'élémentaire au Centre Appian, quatre élèves de l'élémentaire et quatre élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.

En septembre 2016, le Conseil scolaire Viamonde a obtenu un financement du ministère de l'Éducation pour créer un programme d'enseignement amélioré et de traitement destiné aux élèves de l'élémentaire de la péninsule du Niagara. **Le programme « L'Équilibre »** est dispensé à l'École Franco-Niagara à Welland. Il accueille des élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En 2019-2020, trois élèves ont bénéficié du programme.

Le programme « Passage » est un programme éducatif mobile et clinique offert à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse à Hamilton permettant aux élèves de 6 à 12 ans de recevoir du soutien éducatif et thérapeutique intensif pour les élèves. En 2019-2020, quatre élèves ont bénéficié du programme.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Les options possibles sont communiquées aux parents lors des discussions menant à la réunion initiale du comité d'identification, de placement et de révision.



SECTION 10

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève en difficulté par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en enfance en difficulté;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève en difficulté, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en enfance en difficulté afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

Une version web du PEI est disponible aux membres du personnel enseignant. Les enseignants et les enseignantes continuent à recevoir de la formation sur l'élaboration des PEIs, répondant aux différentes anomalies.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU PEI

Depuis la parution du document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année » 2017 (ébauche) le Conseil scolaire Viamonde procède annuellement à la révision des PEIs et à leur mise en œuvre. Les normes du PEI telles qu'énoncées par le Ministère ont été respectées.

TRANSITION DES ÉLÈVES

La Note Politique/Programme 156 du 13 février 2013 intitulée « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation » exige que le personnel scolaire examine le besoin d'élaborer un plan de transition pour tous les élèves de de la maternelle à la 12^e année ayant un PEI et que ce plan soit intégré de façon efficace au PEI de l'élève.

De plus, une note de service triministérielle datée du 31 janvier 2013 intitulée « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle » exige qu'un plan de transition soit planifié en collaboration avec les agences communautaires du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que celui des Services sociaux et communautaires pour tous les élèves ayant une déficience intellectuelle et qui nécessiteront des services à l'âge adulte. Un guide destiné au personnel des écoles a été élaboré et contient toutes les informations nécessaires pour le respect des normes ainsi que la mise en œuvre du PEI et du plan de transition.

Il incombe à la direction d'école d'assurer la coordination et l'élaboration du plan de transition, mais la responsabilité d'implanter le plan est partagée entre tous les membres de la communauté scolaire.

Les buts de la transition varient en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, dans le cas d'une transition vers des activités postsecondaires, les buts de la transition de l'élève concerneront l'emploi, la poursuite de l'éducation ou la vie communautaire. Toutefois, pour une ou un élève qui a besoin d'aide pour effectuer d'autres transitions comme passer d'une activité à une autre ou d'un cadre à un autre, les buts concerneront plutôt l'amélioration du comportement ou des habiletés dans des situations données.

EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève en difficulté âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

2018 - 2019



Adresse
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON M6L 2K5

École
PEIWeb_Exemples - école fictive
Direction
Anjali Nom-de-famille
Adresse
7585, promenade Financial Brampton ON
L6Y5P4
Téléphone 905 678-1234
Télécopieur 905 455-6944

Dates de la remise du bulletin

22/02/2018	20/06/2018		
------------	------------	--	--

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève:	Marie Pirouette (fictif) élémentaire	Date du CIPR le plus récent:	05/05/2017
Date de naissance:	08/08/2007	Date de la renonciation de la révision annuelle par le parent/le tuteur/la tutrice:	
NISO/NIM de l'étudiant:		Date du début du placement:	05/09/2017
Sexe:	F	Élaboration du PEI terminé le:	28/09/2016
Année d'études ou classe distincte:	4e		
Titulaire:	Mme Bovary	PEI élaboré/révisé par	
Décision du CIPR concernant le placement:	Classe régulière avec assistance en classe de la personne ressource (service direct)	Mme Bovary	Enseignante
		Mme Gérante	Direction
		Mme Belle	Enseignant(e) - ressource
Anomalie(s) de l'élève identifié(e):	Trouble d'apprentissage Comportement Anomalies multiples		

Format de communication du rendement:	Raison justifiant l'élaboration du PEI	Exemptions du programme au palier élémentaire / substitutions de cours obligatoires au palier secondaire:
Le rendement de l'élève pour les attentes modifiées ou pour les cours ou matières comportant des adaptations sera noté sur le Bulletin scolaire de l'Ontario	Élève identifié(e) comme un élève en difficulté par un CIPR	NON
Le rendement de l'élève pour les attentes différentes sera noté sur le PEI		

DONNÉES D'ÉVALUATION

Énumérer les évaluations pertinentes, y compris les évaluations éducationnelles, les évaluations médicales et de l'état de santé (examen de la vue et de l'ouïe, examen physique, neurologique), les évaluations psychologiques, de la parole et du langage, les évaluations en physiothérapie et en ergothérapie et du comportement.

Sources d'informations	Date	Résumé des résultats
rapport psychologique	07/05/2014	le rapport confirme un trouble de l'anxiété
rapport psychopédagogique	18/09/2014	le rapport confirme un trouble d'apprentissage au niveau de la communication

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Dates d'instauration	Type de service	Fréquence	Lieu/endroit
05/09/2016	Enseignant(e) - ressource	Jusqu'à 40 min/jour partagées 3 élèves	classe ordinaire
05/09/2016	Aide-enseignant(e)	Jusqu'à 40 min en petit groupe 3/s	classe ordinaire

FORCES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
- Habiletés liées au langage expressif (communication orale) - Habiletés liées au décodage - Habiletés liées à la compréhension d'un message lu	- Habiletés sociales – relations positives avec les adultes - Habiletés à respecter les règles de la classe - Habiletés à rendre service

BESOINS

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
- Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée - Habiletés liées au langage expressif: organiser ses idées à l'écrit et suivre le processus d'écriture	- Habiletés liées à la gestion de ses émotions - Habiletés liées à l'attention et à la concentration

BESOINS PRIORITAIRES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
- Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée	- Habiletés liées à la gestion de ses émotions

MATIÈRES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI

Matières / Cours	Type de l'attente
Mathématiques	MOD
Toutes les matières.	AD
Compétence	Type de l'attente
gestion des émotions	D

ADAPTATIONS

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
-Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Aide à la prise de note -Reformulation des concepts à l'étude	-Positionnement stratégique des places -Endroit tranquille -Proximité de l'enseignante ou l'enseignant	-Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Transcription mot à mot -Reformulation des instructions
Équipement personnalisé:		-Ordinateurs et périphériques et logiciels informatiques
Services auxiliaires de santé et personnel de soutien requis:		

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme mathématiques	Niveau de rendement actuel numération: D-
Année d'études au sein du curriculum: 2 MOD	

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

D'ici la fin de l'année, Marie démontrera des habiletés en numération qui correspondent à certains contenus d'apprentissage tirés du curriculum de 2e année.

But personnel de l'élève:

Je veux apprendre à utiliser des stratégies variées pour additionner et soustraire des nombres

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Utiliser diverses stratégies pour additionner ou soustraire des nombres naturels à un chiffre	-matériel de manipulation -grille de nombres -modèle de procédures -modéliser -enseignement explicite -enseignement séquentiel avec référentiels	-Observation -Exercices journaliers -Évaluation à l'oral -Tâches authentiques -Questions -Dessin

Commentaires

Les attentes modifiées sont évaluées sur le bulletin scolaire de l'Ontario

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire 2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme	Niveau de rendement actuel Devant une tâche scolaire, Marie a tendance à pleurer, à ronger ses ongles et à se plaindre de maux de tête et de ventre. De plus, elle a tendance à éviter ses devoirs
------------------------------------	--

Année d'études au sein du curriculum:

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

Marie démontrera qu'elle peut aborder et compléter une tâche qu'elle redoute par petites étapes d'ici la fin de l'année.

But personnel de l'élève:

J'aimerais débiter les tâches sans inquiétude.

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Marie pourra aborder et compléter une tâche qu'elle redoute.	-S'assurer que l'élève a bien compris la tâche, avant de la lui donner -Donner à l'élève la démarche séquentielle, où elle pourra cocher chaque étape -Accueillir et parler à l'élève au début de chaque journée. -Récompenser les comportements courageux et non anxieux. Remarquer quand l'élève fait preuve de courage lorsqu'elle essaie de faire quelque chose de difficile. -Aider l'élève à diviser le projet en parties gérables. -Ne questionner l'élève, que lorsqu'elle connaît la réponse	-Observation -Conférences -Grille de fréquence -Autoévaluation -Dessin -Questions -Entrevues

Commentaires

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN DE TRANSITION

Assurer une transition harmonieuse entre la 4e et la 5e années et en cours d'année

MESURES NÉCESSAIRES

Personnes responsables de ces mesures	Mesures nécessaires	Échéancier
l'enseignant ressource, enseignant titulaire	Présenter la nouvelle enseignante	juin 2018
parents, enseignant titulaire, enseignant ressource	Partager les stratégies gagnantes et les utiliser tout au long de l'année scolaire.	juin 2018
direction, parents	Faire une visite de la nouvelle classe avant la rentrée	septembre 2018

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

DÉTAILS SUR LES CONSULTATIONS MENÉES AUPRÈS DU PARENT/DU TUTEUR/DE LA TUTRICE/ DE L'ÉLÈVE ET SUR LES RÉVISIONS/MISES À JOUR DU PEI FAITES PAR LE PERSONNEL

Dates de consultation	Moyens	Résultats
05/09/2017	Téléphone	Les parents souhaitent une rencontre pour parler de la programmation.
13/10/2017	Envoi	Copie du PEI envoyée à la maison pour consultation et signature

La direction de l'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en oeuvre et supervisé de façon appropriée.

Ce PEI a été élaboré selon les normes du Ministère et répond de façon appropriée aux points forts et aux besoins de l'élève. Les attentes d'apprentissage seront révisées et le rendement de l'élève sera évalué au moins une fois à chaque étape du bulletin scolaire.

Signature de la direction d'école

Date

Participation du parent ou de la tutrice ou du tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)

	Parent/ tuteur/tutrice	Élève (âgé de 16 ans ou plus)
J'ai été consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai décliné l'invitation d'être consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai reçu une copie de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires de parent, du tuteur ou de la tutrice et de l'élève :

Signature du parent, du tuteur ou de la tutrice

Date

Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

Date



SECTION 11

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. ROSS MACDONALD SCHOOL (ÉCOLE POUR AVEUGLES ET POUR LES SOURDS ET AVEUGLES)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;

- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales;
- l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR SOURDS

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants :

- le Centre Jules-Léger, à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- Sir James Whitney School, à Belleville (qui dessert la région est de l'Ontario);
- Ernest C. Drury School, à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- Robarts School, à London (qui dessert la région ouest de l'Ontario).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

PROGRAMMES OFFERTS DANS CES ÉCOLES

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le curriculum suit le curriculum de l'Ontario et correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève, énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- offrent des milieux scolaires bilingues et biculturels riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage gestuel américain par les élèves (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ) et du français ou de l'anglais;
- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

TRANSPORT

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants, et au personnel des conseils scolaires ainsi que des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurés par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Centre Jules-Léger en français.

DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'UTILISATION DES SERVICES DU CENTRE JULES-LÉGER

Nous avons un élève dans le programme de difficulté d'apprentissage au Centre Jules-Léger à Ottawa.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, il y a eu 166 consultations par le CJL auprès de 44 élèves dans les écoles du Conseil en surdité, surdicécité et cécité/basse vision.

SERVICES DE TRANSPORT

Les services de transport aller-retour sont fournis aux élèves fréquentant des écoles provinciales ou des écoles d'application, y compris le transport d'une aide, au besoin. Les frais de transport sont assurés par les conseils scolaires. Les élèves voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre au Centre Jules-Léger et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains élèves ont des foyers d'accueil dans lequel ils passent la fin de semaine. L'horaire des voyages est organisé par le Centre Jules-Léger. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les élèves qui voyagent présentement.

NOMS ET ADRESSES DES ÉCOLES PROVINCIALES

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un complément d'information auprès du service des ressources des écoles provinciales et des groupes indiqués ci-dessous.

DIRECTION DES ÉCOLES PROVINCIALES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Direction des écoles provinciales

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-5405

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ÉCOLES POUR SOURDS

Ernest C. Drury School for the Deaf

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M
Téléphone : 905 878-2855
Télécopieur : 905 878-1354

Robarts School for the Deaf

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4400
Télécopieur : 519 453-7943

Sir James Whitney School for the Deaf

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2857

ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

W. Ross Macdonald School

350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : 519 759-0730
Télécopieur : 519 759-4741

ÉCOLE POUR SOURDS, AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 613 761-9301



ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.

Il s'agit des écoles suivantes :

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 613 761-9301
ATS : 613 761-9302 et 761-9304

Amethyst School

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4408
Télécopieur : 519 453-2160

Sagonaska School

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2482

Trillium School

347, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 3L3
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-7540



SECTION 12

(Au 9 juin 2020 — Le Conseil n'avait pas reçu les informations complètes pour le financement des postes en EED)

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

CATÉGORIE DU PERSONNEL — GAMME DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS — QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

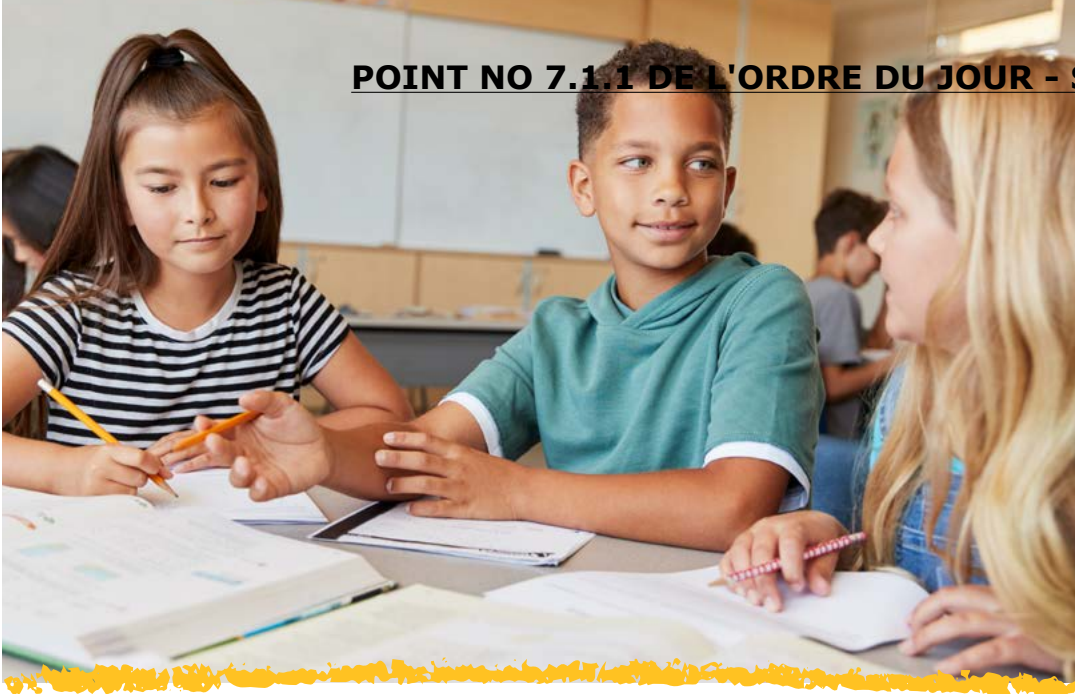
PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
1. ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
1.1 Enseignante et enseignant des classes à retrait partiel			
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	6	2	Qualification en enfance en difficulté partie 3
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés	46	19	Technique d'éducateur spécialisé
2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement			
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices	s. o.	s. o.	s. o.
2.4 Conseillers et conseillères	5	1	Spécialiste en enfance en difficulté
3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	150	16	Diplôme collégial d'aide-enseignant
4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL			
4.1 Psychologues	0,8	0	Doctorat en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario à contrat (psychologue ou associée en psychologie)
4.2 Associée et Associé en psychologie	1	0,8	Maîtrise
4.3 Psychométriciennes et psychométriciens	1	1	Maîtrise
4.4 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.5 Orthophonistes	5	0	Maîtrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.6 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide-orthophoniste
4.7 Audiologistes			
4.8 Ergothérapeutes			
4.9 Physiothérapeutes			
4.10 Travailleuses et travailleurs sociaux	11	3	Maîtrise ou baccalauréat en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.11 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario



PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
4.12 Consultantes en autisme	4	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ ou maîtrise en éducation, formation en analyse comportementale
4.13 Total partiel	216,25	39,25	
5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL			
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transpositeurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



SECTION 13

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel des services aux élèves, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe des Services éducatifs ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du rendement des élèves.

CONTRIBUTION DU PERSONNEL AU PLAN

Les Services éducatifs identifient les priorités en fonction des orientations du Conseil, des priorités de mise en œuvre du nouveau curriculum du ministère de l'Éducation et des besoins identifiés par le personnel.

FORMATIONS OFFERTES

En 2019-2020, plusieurs formations furent annulées en raison des pressions syndicales lors du renouvellement des conventions collectives de l'AEFO et de la FEESO, ainsi que par la fermeture temporaire des écoles par le ministère de l'Éducation en raison du COVID-19. Vous trouverez ci-dessous la liste des formations planifiées qui ont eu lieu et celles qui ont été annulées.

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Intervention en situation de crise pour les classes spécialisées	Personnel classe STGC	27 août 2019	Steve Hall
Stratégies gagnantes pour les élèves en grandes difficultés	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	6 septembre 2019	Consultantes en autisme
Soins personnels	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	11 septembre 2019	Aline Roy
Processus d'aide et PEI	Personnes ressources, directions	18 septembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
ABLLS et AFLS 1	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	24 septembre 2019	Consultantes en autisme
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	1 ^{er} octobre 2019 région sud-ouest — LAPO	Steve Hall

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICUÉ	FORMATEUR
ABLLS et AFLS 2	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	3 octobre 2019	Consultantes en autisme
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	4 octobre 2019	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	7 octobre 2019 Région nord – RODA ANNULÉE	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	11 octobre 2019	Steve Hall
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources – élémentaire	17 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources – secondaire	24 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Stratégies de lecture, mathématiques et techno	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	25 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formation éducateurs spécialisés – palier élémentaire	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	25 octobre 2019	Natacha Castor Josée Goudreault 4 éducateurs spécialisés

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICUÉ	FORMATEUR
Introduction à l'ACA	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	29 octobre 2019	Consultantes en autisme
Introduction à l'autisme – palier sec (haut fonctionnement)	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	4 novembre 2019	Consultantes en autisme
Mise en œuvre programme IILÉ 7/8	Personnes ressources – secondaire	8 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Introduction à l'autisme – palier élémentaire	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	12 novembre 2019	Consultantes en autisme
Formation éducateurs spécialisés	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	13 novembre 2019	Natacha Castor Josée Goudreault 4 éducateurs spécialisés
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	18 novembre 2019 19 novembre 2019	Steve Hall
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8(réseau)	Personnes ressources – secondaire	19 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDiqué	FORMATEUR
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	21 novembre 2019 région sud – LAMA	Steve Hall
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources – élémentaire	21 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Syndrome Gilles de la Tourette	Enseignants, personnel de soutien, personnes ressources	26 novembre 2019 ANNULÉE	Geneviève Duchesne
Formation – trouble d'alcoolisation fœtale (TSAF)	Personnes ressources	26 novembre 2019 ANNULÉE	Safera
Présentation – trouble d'alcoolisation fœtale (TSAF)	Directions	27 novembre 2019 ANNULÉE	Safera
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	29 novembre 2019 ANNULÉE	Steve Hall
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources – secondaire	5 décembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Fonctions exécutives et autorégulation – palier secondaire	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	9 décembre 2019 10 décembre 2019 ANNULÉE	Jessica Rivest
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	9 décembre 2019 10 décembre 2019 ANNULÉE	Steve Hall

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICUÉ	FORMATEUR
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources – élémentaire	12 décembre 2019 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
PECS, niveau 1	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	16 décembre 2019 17 décembre 2019 ANNULÉE	Consultante
Fonctions exécutives et autorégulation – palier secondaire	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	15 janvier 2020 ANNULÉE	Jessica Rivest
Stratégies de lecture mathématiques et techno	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	31 janvier 2020 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	6 février 2020 région sud – LAMA ANNULÉE	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	11 février 2020 région sud-ouest – LAPO – ANNULÉE	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	12 février 2020 région nord – RODA ANNULÉE	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	13 février 2020 région nord – RODA ANNULÉE	Steve Hall

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICUÉ	FORMATEUR
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	25 février 2020 ANNULÉE	Steve Hall
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	23 mars 2020 ANNULÉE	Steve Hall
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (nouvelles embauches)	30 mars 2020 31 mars 2020 ANNULÉE	Steve Hall
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources – secondaire	2 avril 2020 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources – élémentaire	7 avril 2020 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formations à distance SKYPE – TEAMS – EAV	Personnes ressources, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	6 au 9 avril 2020	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Accompagnement à distance SKYPE – TEAMS – EAV	Personnes ressources, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	14 au 17 avril 2020	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formation des ES	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés – élémentaire et secondaire	15 avril 2020 ANNULÉE	Natacha Castor Josée Goudreault

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICUÉ	FORMATEUR
Accompagnement à distance pour toutes questions technologiques et pédagogiques	Enseignants ressources, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	20 avril et journées suivantes	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Stratégies gagnantes pour les élèves en grands besoins	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	12 juin 2020 ANNULÉE	Consultants en autisme

AFFECTATION DU BUDGET

Une partie du budget est consacrée à la formation du personnel. Durant les journées de formation, le personnel-ressource est libéré pour participer aux séances de formation. Le budget est présenté lors d'une réunion du CCED.

Le budget alloué au perfectionnement professionnel et paraprofessionnel en difficulté sera de 90 000 \$ en 2020-2021.

PARTAGE DES COÛTS

Des notes de service sont envoyées régulièrement annonçant les projets de formation qui se déroulent au sein du Conseil.

Les Services aux élèves s'assurent de faire une collecte de données régulière afin de prendre en considération les besoins des écoles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants des Services éducatifs partagent des problématiques rencontrées dans les écoles. Par la suite, une offre de formation générale est élaborée afin de satisfaire aux besoins exprimés par les intervenantes et les intervenants de l'enfance en difficulté.

FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINISTÈRE

Lors des réunions de gestion en 2019-2020, les directions d'école ont eu l'occasion d'avoir des sessions d'information et de formation portant sur les priorités en ce qui a trait aux politiques et aux initiatives en lien avec l'enfance en difficulté. Par exemple, cette année, les directions d'école ont revu les normes du PEI ainsi que les obligations légales en matière d'enfance en difficulté.



COMMUNICATION DU PLAN

Les directions d'école devront sensibiliser le personnel de l'école et les conseils d'école sur le plan de l'enfance en difficulté.

Le Plan a été affiché sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des rétroactions reçues par la suite des diverses consultations sera présenté au mois de juin 2019 aux membres du CCED.



SECTION 14

ÉQUIPEMENT

DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

AFFECTATION DU BUDGET

Le Conseil paie le premier 800 \$ par élève pour les systèmes MF et autres équipements spécialisés. Le solde est défrayé à travers les fonds que le ministère déploie au niveau du financement pour l'équipement spécialisé.

Une demande peut être présentée par le Conseil afin de répondre aux besoins des élèves dont les dépenses totales en équipement spécialisé pour l'année scolaire dépassent 800 \$, ce qui comprend les taxes et le transport.

Le Conseil a reçu une subvention de 447 696 \$ pour défrayer les coûts associés à l'achat de portables et logiciels pour l'année scolaire 2019-2020.

SECTION 15

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Le personnel visé par cette formation est :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Cette année, nous avons ajouté une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle ». La transcription de la vidéo est disponible à l'annexe 1.

PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2019-2020

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux						Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène					
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Académie La Pinède	2		X		Non	ND	Non	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Part.		
Académie de la Moraine	3	X			Oui	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui		
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non		
ÉE Antonine-Maillet	0			X	Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Carrefour des jeunes	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui		
Centre Vanier	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Non	Non		
ÉE Chantale-Benoit	1	X			Oui	ND	ND	Non	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui		
ÉE Charles-Sauriol	3			X	Oui	ND	Oui	Non	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
Collège français	2	X			Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Non		
ÉS de Lamothé-Cadillac	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		
ÉE des Quatre-Rivières	3	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui		
ÉE du Chêne	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Non		
ÉS David-Saint-Jacques	2	x			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
ÉE Dyane-Adam	3	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
ÉS Étienne-Brûlé	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui		
ÉE Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉS Franco-Jeunesse	4	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		
ÉÉS Franco-Niagara	5	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
ÉÉS Gabriel-Dumont	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		
ÉE Gabrielle-Roy	1			X	Non	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Non		
ÉS Gaétan-Gervais	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Non		
ÉS Georges-P.-Vanier	0		X		Non	ND	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
ÉE Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui		
ÉE Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉS Jeunes sans frontières	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		
ÉE La Fontaine	2			X	Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non		
ÉE LaMarsh	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Non	Oui	Non		
ÉE La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Non		

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR												
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux							Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène						
ÉE La Pommeraie	2	X			Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
ÉE La Source	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Laure-Rièse	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉS Le Caron	2			X	Oui	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non		
ÉE L'Envolée	1			X	Non	ND	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
ÉE Les Rapides	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non		
ÉE L'Harmonie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non		
ÉE L'Héritage	1		X		Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non		
ÉE Louise-Charron	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
ÉE L'Odysée	2	X			Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Marie-Curie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Non	Non		
ÉE Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	ND	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Micheline-Saint-Cyr	0	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non		
ÉS Norval-Morisseau	5	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Nouvel Horizon	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non		
ÉE Patricia-Picknell	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	Oui	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui		
ÉE Paul-Demers	0	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non		
ÉE Pierre-Elliott-Trudeau	2		X		Non	Non	Non	ND	Non	Non	ND	Non	Non	Non	Non	Non	Non		
ÉE Renaissance	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non		
ÉS Roméo-Dallaire	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉS Ronald-Marion	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉP Saint-Joseph	0		X		Oui	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non		
ÉS Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		
ÉE Viola-Léger	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui		
Siège social - Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui		



SECTION 16 TRANSPORT

POUR LES PROGRAMMES EED

Parmi les 1,157 élèves bénéficiant des services et programmes en enfance en difficulté, 12 élèves ont accès à un transport spécial intégré dans un autobus scolaire régulier et 74 élèves bénéficient des taxis, fourgonnettes, minibus pour fauteuil roulant en 2019-2020.

CLASSES STGC

Pour les établissements de soins et de traitement et les centres correctionnels

Le Conseil a présentement accès à quatre programmes de traitement de jour (STGC) dans la région de Toronto (élèves de l'élémentaire et du secondaire). Dans la région de Welland, un est à l'élémentaire et l'autre est situé dans la région de Windsor. Ces classes de traitement de jour sont en partenariat avec le Conseil scolaire catholique de ces deux régions. Les élèves sont transportés par taxi.

POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.

POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par les deux Conseils, soit le Conseil scolaire Viamonde et le Conseil scolaire catholique MonAvenir.



Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, les Services aux élèves feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves en difficulté. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



SECTION 17

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ – (CCED)

HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Les réunions du Comité consultatif en enfance en difficulté ont lieu une fois par mois, habituellement les mardis, au siège social, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle du Conseil. L'accès aux moyens électroniques est offert aux membres qui ne peuvent se rendre au siège social pour les rencontres.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siégeront au sein du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficultés du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté.

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCED, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCED est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCED. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html

BUDGET POUR EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'enfance en difficulté en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCED lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'enfance en difficulté lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2019-2020, les membres du CCED ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets en lien avec le domaine de l'enfance en difficulté. Parmi les sujets abordés :

- Programme d'Intervention Intensive en Lecture et en Écriture (ILLÉ) pour les élèves de 1^{re} et de 7^e année;
- Consultation sur le plan stratégique du Conseil;
- Utilisation sur le plan stratégique du Conseil;
- Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves;
- Transport scolaire;
- Programme de perfectionnement des compétences après l'école (PPCAE) pour les élèves ayant un TSA.

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCED. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté peuvent consulter les procès-verbaux du CCED au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCED sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://csviamonde.ca/gouvernance/composition-et-responsabilites-du-conseil/calendrier-du-conseil-consultatif/>.

Les motions suivantes, liées aux questions relatives à l'enfance en difficulté, ont été acceptées à majorité par le Conseil.

OCTOBRE 2019 – RENCONTRE N° 1

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants :

1. BUDGET EED 2019-2020

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Budget 2019-2020 Enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

2. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Manoushka Aimable propose :

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 8 octobre 2019 soit reçu.

La motion est acceptée.

3. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Manoushka Aimable, propose :

QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE AU CCED

À la lumière du rapport présenté, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre et d'un membre suppléant au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- M^{me} Lara Pietrolungo à titre de membre représentant du centre Boomerang Health.
- M^{me} Winta Desta à titre de membre suppléant pour M^{me} Pietrolungo.

Les motions sont adoptées

5. PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2019-2020 (VERSION PUBLIÉE)

QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2019–2020 soit reçu à titre de renseignement.

OCTOBRE 2019 – RENCONTRE N° 2

1. RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2019

A la suite des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit reçu.

La motion est adoptée.

2. CENTRE JULES-LÉGER: STATISTIQUES DES SERVICES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

3. CORRESPONDANCE :

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Quatre lettres provenant de la présidente du CCED du Greater Essex County D.S.B adressée à Lisa Thomson concernant :
 - i) Bill 64 — Noah and Gregory's laws
 - ii) les membres de SEAC (Special Education Advisory Committee) sont avisés des changements de fonds faits par le Ministère de l'éducation.
 - iii) les changements récents du modèle de financement provincial et des nombres d'élèves dans nos salles de classe et l'apprentissage en ligne est obligatoire.
 - iv) amendement de « Éducation Act » pour mieux comprendre FASD (Fetal Alcohol Spectrum Disorder).
- b) La lettre provenant du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est adressée à Stephen Lecce concernant le financement de l'éducation, ratio d'élèves/titulaire et des 4 cours en ligne pour les élèves de la 9^e à la 12^e années.

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

NOVEMBRE 2019 — RENCONTRE N° 3

1. PROGRAMME D'INTERVENTION INTENSIVE EN LECTURE ET EN ÉCRITURE (IILÉ)

Après une période de questions, M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le programme sur l'intervention intensive en lecture et en écriture (IILÉ) soit reçu.

La motion est adoptée.

2. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE DU CCED

À la lumière du rapport présenté, M^{me} Marguerite Schabas, appuyée par Mme Aimable propose les motions suivantes :

QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- M. Yakabue (Papy) Yangongo à titre de membre représentant du Toronto North Support Services.

Les motions sont adoptées.

3. CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA CLÉ D'LA BAIE

Après une brève présentation de M^{me} Pelletier, conseiller Lapointe, appuyé par Mme Manoushka Aimable, propose :

QUE le rapport en date du 12 novembre 2019 intitulé « Changement de représentation du membre de la Clé d'la Baie au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- M^{me} Pelletier à titre de membre représentant la Clé d'la Baie en remplacement de M. Wadih Beheit.

Les motions sont adoptées.

NOVEMBRE 2019 — RENCONTRE N° 4

1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES PROGRAMMES ET SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

À la suite des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Schabas, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 12 novembre 2019 intitulé « Données sur les élèves qui bénéficient des programmes et service en enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

2. CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance des copies des lettres adressées au ministre de l'Éducation Stephen Lecce, provenant du Conseil scolaire catholique Providence concernant :

- a) La moyenne du nombre d'élèves dans les classes;
- b) Projet de la Loi 44
- c) Modèle de financement provincial

Après consultation des lettres, conseillère Oger, appuyée par Mme Schabas, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

FÉVRIER 2019 — RENCONTRE N° 6

1. RAPPORTS NO 5 DU 14 JANVIER 2020 -MISE À JOUR LA LISTE DES MEMBRES SUPPLÉANTS

M. Laverdière informe les membres que la rencontre n° 5 n'a pas été atteinte par manque de quorum. Il demande aux membres des organismes de communiquer avec la secrétaire de séances afin d'effectuer une mise à jour de la liste des membres suppléants.

2. ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Le surintendant des affaires fait une brève présentation portant sur les états financiers 2018-2019 pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce pour la période de septembre 2018 à août 2019.

Lors de sa présentation, il apporte des précisions et des clarifications. À la suite des échanges de vues, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton, propose :

QUE le rapport en date du 14 janvier 2020 sur les États financiers 2018-2019 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

La motion est adoptée.

3. BUDGET RÉVISÉ 2018-2019

Les membres du comité passent en revue le budget révisé 2019-2020 que leur présente le surintendant des affaires.

À la suite des échanges de vues, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :

QUE le rapport en date du 14 janvier 2020 intitulé « Budget révisé 2019-2020 Enfance en difficulté » soit reçu

La motion est adoptée.

4. POLITIQUE UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE PAR LES ÉLÈVES (RAPPORT VERBAL)

M. Laverdière présente la nouvelle politique — Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves en vigueur conformément à la Note Politique Programme no 163. Le Conseil reconnaît que le recours à un animal d'assistance peut être une mesure d'adaptation appropriée qui répond aux besoins d'une ou d'un élève en matière d'apprentissage.

Après une série de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Marguerite Schabas

propose :

Que le rapport verbal sur l'Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves soit reçu.

La motion est adoptée.

5. TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

M. Laverdière informe le comité avec des données sur le « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers ». Il saisit cette occasion à la veille de la révision de la Politique 2,02 Transport scolaire.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton propose :

QUE le rapport en date du 11 février 2020 intitulé « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. FAISONS LE POINT SUR L'IMPACT DES GRÈVES SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES EN EED (RAPPORT VERBAL)

M. Laverdière fait le point aux membres de la situation actuelle au niveau de l'impact des grèves du personnel de l'AEFO et de la FEESO sur les programmes et services en EED au sein de notre Conseil, par exemple, l'annulation des formations, l'arrêt de travail et autre moyen de pression. Deux projets pilotes sont mis en veilleuse pour l'instant en attendant une solution.

Lors des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Penton, appuyée par Mme Schabas, propose :

Que le rapport verbal sur « Faisons le point sur l'impact des grèves sur les programmes et services en EED » soit reçu

La motion est adoptée.

7. MISE À JOUR DE L'AUTOMNE AU CCED DU MINISTÈRE ÉDUCATION

M. Laverdière donne un aperçu du programme sur la mise à jour de l'automne au CCED du Ministère de l'Éducation de l'enfance en difficulté.

Lors des rencontres avec les responsables de l'enfance en difficulté des conseils scolaires qui ont lieu deux fois par an, le Ministère les informe du progrès des initiatives et des nouveautés. La discussion met l'emphase sur les ressources pratiques dans les conseils scolaires et les initiatives prometteuses pour venir en aide aux élèves.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 11 février 2020 intitulé « Mise à jour de l'automne provenant du Ministère de l'éducation » soit reçu.

La motion est adoptée.

8. PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE (PPCAE)

M. Laverdière annonce officiellement son départ à la retraite pour le 1^{er} juin 2020 et informe le comité que M. Desloges prendra la relève comme responsable du comité CCED.

Le président du Comité, M. Fortin profite pour remercier M. Laverdière de son dévouement durant toutes ces années au comité CCED et lui souhaite une bonne retraite.

M. Desloges présent au comité le programme de perfectionnement des compétences après l'école, en mettant l'emphase sur les mesures de soutien améliorées en milieu scolaire. Il fait un résumé du projet PPCAE : les listes des habilités à développer, les critères admissibles au programme, la mise en œuvre, la préparation de matériel et un sondage sera envoyé aux parents en fonction des besoins déterminées de l'élève.

Le programme sera lancé d'abord dans trois régions : Péninsule du Niagara, Penetanguishene et Toronto Centre.

Après cette brève présentation, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Lara Pietrolungo, propose :

QUE la présentation en date du 11 février 2020 intitulé « Programmes de perfectionnement des compétences après l'école PPCAE » soit reçu.

La motion est adoptée.

9. CORRESPONDANCES

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- Lettre du Durham DSB au ministre de l'Éducation, M. Lecce, à propos de l'inactivité perçue par le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (MASCE)
- Lettre du Windsor-Essex CDSB au ministre de l'Éducation, M. Lecce, faisant suite aux plaintes de Durham DSB et Greater Essex DSB sur la hausse la taille des classes et l'obligation de cours en ligne

M^{me} Pietrolungo, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

MARS 2019 – RENCONTRE N° 7

1. CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

M. Sylvain Landriault, représentant de la firme PGF a fait une brève présentation aux membres sur la consultation du renouvellement du plan stratégique du Conseil. Les trois objectifs sont en autres comment procéder à ce plan, voir les appréciations ciblées et partager les inspirations pour l'avenir au sein Viamonde, tout en considérant la mission et la vision commune. Le plan sera rédigé et déposé au Conseil en novembre, car les données arrivent en fin d'automne.

Il explique aussi que ce plan vise à mettre en priorité la réussite de nos élèves et du personnel pour qu'ils évoluent dans un milieu sain avec comme priorité le bien-être, le respect des différences et l'équité

La firme PGF continue le travail avec les écoles et les directions pour aligner ses priorités à celle du Conseil, avec un engagement communautaire et une bonne gestion de ressources.

Le plan stratégique est disponible sur le site web et accessible à tous.

AVRIL 2019 – RENCONTRE N° 8

1. RETRAIT DE LA REPRÉSENTATION DU TORONTO NORTH SUPPORT SERVICES (TNSS) AU CCED

M. Laverdière informe les membres du comité que le représentant M. Yakabue (Papy) Yangongo, du Toronto North Support Services ayant manqué trois réunions consécutives se voit retirer de son poste. Il a essayé de rejoindre l'organisme pour avoir un remplaçant, mais à ce jour aucune candidate ne fut proposée pour le remplacer.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Nathalie Pelletier, propose :

QUE le rapport en date du 14 avril 2020 intitulé « Retrait de la représentation du Toronto North Support Services (TNSS) au CCED » soit reçu et entériné.

La motion est adoptée.

2. PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORTS ANNUELS

M. Laverdière explique aux membres que chaque année le Ministère des Services sociaux et communautaires demande aux agents de préparer un rapport annuel. Quant au COVID-19 actuellement les rapports ne demandent pas de signatures. Présentement la région de Hamilton et Waterloo nous ont fait parvenir leurs rapports et les autres rapports qui suivront seront communiqués au comité.

Après avoir pris connaissance des rapports, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton propose :

Que les rapports annuels de Hamilton et Waterloo soient reçus et entérinés.

La motion est adoptée.

3. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

M Laverdière présente son rapport verbal sur le COVID-19 et la mise à jour des actions prises par le Conseil depuis l'annonce de la fermeture des écoles le jeudi 12 mars.

Après des échanges de vues, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Desta, propose :
QUE le rapport verbal portant sur la mise à jour quant au coronavirus soit reçu.

La motion est adoptée.

4. PROCHAINES RÉUNIONS CCED :

- N° 9 le 12 mai
- N° 10 le 16 juin

MAI 2020 – RENCONTRE N° 9

1. PRIORITÉS 2020-2021 POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Desloges présente aux membres du comité le rapport sur les priorités 2020-2021 pour les services aux élèves. Ce rapport nous démontre une analyse des données de l'année scolaire afin de mieux se préparer à la prochaine année scolaire. M. Desloges précise les priorités de ce rapport sont sans aucun ordre précis, et que toutes les pratiques sont mises en place pour aider nos élèves en difficulté à vivre des réussites dans leur milieu scolaire.

Après une série de questions, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par Conseiller Teasdale, propose :
QUE le rapport intitulé « Priorités 2020-2021 pour le service aux élèves » soit reçu
La motion est adoptée.

2. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Lors de la présentation du plan annuel de l'enfance en difficulté, M. Desloges explique aux membres du comité le processus du plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants des élèves tels que décrits dans le Règlement 306.

M. Desloges encourage les membres d'aller voir le plan annuel en enfance en difficulté sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :

Que le rapport en date du 12 mai 2020 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Les motions sont adoptées

3. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

TABLEAU DES SERVICES RÉGIONAUX OFFERTS AUX ÉLÈVES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

M. Desloges présente aux membres du Comité le tableau des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté depuis les fermetures d'école à partir du vendredi 13 mars 2020. Il précise que les services présentés peuvent être modifiés selon la situation actuelle et les nouvelles consignes du gouvernement quand elles seront énoncées. Les services sont offerts dans chaque région de notre Conseil pour nos élèves en EED.

Après des échanges de vues, Conseiller Teasdale, appuyé par Mme Penton, propose :
QUE le rapport intitulé « Services communautaires et Ministériels offerts en milieu scolaire pendant la pandémie » soit reçu.

La motion est adoptée.

TABLEAU DES SERVICES RÉGIONAUX OFFERTS EN SANTÉ MENTALE

M. Desloges continue en expliquant aux membres du comité le tableau des services régionaux offerts en santé mentale pendant la pandémie due au COVID-19. Les partenaires

communautaires offrent des services différemment afin d'aider nos élèves en besoin pour mieux gérer leur bien-être et leur santé mentale.

Après une série de questions et de discussion, Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Aimable, propose :

QUE le rapport intitulé « Offre de services communautaire en bien-être et santé mentale » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration faisant état du calendrier des réunions pour 2020-2021, Mme Pelletier, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Calendrier des réunions du CCED pour 2020-2021 » soit reçu.

QUE le calendrier des réunions pour 2020-2021 soit approuvé.

Les motions sont est adoptées

5. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

M. Desloges passe en revue le rapport sur Le Centre Jules-Léger qui offre des services consultatifs auprès des élèves ayant des difficultés aussi bien que des formations au personnel sur demande.

À Ottawa, le Centre Jules-Léger offre des programmes scolaires aux élèves qui sont sourds, malentendants, aveugles ou sourds et aveugles, tant au niveau élémentaire que secondaire.

Il encourage le comité d'aller sur le leur site internet <https://centrejulesleger.ca> pour en connaître davantage.

Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Aimable, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. CORRESPONDANCES:

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- a) Lettre du Conseil Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board adressée au Ministre de l'Éducation
- b) Fusionnement de services « Le CAP »

M^{me} Pelletier, appuyée par Conseiller Teasdale, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

JUIN 2020 – RENCONTRE N° 10

1. COVID-19 – MISE À JOUR DU PRINTEMPS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M Desloges présente son rapport verbal sur le COVID-19 et la mise à jour du printemps du Ministère de l'Éducation quant aux actions prises par le Conseil depuis l'annonce de la fermeture des écoles le jeudi 12 mars.

APPUIS ACTUELS

- Appui de la part des aides-enseignants, éducateurs spécialisés et enseignants ressources aux élèves selon des horaires établis.
- La continuation des suivis de la part des orthophonistes et des consultants en autisme avec les élèves/parents et les équipes-écoles.
- Transferts d'équipements spécialisés (système MF, cécité, matériel sensoriel) dans les locaux de la même école ou dans la nouvelle école où fréquentera l'élève pour l'année scolaire 2020-2021. En ce qui a trait aux ordinateurs, les élèves les garderont jusqu'à ce qu'ils retournent à l'école.

- Création de plans de transition pour les élèves en grands besoins, les élèves de nos écoles STGC et les élèves de la 6^e année qui fréquenteront les écoles secondaires.
- Formations offertes par les CPEED pour les aides-enseignants, éducateurs spécialisés et enseignants ressources pour l'apprentissage en ligne et pour une variété de sujet afin de les outiller pour aider les élèves ayant des besoins particuliers.
- Accompagnement des équipes écoles de la part des CPEED pour leurs élèves ayant des besoins particuliers.
- Pendant le mois de juin, juillet et août, continuer les évaluations psycho éducationnelles qui avaient été commencées avant la fermeture des écoles.

APPUI À L'ÉTÉ AUX ÉLÈVES EED

- Appuyer les élèves en EED qui suivent des cours d'été – embauche d'un enseignant ressource.
- Offrir des activités aux élèves autistes dans le cadre du projet de perfectionnement des compétences après l'école (subvention pendant l'école, mais remise à cet été à cause de la fermeture des écoles). Activités pour les aider avec la transition du retour à l'école avec les mesures de la COVID en place. Développer les habiletés de communication sociale.
- 1 bloc de transition d'environ 1h pour les élèves EED pendant une journée en août avant la rentrée. Il y aura des activités pour mieux les préparer à la réalité de la COVID et toutes les astuces pour respecter la distanciation sociale et une bonne hygiène.

Après une série de questions, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :
QUE le rapport verbal sur le COVID-19 – Mise à jour du printemps du Ministère de l'Éducation soit reçu

La motion est adoptée.

2. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2020-2021

Lors de la présentation du plan annuel de l'enfance en difficulté, M. Desloges explique aux membres du comité le processus du plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants des élèves tels que décrits dans le Règlement 306.

Il informe le comité que le Conseil scolaire Viamonde a suivi le processus de consultation pour la révision de son Plan pluriannuel en enfance en difficulté en le mettant à la disposition du public sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services », ainsi que par un envoi aux directions d'école pour faire le suivi de consultations avec tous les groupes impliqués.

Après la réunion, la secrétaire de séance enverra le compte rendu pour être dans le plan pluriannuel et le plan sera ensuite présenté à la réunion du Conseil le 26 juin 2020.

Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :

Que le rapport en date du 16 juin 2020 « Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton, propose :

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'entériner le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Les motions sont adoptées

3. CORRESPONDANCES

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- a) Rapport annuel 2019-2020 – Planification coordonnée des services dans la région Peel
- b) Centre Jules-Léger – transfert de gouvernance
- c) Lettre de la présidence de CCED – Régime d'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Ontario (RAFÉO)
- a) Lettre à l'Honorable Stephen Lecce de Halton Catholic District School Board's

M^{me} Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

LISTE DES MEMBRES DU CCED – 2019-2020

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin fortinb@csviamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe lapointee@CSViamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Guillaume Teasdale teasdaleg@csviamonde.ca	Véronique Emery emeryv@csviamonde.ca
Autism Ontario – Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto – SEAC rep) m_schabas@hotmail.com	
La Clé d'La Baie	Nathalie Pelletier npelletier@lacle.ca	
Centre francophone de Toronto	Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca
Boomerang Health	Lara Pietrolungo Lara.pietrolungo@sickkids.com	Winta Desta winta.desta@boomeranghealth.com
Toronto North Support	M Yakabue (Papy) Yongongo yakabuey@tnss.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca

Personne responsable du dossier

Michel Laverdière, *Surintendant de l'éducation*
laverdierem@csviamonde.ca

Secrétaire de séances du Conseil

Corine Céline
celinem@csviamonde.ca
Tél : 647 244-9631

SECTION 18

PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS PAR D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction des services aux élèves.

CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES PRESTATAIRES

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents, tuteurs ou tutrices nous avisent que leur enfant quitte le Conseil, nous leur demandons de nous informer de l'endroit que fréquentera l'élève pour que les intervenants puissent partager les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil. Si le conseil d'accueil présente à Viamonde une demande de divulgation d'information avec le formulaire de consentement approprié signé par les parents, tuteurs ou tutrices, nous partageons l'information demandée afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

SECTION 19

LA PROMESSE VIAMONDE

L'élève Viamonde affirme avec fierté et engagement, son identité francophone. Citoyenne ou citoyen du monde, elle ou il fait preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et démontre une soif d'apprendre pour la vie.

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. SAIT COMMUNIQUER

- cherche à comprendre et sait se faire comprendre,
- s'exprime aisément et avec assurance en français,
- s'exprime avec confiance dans plus d'une langue.

2. FAIT PREUVE D'UN ESPRIT CRITIQUE, CRÉATIF ET INNOVATEUR

- met les faits en relation et s'interroge,
- génère des idées, imagine des concepts et résout les problèmes de façon originale,
- propose une perspective différente à des questions ou des enjeux divers.

3. VIT EN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

- est attentif à ses besoins et aux besoins des autres,
- fait preuve de résilience face aux épreuves de la vie pour une vision positive de l'avenir,
- persévère en toutes circonstances, utilise un esprit de croissance.

4. AGIT DE FAÇON PROACTIVE

- est capable de raisonner,
- planifie et se fixe des objectifs,
- prend des initiatives et gère les risques.

5. CONTRIBUE AU MONDE NUMÉRIQUE AVEC INTELLIGENCE

- utilise les médias sociaux de façon responsable, appropriée et sécuritaire,
- recourt à la technologie de façon efficace,
- propose des solutions technologiques pour faire avancer le monde.

6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,
- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

Viamonde

*tout est
possible*

csviamonde.ca



**PLANIFICATION COORDONNÉE DES
SERVICES DANS LA RÉGION DE PEEL
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020**

Soumis au

**Ministère des Services à l'enfance et des
Services sociaux et communautaires**

Le 5 mai 2020

Planification coordonnée des services dans la région de Peel

Le réseau de planification coordonnée des services dans la région de Peel s'est taillé une place de choix au sein du continuum de services et de mesures de soutien à l'intention des familles dont un enfant a des besoins complexes. Des relations fortes et une vision commune se sont bien ancrées à l'échelon de la gouvernance et ont reçu un appui solide des organismes partenaires comptant du personnel de premier rang. Les fournisseurs de services communautaires maintiennent leur engagement à déployer des solutions innovatrices et créatives, adaptées aux besoins de chaque famille.

La planification coordonnée des services répond notamment aux besoins des enfants, des jeunes et des familles francophones. Les conseils scolaires de langue française sont des membres actifs du Comité directeur de la planification coordonnée des services de la région de Peel et interviennent au besoin auprès des fournisseurs de services en ce qui concerne la prestation de services en français.

Au cours de la dernière année, les coordonnateurs et coordonnatrices de la planification des services ont travaillé de près avec les équipes de coordination communautaires de premier rang et le personnel clinique. L'objectif commun est d'assurer une coordination pleinement intégrée et axée sur des buts au profit des enfants et des familles ayant les besoins les plus complexes dans la région de Peel.

Child Development Resource Connection Peel (CDRCP) continue d'exercer son rôle de porte d'entrée à la coordination des services dans le cadre du partenariat Kids Pathways Peel. En plus de CDRCP, les organismes suivants sont membres de Kids Pathways Peel : Intégration communautaire Mississauga, Intégration communautaire Brampton Caledon, ErinoakKids Centre for Treatment and Development, Services en autisme Kerry's Place, Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton et Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest.

Un engagement communautaire solide à l'égard du modèle de coordination des services

- Le Comité directeur et ses membres dévoués continuent à jouer leur rôle d'encadrement du régime de planification coordonnée des services.
- Le Comité directeur a fourni des recommandations pertinentes à l'égard d'éléments additionnels qui devraient faire l'objet d'une reddition de comptes. Ces renseignements permettent de broser un tableau plus complet des réussites et des défis du système de planification coordonnée des services dans la région de Peel.
- Le Comité directeur a donné son appui à des solutions innovatrices mises de l'avant par Kids Pathways Peel et des partenaires communautaires dans le but de mieux répondre aux besoins uniques des enfants ayant des besoins complexes et de leur famille.
- Les partenaires du regroupement Kids Pathways Peel se réunissent pour discuter des défis, des transitions d'un service à l'autre et des solutions créatives aux problèmes qui se présentent dans l'ensemble du continuum de coordination des services.
- Les groupes de travail tiennent des réunions avec les partenaires communautaires concernés pour assurer la résolution de problèmes ponctuels liés à la mise en œuvre (p. ex., les aiguillages en milieu scolaire).

Ressources humaines

- L'embauche de coordonnateurs et coordonnatrices de la planification des services a eu lieu de façon continue, dans le cadre d'une collaboration à l'échelle communautaire.
- ErinoakKids et une membre du Comité directeur ont participé aux entrevues et au processus de sélection du personnel.
- L'équipe complète de coordination se compose de 5,0 personnes (équivalent temps plein – ETP). La dotation a varié de 3,0 ETP à 5,0 ETP au cours de l'année, à cause de congés parentaux et de roulement de personnel.

Améliorations à la démarche de collaboration

- Élaboration et mise en œuvre d'un protocole de recherche de solutions créatives.
- Élaboration et mise en œuvre de lignes directrices sur les transitions pour les équipes de coordination et celles de planification coordonnée des services dans l'ensemble de la région.
- Mise à jour des lignes directrices et des critères de Kids Pathways Peel pour l'affectation des aiguillages, y compris ceux de la planification coordonnée des services.
- Préparation d'une séance d'information animée par la Région de Peel à l'intention du personnel de coordination des services, de coordination de cas, de navigation des services et de planification coordonnée des services.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Analyse des liens à renforcer entre fournisseurs à tous les échelons du continuum de coordination des services dans la région.
- Facilitation de l'accès aux ressources communautaires, aux ateliers et aux consultations à l'échelle régionale.

Aiguillages à la planification coordonnée des services

- Nombre total d'aiguillages du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} avril 2020 : 78
- Nombre de congés accordés du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} avril 2020 : 21
- On constate une augmentation du degré de complexité et d'intensité des besoins.
- Dans un nombre croissant de dossiers, des partenaires de plusieurs secteurs interviennent auprès de la clientèle et des familles.
- Le nombre d'aiguillages a légèrement diminué comparativement à la même période l'année précédente.
- La collaboration est plus étroite entre le programme de planification coordonnée des services et les autres services de coordination offerts dans la communauté.

Tendances au sein du système

- Difficultés de recrutement et de maintien en poste de personnel infirmier à domicile adéquatement formé pour les clients médicalement fragiles/dépendants des technologies (MFDT).
- Augmentation du nombre de jeunes en âge de faire la transition aux services pour adultes mais non admissibles au soutien des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces jeunes ont besoin d'un soutien intensif et d'un placement en milieu résidentiel.
- Hausse du nombre de familles comptant plus d'un enfant ayant des besoins complexes.
- Augmentation de la demande de services de répit à domicile et externes.
- Augmentation de la demande d'évaluations comportementales, de plans de soutien au comportement et d'interventions intensives.
- Augmentation du degré de complexité des cas chez les nouveaux arrivants; instabilité du logement; et manque d'accès aux soins médicaux et psychiatriques.

Mise en place de l'outil Measure of Processes of Care (MPOC)

- Les familles sont invitées à remplir l'évaluation MPOC six mois après le début des services ou au moment de l'obtention du congé.
- L'accès au questionnaire en format Web est offert en passant par le site Web d'ErinoakKids.
- Les familles peuvent également remplir le MPOC en version imprimée.
- Sur demande, le centre CanChild peut recevoir des mises à jour sur l'utilisation du questionnaire MPOC.

Commentaires des parents, aidants et fournisseurs de services (traductions libres de l'anglais)

Parent d'un enfant qui est de retour à la maison après avoir été placé en foyer d'accueil

« Le comportement de J nous pose encore certaines difficultés, mais nous avons plus de facilité à les gérer grâce aux quarts de travail supplémentaires du personnel de soutien en soirée. Notre famille se porte beaucoup mieux et J peut continuer d'habiter à la maison. Merci infiniment de votre aide. »

Mère qui avait de la difficulté à obtenir un soutien approprié pour elle-même et son enfant

« Mon Dieu, quelle nouvelle extraordinaire! Merci mille fois de tout ce que vous avez fait et de tout ce que vous faites pour nous. Vous avez enlevé un énorme fardeau de sur mes épaules et réduit mon niveau de stress. »

Mère immigrante récente, vivant dans un refuge et ayant des problèmes de santé s'ajoutant aux besoins uniques et complexes de son fils

« Je suis très reconnaissante de l'aide généreuse que vous m'offrez. Votre soutien est très précieux, et je vous en remercie de tout cœur. »

Commentaires fournis par l'équipe de soins complexes de l'hôpital SickKids au sujet d'une cliente ayant reçu l'appui du programme de planification coordonnée des services

« J'ai vu la mère à l'urgence. De toute évidence, vous accomplissez un travail extraordinaire dans la communauté. Elle était souriante, pleine d'espoir, et avait commencé à se bâtir une vie à l'extérieur du foyer. C'est un peu comme si la diminution des souffrances de son enfant lui avait donné la permission de s'ouvrir au bonheur. Nous avons abordé le sujet de la confiance. Elle a dit que son expérience auprès de SickKids, de l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, des infirmières du RLSS et particulièrement de votre équipe chez ErinoakKids, lui avait permis de bâtir sa confiance. Avant, elle se sentait seule avec son conjoint. Maintenant, elle est entourée d'une grande communauté. C'était magnifique de constater à quel point elle s'était épanouie au cours des derniers mois. »

Prochaines étapes

- Continuer d'offrir des activités communes d'apprentissage, d'échange et de discussion à l'ensemble des fournisseurs du programme de planification coordonnée des services dans la région de Peel.
- Continuer à améliorer la collecte de données qualitatives et de données quantitatives afin d'asseoir les décisions du Comité directeur et les décisions opérationnelles sur des bases solides, de résoudre des problèmes et d'assurer une amélioration continue de la qualité.
- Continuer de faire passer le questionnaire MPOC à plus de familles et fournir plus de données à CanChild.
- Continuer à faciliter le processus de résolution de problèmes et proposer des solutions créatives à la clientèle et aux familles avant de procéder à l'intervention du comité d'examen des services à l'enfance.
- Continuer à sensibiliser les sources potentielles d'aiguillages afin de favoriser les aiguillages appropriés et d'élargir le bassin de personnes et d'organismes effectuant des aiguillages.
- Continuer à déterminer l'offre de services appropriée pour les familles et les enfants ayant des besoins complexes, et à cibler les lacunes dans les services.
- Continuer à participer activement aux activités de Kids Pathways Peel afin d'instaurer une approche systémique complète pour la coordination des services dans la région.

Les efforts de collaboration et le leadership du Comité directeur et des membres de Kids Pathways Peel continueront à entraîner des améliorations et des innovations dans la coordination des services. **Les membres de Kids Pathways Peel se réunissent régulièrement pour passer en revue les lignes directrices et confirmer qu'elles sont pleinement inclusives et qu'elles répondent aux besoins de l'ensemble de la population, y compris des francophones. Kids Pathways Peel affecte une coordonnatrice ou un coordonnateur bilingue à toute famille souhaitant obtenir des services en français.**

Cet engagement à l'égard d'une planification multisectorielle et systémique au profit des enfants et des familles vulnérables et ayant des besoins hautement complexes dans la région de Peel se traduira par des solutions créatives et qui sortent des sentiers battus.





Communiqué

Le transfert du Centre Jules-Léger toujours prévu pour août 2020

OTTAWA - le jeudi, 21 mai 2020 - Le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) souhaite souligner les efforts de l'ensemble des parties, qui continuent à faire avancer les différents éléments du transfert de la gouvernance du Centre Jules-Léger en toute sécurité pendant cette période de crise sanitaire importante.

Plus particulièrement, nous avons témoigné d'une continuation de travail de structuration des services administratifs et technologiques en collaboration avec les conseils scolaires. De plus, un site web temporaire a été lancé (www.ccjl.ca), ce qui permettra de communiquer les avancements lors de la période de transfert.

« Malgré la fermeture des écoles et des milieux de travail physiques des conseils scolaires, l'activité se poursuit à partir des foyers du personnel impliqué dans le transfert de gouvernance » affirma Johanne Lacombe, présidente du Consortium. « Je salue avec fierté la détermination et le dévouement de ces individus qui nous appuient dans la réalisation du transfert de la gouvernance afin d'atteindre nos objectifs fixés dans les échéanciers déterminés », conclut-elle.

En parallèle, les élèves du Centre continuent leurs études à distance. « Je désire saluer les efforts remarquables des élèves, des parents, des enseignantes et enseignants et des employés du Centre Jules-Léger, qui œuvrent sans relâche à appuyer l'apprentissage à distance de nos élèves », affirma Jeannette Labrèche, vice-présidente du Consortium.

Le ministère continue de collaborer étroitement avec le Consortium afin de s'assurer que tous les éléments soient mis en place pour une transition harmonieuse en août 2020. Le public est invité à consulter le site Internet temporaire www.ccjl.ca pour suivre l'évolution de la transition et avoir accès aux offres d'emplois disponibles.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Johanne Lacombe, présidente du Consortium au ccjl.jlacombe@gmail.com.

Johanne Lacombe
Présidente du CCJL

Jeannette Labrèche
Vice-présidente du CCJL

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Toronto, le 1^{er} juin 2020

Monsieur Denys Giguère
Sous-ministre adjoint
Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française
Ministère de l'Éducation de l'Ontario
14^e étage - 315, rue Front ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Madame Carol Strachan
Sous-ministre adjointe par intérim
Division des collèges et université
Ministère de l'Éducation de l'Ontario
15^e étage – 315, rue Front ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Objet : Critères d'admissibilité pour élèves de 12^e année avec diagnostic d'un Trouble spécifique des apprentissages

Madame, Monsieur,

À titre de président du CCED du Conseil scolaire Viamonde, je vous écris au sujet de certaines préoccupations qui ont été portées à l'attention des membres du CCED concernant les élèves de la 12^e année qui devaient participer à une évaluation psychoéducative d'ici la fin de l'année scolaire et ce, afin de confirmer un diagnostic d'un Trouble spécifique des apprentissages (TA) – DSM-V critère d'admissibilité à deux bourses du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFÉO), soit la bourse d'Études pour personnes handicapées (BEPH) et la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (BC-ESEIP).

Les fonds provenant de ces deux bourses sont indispensables pour défrayer les coûts associés aux mesures d'adaptation pour assurer que les étudiants et les étudiantes concernés puissent poursuivre leurs études postsecondaires.

Dans la situation actuelle du COVID-19, la fermeture des écoles et le fait que certains services spécialisés ne peuvent pas être offerts virtuellement, nous vous prions de considérer une évaluation antérieure (même si elle date de plus de 5 ans), ainsi que le plan d'enseignement individualisé (PEI), comme preuves du diagnostic et des appuis nécessaires pour leur réussite académique.

Puisqu'un diagnostic d'un Trouble spécifique des apprentissages est considéré comme un handicap permanent en raison de son origine neurologique et de ses atteintes permanentes et persistantes sur le plan des apprentissages, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir considérer annuler le besoin de subir une réévaluation à leur entrée postsecondaire, et ce, pour le bien-être de ces étudiants et afin d'éviter un délai dans leurs études postsecondaires.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Je vous remercie à l'avance de la grande attention que vous porterez à cette demande et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Benoît Fortin,
Président du CCED

c. c. Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation
Monsieur Roland Desloges, surintendant de l'éducation



June 8, 2020

The Honourable Stephen Lecce
Minister of Education
Mowat Block, 900 Bay Street
Toronto, ON M7A 1L2

Dear Minister Lecce,

I am writing on behalf of the Special Education Advisory Committee (SEAC) for the Halton Catholic District School Board (HCDSB), to follow up on concerns expressed by our SEAC colleagues at Durham District School Board and the Greater Essex County District School Board, regarding the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE).

The HCDSB SEAC appreciates and values the work of MACSE in providing feedback and making recommendations to the Minister on programming and supports for students with exceptional needs in publicly-funded schools across Ontario. This work is more important now than ever, as students everywhere face unprecedented and unexpected challenges in the current pandemic crisis - challenges which are exacerbated for students with special education needs.

It is for these reasons that we are deeply concerned about the number of vacancies on MACSE, the lack of connection of some MACSE members to the communities they represent, the absence of reporting regarding MACSE's activities, and the lack of response from MACSE to interested parties who have applied to fill the vacancies.

As you are no doubt aware, 11 of the 21 MACSE positions are currently vacant - including 5 of the 9 exceptionality seats, with another 5 expiring before the end of the calendar year - including 2 of the exceptionality seats. In addition, the term of the Chair has expired. We note that MACSE has been operating with a large number of vacancies for quite some time.

The current crisis highlights the importance of preparedness, and we are concerned about the current and ongoing gaps in MACSE representation. We are deeply concerned about MACSE's ability to fulfill its mandate with so many exceptionalities, representing a significant proportion of special needs students in Ontario not represented, whose voices are not being heard. We strongly encourage the Ministry to expedite the appointment process, to fill the vacant positions as quickly as possible, and, going forward, to proactively replace members as their terms expire.

Parent associations across the province representing students with special education needs appoint members to school board SEACs, as well as to the Provincial Parent Association Advisory Committee (PAAC) on SEAC. These members are accountable to their associations, have lived experience with the exceptionalities they represent, and provide a



parent perspective. SEAC members are also well versed in the special education challenges of both students and school boards and can offer a unique perspective and valuable insight to MACSE. As such, we support the recommendations of the Durham DSB and the Greater Essex County DSB to consider SEAC members and the perspective they can provide in the appointment process, by considering SEAC membership as a factor in the appointment process or cross-appointing members to represent school board SEACs. PAAC on SEAC regularly collaborates with members from a number of associations and school boards, and is therefore well equipped to provide a provincial perspective. As such, in addition, or in the alternative, we also support the establishment of a PAAC on SEAC seat on MACSE.

We are encouraged to learn that, after more than a year pause, MACSE resumed regular meetings and has continued to meet through the current crisis, notwithstanding the significant gaps in membership. However, we are concerned that the lack of reporting by MACSE gives the appearance that the committee is inactive and, in any event, limits the potential impact of the valuable work being done, or the opportunity for stakeholders to provide input to the process. While an Annual Report is part of MACSE's mandate, the most recent Annual Report posted online is for the 2014-2015 school year, the most recent Special Education Update is dated 2016, and there are no meeting minutes or meeting highlights posted online.

In summary, MACSE plays an essential role in the ability of Ontario school boards to meet the needs of our most vulnerable students. The viability of MACSE is dependent on a full and diverse membership, representation that reflects a lived experience, is connected to the communities it represents, and is cognizant of current issues. Furthermore, MACSE's impact would be much more visible and significant, with regular, up to date and current reporting of its activities.

We encourage the Minister to consider our recommendations along with those of the Durham DSB and the Greater Essex County DSB, for the benefit of all of our students, and ultimately, our future.

Sincerely,

Brenda Agnew
Chair of the SEAC

cc: N. Naylor, Deputy Minister of Education
C. Munroe, Director, Special Education/Success for all Branches
Chairs of Ontario Special Education Advisory Committees

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Projets de réfection des écoles 2018-2019

ANTÉCÉDENTS

Lors de la rencontre du Conseil du 21 septembre 2018, l'administration présentait le rapport ainsi que la liste des projets de réfection et d'amélioration de la condition des écoles pour 2018-2019.

SITUATION ACTUELLE

L'administration désire faire une mise à jour sur la réalisation de l'ensemble des projets approuvés.

L'annexe A est la liste des projets approuvés en septembre 2018.

L'annexe B est la liste des différents projets complétés en 2018-2019 ainsi que leurs coûts finaux approximatifs.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 26 juin 2020 intitulé « Projets de réfection des écoles 2018-2019 » soit reçu.

Préparé par :
Directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe A

Annexe A - Liste des projets pour 2018-2019

École	Description des travaux	Plan pluriannuel (accessibilité, énergie) :	Réfections 18-19 :	Amélioration de la condition des écoles 18-19 :	Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité) :
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (modernisation ascenseur à Étienne-Brûlé).	accessibilité	200 000 \$		
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout d'un ascenseur à Renaissance).	accessibilité	800 000 \$		
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.			1 300 000 \$	
Diverses écoles	Projets en informatique		50 000 \$		
Diverses écoles	Centre de refroidissement (3 à 5 écoles).		100 000 \$		
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication.			75 000 \$	
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).	énergie		100 000 \$	
Diverses écoles	Optimisation et recommissioning des systèmes CVAC (économie énergie).	énergie	100 000 \$		
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.		250 000 \$		
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.			75 000 \$	
Diverses écoles	Petits travaux d'accessibilité.	accessibilité			654 418 \$
École élémentaire Antonine Maillet	Réparer tuyauterie de drainage sanitaire.			100 000 \$	
École élémentaire Antonine Maillet	Replanifier les toilettes 207 et 209 avec toilette universelle, toilette du personnel, entrepôt et nouvel accès au toit.	accessibilité		250 000 \$	
École élémentaire Antonine Maillet	Remplacement des vieilles unités de chauffage (6X) et ventilation du gymnase.	énergie		450 000 \$	
École élémentaire Charles-Sauriol	Refaire classe maternelle/jardin au 1er étage.		250 000 \$		
École élémentaire Charles-Sauriol	Aménagement de salles de classes supplémentaires à partir des anciens laboratoires du 2e étage.		600 000 \$		
École élémentaire Charles-Sauriol	Refaire la finition de la bibliothèque (peinture, plancher, lumières).		100 000 \$		
École élémentaire Gabrielle-Roy	Refaire l'entrée d'eau domestique (intérieur de l'école).			100 000 \$	
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacement de portes intérieures (particulièrement au rez-de-chaussée).			100 000 \$	
École élémentaire Mathieu-da-Costa	Réparation majeure du plancher du corridor au rez-de-chaussée.			175 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacement complet du système de contrôle pneumatique incluant valves de chauffage.	énergie		450 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacer l'éclairage des corridors.	énergie		200 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Refaire les plafonds des corridors.			225 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Refaire les plafonds et éclairage du secrétariat.			50 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Refaire les finis des toilettes des élèves.			225 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacement du système d'intercommunication.			50 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacer le système de caméras de l'école (intérieur et extérieur).			50 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Refaire la cuisine de la cafétéria incluant des nouveaux équipements et système de ventilation.	énergie		525 000 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Ajout d'estrades électriques au gymnase.		75 000 \$		
École secondaire Toronto Ouest	Ajouter de l'éclairage extérieur pour les entrées principales et à l'arrière de l'école.			50 000 \$	
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le trottoir menant au stationnement sous-terrain.			50 000 \$	
École secondaire Toronto Ouest	Remplacer le système d'eau chaude domestique.	énergie		40 000 \$	
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le scellement façade est.			450 000 \$	
Académie La Pinède	Refaire l'asphalte de la cour d'école.			200 000 \$	
École élémentaire des Quatre-Rivières	Refaire l'asphalte de la cour d'école.			375 000 \$	
École secondaire Le Caron	Remplacer les vieilles unités de ventilation (4X) et ventilateurs d'extraction.	énergie		300 000 \$	
École secondaire Le Caron	Refaire le système de chauffage et ventilation des locaux entre portes S01 et S11 (administration et 2 classes).	énergie		450 000 \$	

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École	Description des travaux	Plan pluriannuel (accessibilité, énergie) :	Réfections 18-19 :	Amélioration de la condition des écoles 18-19 :	Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité) :	
École secondaire Le Caron	Remplacer les unités de chauffage dans les entrées.	énergie		50 000 \$		
École secondaire Roméo Dallaire	Ajout de stores pour les fenêtres du corridor au 2e (face au sud).		20 000 \$			
École élémentaire du Chêne	Refaire la chaufferie	énergie		350 000 \$		
École élémentaire du Chêne	Ajout de ventilation dans les classes au 1er étage (incluant BAS et climatisation administration).	énergie		925 000 \$		
École élémentaire LaMarsh	Refaire la chaufferie.	énergie		350 000 \$		
École élémentaire L'Héritage	Remplacement du système d'alarme incendie.			60 000 \$		
École élémentaire L'Héritage	Refaire le système de sécurité Chubb.			35 000 \$		
École élémentaire L'Héritage	Remplacement complet du système d'intercommunication.			30 000 \$		
École élémentaire Nouvel Horizon	Remplacer la clôture autour de la propriété.			30 000 \$		
École élémentaire Patricia-Picknell	Refaire le pavage dans la cour d'école.			300 000 \$		
École élémentaire Renaissance	Remplacer l'asphalte du stationnement ouest et enclos à déchets.			200 000 \$		
École élémentaire Renaissance	Remplacer les fenêtres de l'école dans les ouvertures originales.	énergie		675 000 \$		
École élémentaire Renaissance	Remplacer les stores de l'école.			35 000 \$		
École secondaire Confédération	Refaire les terrains de tennis et ajout terrain basketball.		275 000 \$			
École élémentaire L'Envolée	Refaire le plancher du gymnase et rénover les vestiaires.			200 000 \$		
École élémentaire L'Envolée	Refaire les toilettes 116 et 213 et remplacer les abreuvoirs dans les corridors.	accessibilité		250 000 \$		
École élémentaire L'Envolée	Refaire les toilettes 111, 112, 209, 210.	accessibilité		600 000 \$		
École élémentaire L'Envolée	Climatisation pour cafétéria.			50 000 \$		
École élémentaire L'Harmonie	Remplacer l'unité de ventilation de l'aile nord.	énergie		375 000 \$		
École élémentaire L'Harmonie	Réparer le problème d'infiltration d'eau au sous-sol.			300 000 \$		
École élémentaire L'Harmonie	Climatisation centre des ressources.			25 000 \$		
Total :			2 820 000 \$	11 255 000 \$	654 418 \$	14 729 418 \$
Revenus reportés 2017-2018 :			229 528 \$	3 603 756 \$	654 418 \$	
Subventions 2018-2019 :			2 823 716 \$	8 702 100 \$	0 \$	
Fonds disponibles pour 2018-2019 :			3 053 244 \$	12 305 856 \$	654 418 \$	16 013 518 \$
Contingences :			233 244 \$	1 050 856 \$	0 \$	1 284 100 \$
% contingences actuelle :			7,6%	8,5%	0,0%	8,0%

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe B

Annexe B - Projets de rénovation complétés en 2018-2019

École	Description des travaux	Budget Réfections 18-19	Budget approuvé : Amélioration de la condition des écoles 18-19	Budget approuvé : Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité)	Budget approuvé : Total	Coût final approximatif	Commentaire
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (modernisation ascenseur à Étienne-Brûlé).	200 000 \$			200 000 \$	138 859 \$	
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout d'un ascenseur à Renaissance).	800 000 \$			800 000 \$	- \$	avec projet RENA
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.		1 300 000 \$		1 300 000 \$	786 582 \$	
	LATA, remplacement toits #2,3					90 016 \$	
	ODYS, remplacement toit #1					76 798 \$	
	ALDU, remplacement toit #2					105 005 \$	
	VILE, remplacement toits #1,2					277 959 \$	
	STJO, remplacement toits #2,3					206 895 \$	
	LAFO, réparation toits #1,2					22 981 \$	
	ETBR, LAFO et CHBE (Inspection/tests IR)					6 928 \$	
	ETBR, remplacement des toits #5,6					- \$	avec projet ETBR
Diverses écoles	Projets en informatique	50 000 \$			50 000 \$	5 694 \$	
Diverses écoles	Centre de refroidissement (3 à 5 écoles).	100 000 \$			100 000 \$	- \$	avec projet ANMA
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication.		75 000 \$		75 000 \$	38 483 \$	LASO
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).		100 000 \$		100 000 \$	- \$	avec projet CHSA
Diverses écoles	Optimisation et recommissionnement des systèmes CVAC (économie énergie).	100 000 \$			100 000 \$	97 861 \$	
	NOMO, contrôleurs MUA et NAE.					16 965 \$	
	Plate forme entilweb pour BAS.					23 742 \$	
	LACA, contrôleurs et programmation pour AHU1, HP1 et chaudières.					28 620 \$	
	LACA, ajout de valves pour contrôle des collecteurs 1,2,3,6 pour planchers radiants.					10 543 \$	
	RODA, programmation/vérification pour collecteurs chauffage radiant et ERV2.					8 913 \$	
	PAJE, chaudières et UV1.					2 496 \$	
	MACU, système pneumatique, contrôle éclairage extérieur.					4 994 \$	
	CHSA, programmation/coordination climatisation garderie					1 588 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.	250 000 \$			250 000 \$	183 313 \$	
	FELE, Réparation tuyau drainage sanitaire					16 141 \$	
	HARM, Remplacement scène du gymnase					25 285 \$	
	LAPQ, Plates-bandes					9 361 \$	
	HARM, GADU, ROMA, climatisation portatives					33 976 \$	
	ETBR, Convertiseur système solaire					6 232 \$	
	ODYS, plafond du gymnase (amiante)					73 212 \$	
	MISA, remplacement puisard cour d'école					16 141 \$	
	Contrôleurs BAS					2 965 \$	
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.		75 000 \$		75 000 \$	46 211 \$	pour PIET
Diverses écoles	Petits travaux d'accessibilité.			654 418 \$	654 418 \$	654 418 \$	
	LAPI, plat forme élévatrice accès gymnase					30 266 \$	
	LECR, système d'ouverture de porte					42 948 \$	
	RENA - Ajout de deux stationnements désignés					20 000 \$	
	LENV - Ajout d'un enrepôt au gym pour entreposage locataires					45 000 \$	
	LENV - Ajout d'une toilette universelle					75 000 \$	
	ANMA - Ajout d'une toilette universelle					75 000 \$	
	ETBR - Toilette accessible					30 000 \$	
	RENA - Systèmes d'ouverture de portes					25 000 \$	
	LASO - Rideau du gymnase					12 422 \$	
	RENA - Ascenseur					225 000 \$	
	MISA - Ascenseur					73 782 \$	
École élémentaire Antonine Maillet	-Réparer tuyauterie de drainage sanitaire. -Replanifier les toilettes 207 et 209 avec toilette universelle, toilette du personnel. -Remplacement des vieilles unités de chauffage (6X) et ventilation du gymnase. -Remplacement du service électrique. -Climatisation du gymnase (centre de refroidissement).*		800 000 \$		800 000 \$	1 029 626 \$	
École élémentaire Charles-Sauriol	-Refaire classe maternelle/jardin au 1er étage. -Aménagement de salles de classes supplémentaires à partir des anciens laboratoires du 2e étage. -Refaire la finition de la bibliothèque (peinture, plancher, lumières). -Remplacer les lumières du gymnase.*	950 000 \$			950 000 \$	558 557 \$	
École élémentaire Gabrielle-Roy	Refaire l'entrée d'eau domestique (intérieur de l'école).		100 000 \$		100 000 \$	73 404 \$	

POINT 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École	Description des travaux	Budget approuvé : Réfections 18-19	Budget approuvé : Amélioration de la condition des écoles 18-19	Budget approuvé : Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité)	Budget approuvé : Total	Coût final approximatif	Commentaire
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacement de portes intérieures (particulièrement au rez-de-chaussée).		100 000 \$		100 000 \$	72 021 \$	
École élémentaire Mathieu-da-Costa	Réparation majeure du plancher du corridor au rez-de-chaussée.		175 000 \$		175 000 \$	234 869 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	-Remplacement complet du système de contrôle pneumatique incluant valves de chauffage. -Remplacer l'éclairage des corridors. -Refaire les plafonds des corridors. -Refaire les plafonds et éclairage du secrétariat. -Refaire les toilettes des élèves (toilettes neutres). -Remplacement du système d'intercommunication. -Remplacer le système de caméras de l'école (intérieur et extérieur). -Refaire la cuisine de la cafétéria incluant des nouveaux équipements et système de ventilation. -Remplacement des toits #5,6.*		1 775 000 \$		1 775 000 \$	2 159 140 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Ajout d'estrades électriques au gymnase.	75 000 \$			75 000 \$	31 572 \$	
École secondaire Toronto Ouest	Ajouter de l'éclairage extérieur pour les entrées principales et à l'arrière de l'école.		50 000 \$		50 000 \$	- \$	annulé
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le trottoir menant au stationnement sous-terrain.		50 000 \$		50 000 \$	- \$	annulé
École secondaire Toronto Ouest	Remplacer le système d'eau chaude domestique.		40 000 \$		40 000 \$	69 913 \$	50% du montant total
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le scellement façade est.		450 000 \$		450 000 \$	- \$	dépenses réalisées en 19-20
Académie La Pinède	Refaire l'asphalte de la cour d'école.		200 000 \$		200 000 \$	185 783 \$	
École élémentaire des Quatre-Rivières	Refaire l'asphalte de la cour d'école.		375 000 \$		375 000 \$		reporté en 19-20
École secondaire Le Caron	-Remplacer les vieilles unités de ventilation (4X) et ventilateurs d'extraction. -Refaire le système de chauffage et ventilation des locaux entre portes S01 et S11 (administration et 2 classes). -Remplacer les unités de chauffage dans les entrées.		800 000 \$		800 000 \$	621 066 \$	
École secondaire Roméo Dallaire	Ajout de stores pour les fenêtres du corridor au 2e (face au sud).	20 000 \$			20 000 \$	7 509 \$	
École élémentaire du Chêne	-Refaire la chaufferie. -Ajout de ventilation dans les classes au 1er étage (incluant BAS et climatisation administration).		1 275 000 \$		1 275 000 \$	1 123 758 \$	
École élémentaire LaMarsh	Refaire la chaufferie.		350 000 \$		350 000 \$	411 896 \$	
École élémentaire L'Héritage	Remplacement du système d'alarme incendie.		60 000 \$		60 000 \$		
École élémentaire L'Héritage	Refaire le système de sécurité Chubb.		35 000 \$		35 000 \$	- \$	avec projet garderie
École élémentaire L'Héritage	Remplacement complet du système d'intercommunication.		30 000 \$		30 000 \$		
École élémentaire Nouvel Horizon	Remplacer la clôture autour de la propriété.		30 000 \$		30 000 \$	42 141 \$	
École élémentaire Patricia-Picknell	Refaire le pavage dans la cour d'école.		300 000 \$		300 000 \$	229 873 \$	
École élémentaire Renaissance	-Remplacer l'asphalte du stationnement ouest et enclos à déchets. -Remplacer les fenêtres de l'école dans les ouvertures originales. -Remplacer les stores de l'école. -Ajout d'un ascenseur.*		910 000 \$		910 000 \$	1 541 121 \$	
École secondaire Confédération	Refaire les terrains de tennis et ajout terrain basketball.	275 000 \$			275 000 \$	242 182 \$	avec projet FRNI
École élémentaire L'Envolée	-Refaire le plancher du gymnase et rénover les vestiaires. -Remplacer les paniers de basketball au gymnase. -Refaire les toilettes 116 et 213 et remplacer les abreuvoirs dans les corridors. -Refaire les toilettes 111, 112, 209, 210. -Climatisation pour cafétéria.		1 100 000 \$		1 100 000 \$	803 568 \$	
École élémentaire L'Harmonie	-Remplacer l'unité de ventilation de l'aile nord. -Réparer le problème d'infiltration d'eau au sous-sol. -Climatisation du gymnase. -Remplacement complet du service électrique de l'école.*		700 000 \$		700 000 \$	1 264 937 \$	
Total :		2 820 000 \$	11 255 000 \$	654 418 \$	14 729 418 \$	12 654 356 \$	
Revenus reportés 2017-2018 :		229 528 \$	3 603 756 \$	654 418 \$			
Subventions 2018-2019 :		2 823 716 \$	8 702 100 \$	0 \$			
Fonds disponibles pour 2018-2019 :		3 053 244 \$	12 305 856 \$	654 418 \$	16 013 518 \$		

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique 1,15 – En cas d'atteinte à la vie privée*

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, l'administration du Conseil a mis à jour la « Politique 1,15 – En cas d'atteinte à la vie privée ».

SITUATION ACTUELLE

La politique 1,15 est en annexe A. Quelques légers changements sont proposés. Les directives administratives sont en annexe B à titre d'information seulement.

L'ébauche de la « Politique 1,15 - En cas d'atteinte à la vie privée », sera à présenter sous peu auprès des instances habituelles afin d'obtenir leurs rétroactions. Suite à cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport daté du 26 juin 2020 portant sur la « Politique 1,15 – En cas d'atteinte à la vie privée » soit reçu.

Que l'ébauche de la « Politique 1,15 – En cas d'atteinte à la vie privée » en annexe soit envoyée aux instances habituelles pour fins de consultation.

Préparé par :

La directrice communications et marketing
Julie Vanghelder

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ANNEXE A

CONSEIL

Politique n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Approuvée le 27 janvier 2011

Entrée en vigueur le 27 janvier 2011

Révisée le 15 avril 2016

~~Prochaine révision en 2019~~ Révisée le 26 juin 2020

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est assujéti aux lois sur la protection de la vie privée suivantes : la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et doit les respecter.

Le Conseil, par l'entremise de l'ensemble de son personnel, doit prendre des mesures préventives pour éviter toute atteinte à la vie privée.

DÉFINITION

Il y a atteinte à la vie privée lorsque des renseignements personnels sont compromis, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont recueillis, utilisés, divulgués, conservés ou détruits d'une manière qui va à l'encontre des lois sur la protection de la vie privée.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil se doit de donner suite aux incidents pouvant engendrer le risque de divulgation ou la divulgation non autorisée de renseignements personnels et de remédier à la situation afin d'éviter toute atteinte à la vie privée.

La capacité de traiter les atteintes à la vie privée sera grandement améliorée par la mise en œuvre d'une approche de gestion standardisée et uniforme, ~~tel qu'il est suggéré dans les directives administratives 1,14.~~ Voici les avantages d'une telle approche :

- Intervention rapide et coordonnée
- Rôles et responsabilités bien définis
- Processus d'enquête efficace
- Processus de maîtrise efficace
- Mesures correctives plus faciles.

L'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les membres des conseils d'école, les parents, les élèves, les membres de la communauté, les bénévoles et les fournisseurs du Conseil ont un rôle à jouer et ont la responsabilité de déterminer et de signaler toute atteinte à la vie privée. L'esprit de la présente politique est d'être le plus exhaustif ~~que~~ possible.

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ANNEXE B

CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Approuvées le 27 janvier 2011

Entrées en vigueur le 27 janvier 2011

Révisées le 15 avril 2016

~~Prochaine révision en 2019~~ Révisées le 26 juin 2020

Page 1 de 13

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) étant régi par les lois sur la protection de la vie privée, les présentes directives administratives visent à aider le Conseil à donner suite aux incidents pouvant engendrer le risque de divulgation ou la divulgation non autorisée de renseignements personnels et remédier à la situation afin d'éviter toute atteinte de la vie privée.

Tel qu'énoncé dans la politique 1,15, l'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les bénévoles et les fournisseurs du Conseil ont un rôle à jouer et ont la responsabilité de déterminer et de signaler toute atteinte à la vie privée. Il y a atteinte à la vie privée lorsque des renseignements personnels sont compromis, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont recueillis, utilisés, divulgués, conservés ou détruits d'une manière qui va à l'encontre des lois sur la protection de la vie privée.

Les renseignements personnels peuvent être compromis de nombreuses façons. Certaines atteintes à la vie privée ont des causes relativement simples et sont limitées, tandis que d'autres sont plus systémiques ou complexes. Les atteintes à la vie privée découlent souvent d'une erreur humaine; par exemple, lorsque les renseignements personnels d'une personne sont envoyés par erreur à une autre personne (faute d'avoir mal reproduit le numéro de télécopieur, l'adresse électronique, etc.). Dans le monde d'aujourd'hui où la technologie facilite de plus en plus l'échange de renseignements, une atteinte à la vie privée peut parfois prendre de plus grandes proportions; par exemple, lorsqu'un changement effectué à un programme informatique est mal exécuté et entraîne la compromission des renseignements personnels de nombreuses personnes.

ANNEXES

ANNEXE A – EXEMPLES D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

ANNEXE B – LISTE DE CONTRÔLE DE LA COORDONNATRICE OU DU COORDONNATEUR DE L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE

Cette annexe est un outil de gestion pour l'usage de la coordonnatrice ou du coordonnateur de l'accès à l'information du Conseil ou de la personne déléguée dans le cas d'une atteinte à la vie privée.

AFFICHE - MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE PRÉSUMÉE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Il est recommandé d'apposer l'affiche ci-dessus mentionnée (jointe en annexe) dans les écoles et les différents bureaux administratifs du Conseil afin de sensibiliser chacun et chacune sur ses responsabilités dans le cas d'une atteinte à la vie privée.

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 2 de 13

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CAS D'UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Le personnel ci-dessous peut être appelé à jouer un rôle lorsque le Conseil donne suite à une atteinte à la vie privée. Certaines des responsabilités et certains des rôles suivants peuvent être assumés simultanément.

Personnes	Rôles	Responsabilités
Membres élus du Conseil	Tous les membres élus du Conseil doivent être conscients de la possibilité de compromission des renseignements personnels et, par conséquent, peuvent être appelés à jouer un rôle dans la détermination, la notification et la maîtrise d'une atteinte à la vie privée.	Tous les membres <u>élus</u> du Conseil sont responsables : <ul style="list-style-type: none">d'aviser immédiatement la direction de l'éducation ou, en son absence, sa déléguée ou son délégué, lorsqu'ils prennent conscience d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée;de maîtriser, dans la mesure du possible l'atteinte à la vie privée, réelle ou présumée, en mettant fin au processus ou à l'activité à l'origine de l'atteinte à la vie privée.
Membres du personnel	Tous les membres du personnel du Conseil doivent être conscients de la possibilité de compromission des renseignements personnels et, par conséquent, peuvent être appelés à jouer un rôle dans la détermination, la notification et la maîtrise d'une atteinte à la vie privée. Les membres du personnel qui s'occupent des dossiers des élèves, des dossiers du personnel ou des dossiers professionnels doivent tout particulièrement savoir comment déterminer et traiter une atteinte à la vie privée.	Tous les membres du personnel du Conseil sont responsables : <ul style="list-style-type: none">d'aviser immédiatement leur superviseure ou superviseur immédiat ou, en leur absence, la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information du Conseil lorsqu'ils prennent conscience d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée;de maîtriser, dans la mesure du possible, l'atteinte à la vie privée, réelle ou présumée, en mettant fin au processus ou à l'activité à l'origine de l'atteinte à la vie privée.
Cadres supérieurs, gestionnaires, personnel de supervision ainsi que	Les cadres supérieurs, les gestionnaires, le personnel de supervision ainsi que les directions et les directions adjointes d'école sont responsables d'informer la coordonnatrice ou le coordonnateur	Les cadres supérieurs, les gestionnaires, le personnel de supervision ainsi que les directions et les directions adjointes d'école sont responsables :

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 3 de 13

Personnes	Rôles	Responsabilités
directions et directions adjointes d'école	de l'accès à l'information d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée, et ils travailleront avec la coordonnatrice ou le coordonnateur pour mettre en œuvre le protocole d'intervention.	<ul style="list-style-type: none">d'obtenir tous les renseignements disponibles sur la nature de l'atteinte à la vie privée, réelle ou présumée, et de déterminer ce qui s'est passé;d'aviser la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de lui fournir tous les renseignements présentement disponibles au sujet de l'atteinte à la vie privée;de travailler avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information afin de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée;de veiller à ce que les détails sur l'atteinte à la vie privée et les mesures correctives soient documentés.
Coordonnatrice ou coordonnateur de l'accès à l'information	La coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information joue un rôle clé dans le suivi accordé lors d'une atteinte à la vie privée en veillant à la mise en œuvre des cinq étapes du protocole d'intervention (voir les pages 5 à 9 pour obtenir plus de détails).	La coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information : <ul style="list-style-type: none">reçoit l'information sur l'atteinte à la vie privée, réelle ou présumée;avise la direction de l'éducation de la situation;s'assure de la mise en œuvre et du respect du protocole d'intervention (voir les pages 5 à 9 pour obtenir plus de détails).
Direction de l'éducation (décisionnaire responsable)	La responsabilité de protéger les renseignements personnels compromis lors d'une atteinte à la vie privée relève de la direction de l'éducation. Elle doit donc connaître les rôles, les responsabilités et le plan d'intervention du Conseil dans le cas d'atteintes à la vie privée.	La direction de l'éducation s'occupe : <ul style="list-style-type: none">d'informer les cadres supérieurs et les membres élus du Conseil, au besoin;d'examiner les rapports d'enquêtes internes et d'approuver les mesures correctives requises;de surveiller la mise en œuvre des mesures correctives;de veiller à ce que les personnes dont les renseignements personnels ont été compromis soient informées, au besoin.

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 4 de 13

Personnes	Rôles	Responsabilités
Tiers fournisseurs de services ou de produits <u>du Conseil</u>	<p>Le Conseil utilise de plus en plus des tiers fournisseurs de services ou de produits pour exécuter ou gérer des programmes ou des services en son nom.</p> <p>Les tiers fournisseurs de services ou de produits sont des contractuels tels que des photographes, des organismes tels que les consortiums de transport scolaire, les services externes d'entreposage de données, les services administratifs externes (comme l'entreposage et le déchetage de documents), les sociétés d'aide à l'enfance, les bureaux de santé, les chercheurs et consultants et consultantes externes.</p> <p>Dans de tels cas, la responsabilité de protéger les renseignements personnels conformément aux lois régissant la protection de la vie privée relèvent du Conseil.</p> <p>Par conséquent, le Conseil s'attend à ce que les tiers fournisseurs de services ou de produits connaissent leurs rôles et leurs responsabilités s'il y a atteinte à la vie privée alors qu'ils détiennent des renseignements personnels.</p> <p>Tous les tiers fournisseurs de services ou de produits doivent prendre des mesures raisonnables pour surveiller et satisfaire aux exigences en matière de sécurité et de protection de la vie privée définies dans les contrats ou les ententes de services, et ils doivent informer le Conseil de toutes les atteintes à la vie privée réelles ou présumées.</p>	<p>Le Conseil a les attentes suivantes des tiers fournisseurs de services ou de produits avec lesquels il transige. Ceux-ci doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• informer la personne-ressource du Conseil dès la découverte d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée;• prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée conformément aux instructions du Conseil;• documenter comment l'atteinte à la vie privée a été découverte, les mesures correctives qui ont été prises et de faire rapport;• entreprendre une évaluation complète de l'atteinte à la vie privée conformément à leurs obligations contractuelles en tant que tiers fournisseurs de services ou de produits;• prendre toutes les mesures correctives nécessaires pour écarter le risque à l'avenir d'atteinte à la vie privée;• remplir leurs obligations contractuelles afin de se conformer aux lois régissant la protection de la vie privée.

L'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les membres des conseils d'école, les parents, les élèves, les membres de la communauté, les bénévoles et les fournisseurs du Conseil ont tous et toutes un rôle à jouer et ont la responsabilité d'informer les personnes concernées et de mettre fin à l'atteinte à la vie privée, dépendant de la situation. L'esprit des présentes directives administratives est d'être le plus exhaustif ~~que~~ possible.

PROTOCOLE D'INTERVENTION MIS EN ŒUVRE SIMULTANÉMENT PAR LA COORDONNATRICE OU LE COORDONNATEUR DE L'ACCÈS À L'INFORMATION.

Le protocole d'intervention doit être mis en oeuvre dès le signalement d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée.

Intervention

- Évaluer la situation pour déterminer si une atteinte à la vie privée a vraiment eu lieu et ce qu'il faut faire;
- Communiquer avec le secteur ou service approprié pour y donner suite lorsqu'une atteinte à la vie privée est signalée par une source interne ou externe;
- Faire des recommandations sur les mesures à prendre pour donner suite à l'atteinte à la vie privée;
- Signaler l'atteinte à la vie privée aux personnes clés au sein du Conseil (incluant la direction de l'éducation ou la personne déléguée) et, s'il y a lieu, la police;
- Évaluer l'efficacité de l'intervention à la suite de l'atteinte à la vie privée et mettre en œuvre les correctifs nécessaires.

Contrôle de la situation

- Déterminer la portée de l'atteinte à la vie privée et y mettre fin (par exemple, retirer les copies papier contenant des renseignements personnels qui ont été divulgués, déterminer si l'atteinte à la vie privée permettrait un accès non autorisé à tout autre renseignement personnel [par exemple, un réseau d'information électronique], changer les mots de passe et les numéros d'identification ou fermer temporairement le système, s'il y a lieu, pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée);
- Documenter l'atteinte à la vie privée et les mesures prises pour y mettre fin;
- Élaborer des documents d'information;
- Informer la direction de l'éducation, les cadres supérieurs et les personnes clés de l'atteinte à la vie privée et de la façon dont celle-ci est gérée.

Enquête

Lorsque les mesures ont été prises pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée :

- Mener une enquête en collaboration avec d'autres parties, s'il y a lieu :
 - Déterminer et analyser les événements qui ont mené à l'atteinte à la vie privée;
 - Évaluer ce qui a été fait pour y mettre fin;
 - Recommander des mesures correctives afin d'éviter que d'autres atteintes à la vie privée ne se produisent.

-
- Documenter les résultats de l'enquête interne et utiliser la liste de contrôle sur les atteintes à la vie privée aux fins de tenue des dossiers, incluant :
 - le contexte et la portée de l'enquête;
 - les retombées législatives;
 - la manière dont l'évaluation a été effectuée;
 - la source et la cause de l'atteinte à la vie privée;
 - un inventaire des systèmes et des programmes touchés par l'atteinte à la vie privée;
 - la détermination de l'efficacité des politiques, des procédures et des pratiques existantes en matière de sécurité et de protection de la vie privée;
 - une évaluation de l'efficacité de l'intervention du Conseil pour donner suite à l'atteinte à la vie privée;
 - les conclusions incluant une chronologie des événements et les mesures correctives recommandées;
 - les conséquences de l'atteinte à la vie privée sur les personnes dont les renseignements personnels ont été compromis.

Notification

- Notifier, s'il y a lieu, les personnes dont les renseignements personnels ont été divulgués;
- Consulter la rubrique « Comment déterminer si une notification est requise? » à la page 8.

Le but d'émettre un avis sur une atteinte à la vie privée aux personnes dont les renseignements personnels ont été divulgués est de leur fournir des renseignements sur :

- ce qui s'est passé;
- la nature des risques ou des dangers potentiels ou réels;
- les mesures d'atténuation prises par le Conseil;
- les mesures que ces personnes devraient prendre pour se protéger contre des préjudices.

Si la divulgation des renseignements personnels pouvait mener au vol d'identité, des renseignements devraient être fournis aux personnes concernées sur les mesures qu'elles peuvent prendre pour se protéger. Si le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) fait une enquête sur l'atteinte à la vie privée, les personnes concernées devraient en être avisées ainsi que de leur droit de déposer une plainte au CIPVP sur la façon dont le Conseil a traité leurs renseignements personnels en leur fournissant les coordonnées du CIPVP.

- Informer les gestionnaires, le personnel de supervision, les directions et directions adjointes d'école et les membres du personnel concernés au sein du Conseil de l'atteinte à la vie privée ainsi que les membres élus du Conseil, au besoin;

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 7 de 13

- Signaler l'atteinte à la vie privée au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP), comme il convient.

Coordonnées :

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée ~~/en~~ Ontario

1 800 387-0073

info@ipc.on.ca

www.ipc.on.ca

La déclaration d'atteinte à la vie privée est disponible sur le site internet du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée en Ontario. Elle est à envoyer par courriel à : reportabreach@ipc.on.ca

ou par la poste à l'adresse suivante :

Registraire

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est, bureau 1400

Toronto (Ontario)

M4W 1A8

Comment déterminer si une notification est requise?

Il faut tenir compte des facteurs suivants pour déterminer si une notification est requise :

Risque de vol d'identité

Y a-t-il un risque de vol d'identité ou d'un autre type de fraude au sein du Conseil? Ce risque est-il réel? Il peut y avoir vol d'identité lors de la perte ou du vol de renseignements non chiffrés, comme des noms associés à des numéros d'assurance sociale, de carte de crédit, de permis de conduire, de carte santé ou de carte de débit avec mot de passe, ou de tout autre renseignement que des tiers peuvent utiliser pour commettre une fraude (par exemple, d'ordre financier).

Risque de préjudice physique

Est-ce que la perte ou le vol de renseignements expose une personne à un risque de préjudice physique, d'être traquée ou de harcèlement?

Risque de torts, d'humiliation ou d'atteinte à la réputation

Est-ce que la perte ou le vol de renseignements pourrait causer du tort à la personne concernée, l'humilier ou porter atteinte à sa réputation? Ce type de préjudice peut se produire lors de la perte ou du vol de renseignements tels que des dossiers médicaux, disciplinaires ou de santé mentale.

Risque de pertes commerciales ou de perte de perspectives d'emploi

Est-ce que la perte ou le vol de renseignements pourrait porter atteinte à la réputation d'une personne et lui occasionner des pertes commerciales ou une perte de perspectives d'emploi?

Mise en œuvre de changements

Lors de la détermination des mesures correctives et des changements qui doivent être mis en œuvre, il est nécessaire de faire ce qui suit :

- examiner les systèmes de gestion des renseignements pertinents afin d'améliorer la conformité aux lois sur la protection de la vie privée;
- modifier ou renforcer les politiques, les procédures et les pratiques existantes sur la gestion et la sauvegarde des renseignements personnels;
- élaborer et mettre en œuvre de nouvelles mesures de sécurité et de protection de la vie privée, le cas échéant;
- examiner et renforcer, s'il y a lieu, la formation ou la sensibilisation du personnel sur les exigences des lois et sur le respect des politiques, des procédures et des pratiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée afin de réduire les atteintes à la vie privée potentielles ou futures;
- mettre à l'essai et évaluer les mesures correctives pour déterminer si elles ont été mises en œuvre de façon adéquate et si les politiques, les procédures et les pratiques ont besoin d'être modifiées;
- recommander des mesures correctives à la direction de l'éducation.

Sources

Groupe de travail mixte AICPA–ICCA sur la protection des renseignements personnels, *Plan d'intervention 2003*

(American Institute of Certified Public Accountants et Institut canadien des comptables agréés)

Gouvernement de l'Ontario, Services communs de l'Ontario, *Étude sur la protection des renseignements personnels 2005*

~~Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, *Outil d'évaluation aux fins de la notification en cas d'atteinte à la vie privée, décembre 2006*~~

~~Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, *Que faire en cas d'atteinte à la vie privée : Lignes directrices pour les organismes gouvernementaux, mai 2003*~~

Bureau du directeur général de l'information et de la protection de la vie privée, *Taking the Right Steps – A Guide to Managing Privacy and Privacy Breaches*, révisé le 18 avril 2007.

[Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario *Les atteintes à la vie privée : Lignes directrices pour les organismes du secteur public, septembre 2019.*](#)

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 9 de 13

ANNEXE A

Voici quelques exemples d'atteintes à la vie privée :

	Dossiers des élèves	Dossiers du personnel	Dossiers professionnels
Divulgateion/ utilisation inappropriées des renseignements personnels	<p>Deux membres du personnel enseignant discutent du cas d'un élève (en l'identifiant) dans l'épicerie du coin.</p> <p>Le bulletin scolaire d'un élève est posté à la mauvaise adresse domiciliaire.</p> <p>Des images numériques de personnes qui ont été prises et affichées sans consentement.</p> <p>Des évaluations psychologiques imprimées qui sont conservées dans des classeurs faciles d'accès sans être fermés à clé ou surveillés.</p> <p>Des dossiers confidentiels sur la santé des élèves qui sont propulsés par inadvertance d'un coffre de voiture et qui sont dispersés dans une rue achalandée.</p>	<p>Des dossiers sur le personnel contenant des numéros d'assurance sociale qui sont laissés dans des boîtes sans être fermées à clé près d'une aire d'expédition/de réception.</p> <p>Des rapports budgétaires (contenant le nom et les numéros de matricule de membres du personnel) qui sont découverts dans des bacs de recyclage et des poubelles sans avoir été déchiquetés.</p> <p>Le vol d'un porte-document laissé dans une voiture, lequel contenait une liste d'adresses à domicile de membres du personnel enseignant.</p>	<p>Une liste de noms, comprenant également des numéros de cartes de crédit, laissée sur un photocopieur.</p> <p>Des renseignements personnels divulgués à des membres élus qui n'en avaient pas besoin pour prendre une décision efficace.</p>
Erreur technologique/ informatique	<p>La perte d'une clé USB contenant des données sur des élèves.</p> <p>Le vol d'un ordinateur portatif laissé dans la voiture d'une enseignante ou d'un enseignant et dont le disque dur contenait des dossiers d'élèves bénéficiant de services en enfance en difficulté.</p>	<p>L'envoi de renseignements personnels à risque à une imprimante située dans une aire ouverte non surveillée.</p> <p>Un mot de passe écrit sur un autocollant apposé sur un écran d'ordinateur.</p>	<p>Le vol d'un ordinateur portatif contenant les noms et adresses de détenteurs de permis.</p> <p>Des renseignements sur des offres qui ont été balayés et qui n'ont pas été supprimés d'une machine de bureau multifonctionnelle.</p>

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



CONSEIL

Directives administratives n° 1,15

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 10 de 13

	Dossiers des élèves	Dossiers du personnel	Dossiers professionnels
		Des curriculum vitae télécopiés ou envoyés électroniquement par erreur à la mauvaise adresse ou à la mauvaise personne.	L'élimination d'équipement ayant des capacités de mémoire (par exemple, des clés USB, des disques, des ordinateurs portatifs, des photocopieurs, des télécopieurs ou des téléphones cellulaires) sans détruire de façon sécuritaire les renseignements personnels qu'il contient.

ANNEXE B

**LISTE DE CONTRÔLE DE LA COORDONNATRICE OU DU COORDONNATEUR DE
L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE**

RAPPORT N° _____ SUR UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Agissez dès que vous avez été informée ou informé d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée. Bon nombre des étapes décrites ci-dessous doivent être effectuées simultanément ou en succession rapide. Les première et deuxième étapes sont effectuées en fonction des renseignements reçus, soit directement d'un membre du personnel ou oralement par l'entremise de la superviseure ou du superviseur immédiat (par exemple, appel téléphonique) ou encore sous forme écrite (par exemple, courriel).

Intervention et contrôle de la situation

1. **Personne signalant l'atteinte à la vie privée, réelle ou présumée :**

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Titre du poste : _____

Endroit (école/secteur ou service) : _____

Nom de la superviseure ou du superviseur immédiat : _____

Numéro de téléphone : _____

2. **Moment où l'incident s'est produit : Date _____ Heure _____**
(aaaa/mm/jj)

3. **Détails de l'incident :**

➤ **Nombre de personnes** dont les renseignements ont été divulgués sans consentement ou autorisation : _____

➤ **Type des renseignements personnels qui ont été divulgués** sans consentement ou autorisation; par exemple, renseignements sur la santé/renseignements médicaux, notes d'élèves, renseignements biographiques (comme l'adresse à domicile, les numéros de téléphone, les noms et les coordonnées des membres de la famille), problèmes de comportement, etc. _____

➤ **À qui les renseignements personnels appartiennent et combien de personnes ont été touchées** (par exemple, élève, membre du personnel, tiers [une personne qui n'est ni un élève ni un membre du personnel du Conseil, comme un parent, un tuteur ou une tutrice ou une personne bénévole]) : _____

-
-
- **Qui pouvait accéder** aux renseignements personnels **sans autorisation** et la **manière** dont ces personnes y ont accédé : _____

- **Les efforts déployés, le cas échéant, pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée** (par exemple, suspension du processus/de l'activité à l'origine de l'atteinte) _____

Date _____
(aaaa/mm/jj)

Heure _____

Enquête

Par suite du signalement d'une atteinte à la vie privée, réelle ou présumée, vous devez vous assurer que l'activité/le processus est maîtrisé si cela est possible. Menez une enquête sur les renseignements fournis aux première et deuxième étapes du rapport, conformément aux lois actuelles sur la protection de la vie privée (LAIMPVP, LPRPS, LPRPDE) et aux politiques et directives administratives du Conseil relatives à la protection de la vie privée afin de déterminer si l'incident est réellement une atteinte à la vie privée.

Remarque : Vous pouvez consulter une conseillère ou un conseiller juridique pour vous aider dans le cadre de votre enquête.

S'IL N'Y A PAS EU atteinte à la vie privée :

- Communiquez avec la personne qui a signalé la présumée atteinte à la vie privée **et** avec sa superviseure ou son superviseur immédiat pour les informer du résultat de votre enquête. Aucune autre mesure n'est requise par le membre du personnel ou sa superviseure ou son superviseur immédiat.

Notification

S'IL Y A EU atteinte à la vie privée :

Avisez les personnes suivantes, *s'il y a lieu* :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Personnes dont la vie privée a été atteinte | <input type="checkbox"/> Direction de l'éducation |
| <input type="checkbox"/> Cadres supérieurs/gestionnaires/directions et directions adjointes d'école et personnel de supervision | <input type="checkbox"/> Conseillère ou conseiller juridique |
| <input type="checkbox"/> CIPVP* | <input type="checkbox"/> Autre |

***Remarque** : Le type d'atteinte à la vie privée et la portée de celle-ci influenceront sur votre décision d'aviser le bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP), Toronto (1 800 387-0073), 2, rue Bloor Est, bureau 1400, Toronto ON M4W 1A8.

Mise en œuvre de changements

Mesures prises pour remédier à la situation :

- Élaborer des politiques et des directives administratives, les modifier ou les améliorer
- Assurer le renforcement de la sécurité et des mécanismes de protection de la vie privée
- Aviser le bureau du CIPVP des conclusions de l'enquête et des mesures correctives prises.

Envoi d'avis supplémentaires (au besoin) :

- Tiers pertinents
- Envisager la parution d'un avis public (par exemple, énoncé ou excuses)
- Autres conseils scolaires de l'Ontario (lorsque des responsabilités sont partagées).

Prévention d'atteintes futures :

- Organiser une séance de formation ou de sensibilisation à l'intention des membres du personnel sur la sécurité et la protection de la vie privée
- Recommander des mesures de sécurité appropriées et nécessaires
- Envisager de demander à un tiers de l'extérieur d'examiner les processus en place et de faire des recommandations (par exemple, entreprise de vérification)
- Évaluer l'efficacité des mesures correctives.

La coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information peut juger à propos d'examiner les politiques, les directives administratives, les procédures, les pratiques ou le matériel de formation ou de sensibilisation du Conseil pour vérifier si des révisions sont nécessaires afin d'assurer une meilleure compréhension de ce en quoi consiste une atteinte à la vie privée.

Signature

La direction de l'éducation ou la personne déléguée (par exemple, la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information) doit signer ci-dessous afin de reconnaître officiellement que l'atteinte à la vie privée a été traitée conformément aux lois sur la protection de la vie privée et aux politiques et directives administratives du Conseil :

Nom -et titre en lettres moulées

Signature

Date de la signature : _____
(aaaa/mm/jj)

POINT NO 8.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB



Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 4,20 Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel

Préambule

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, la gestion a mis à jour la politique suivante : 4,20 Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel.

Situation actuelle

Vous trouverez à l'annexe A, la politique 4,20 Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel.

Dans cette politique, seulement quelques changements mineurs de langage sont proposés. Aucun changement au niveau du fondement de la politique n'est proposé.

Il est recommandé :

Que le rapport daté du 26 juin 2020 sur la révision de la politique 4,20 soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique 4,20 Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel.

Préparé par :

La directrice des ressources humaines,
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p.j. Annexe A : Politique 4,20 Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel

POINT NO 8.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB



PERSONNEL

Politique n° 4,20

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL

Approuvée le 23 mars 2002

Entrée en vigueur le 23 mars 2002

Modifiée le

Page 1 de 1

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) encourage le perfectionnement professionnel chez ses membres du personnel.

Si un membre du personnel s'inscrit à une session de formation à la demande du Conseil, seuls les frais d'inscription et de livres pour le perfectionnement professionnel du membre du personnel peuvent être remboursés. Pour ce qui est des frais d'hébergement et autres, **veuillez vous référer à la politique 4,30.**

Si un membre du personnel désire s'inscrire à une session de formation, il doit obtenir la permission au préalable **d'un membre de comité exécutif** ~~de sa superviseure immédiate ou de son superviseur immédiat~~. Avant d'approuver la demande, la superviseure immédiate ou le superviseur immédiat du membre du personnel doit vérifier :

- que la formation est directement reliée à l'emploi occupé; et
- de la disponibilité des ressources financières.

Lorsque la formation est terminée, **les frais admissibles seront remboursés** ~~le membre du personnel sera remboursé~~ pour les frais d'inscription et de livres sur présentation des pièces justificatives.

Pour les sessions de formation offertes par le ministère de l'Éducation, **les frais encourus par le membre du personnel seront remboursés selon les modalités du Conseil et ensuite, seront facturés au ministère de l'Éducation par le service des finances.**

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 2,12 « *Examen des installations destinées aux élèves* »

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, l'administration a mis à jour la politique 2,12 *Examen des installations destinées aux élèves*.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez en annexe la politique 2,12 modifiée. Les directives administratives sont placées en annexe à titre d'information seulement.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport daté du 26 juin 2020 sur la Politique 2,12 « *Examen des installations destinées aux élèves* » soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique révisée 2,12 traitant de « *Examen des installations destinées aux élèves* » telle que présentée en annexe.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Annexe A

Politique n° 2,12

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Approuvée le 29 janvier 2009

Révisée le 24 juin 2016

Révisée le 26 juin 2020

Prochaine révision en ~~2017-2018~~ 2022-2023

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Conseil) tient à maximiser le rendement de ses élèves en leur fournissant des locaux propices à leur apprentissage et à leur développement. Il tient aussi à exercer le plus haut degré possible de responsabilité fiscale en s'assurant que l'ensemble de ses installations soit utilisé à leur efficacité optimale.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants guident le Conseil dans son processus décisionnel pour déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles dans un secteur de fréquentation :

1. Le Conseil met en place un processus équitable et transparent pour effectuer les examens de ses installations et travaille avec les élèves, les parents, tuteurs ou tutrices et les communautés qu'il dessert pour les instaurer au besoin.
2. Le Conseil reconnaît qu'il doit maintenir un équilibre entre les besoins locaux, particulièrement dans un contexte minoritaire, avec les besoins de la collectivité.
3. Le Conseil favorise des accords avec d'autres partenaires tels que les municipalités, les conseils scolaires ou organismes publics ou privés si ces accords lui permettent de réaliser des économies, d'améliorer l'efficacité de ses services ou d'offrir des avantages éducationnels à ses élèves tout en servant prioritairement la collectivité francophone.
4. Les installations excédentaires, qui ne servent pas aux besoins réguliers de l'enseignement, ou qui ne sont pas utilisées à d'autres fins au sein du système ~~ou Conseil~~ sont déclarés/déclarées en surplus des besoins du système, et ce, conformément ~~aux lois et aux lignes directives~~ à la loi du ministère de l'Éducation.
5. Toute décision prise en vertu de la présente politique tient compte du Plan des immobilisations du Conseil.
6. La décision finale concernant l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles revient uniquement aux membres du Conseil.
7. Si les membres du Conseil prennent la décision de fermer des écoles conformément à la politique, le Conseil doit prévoir des échéanciers clairs afin de s'assurer qu'un plan de transition est transmis à toutes les écoles qui sont touchées.

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Page 2 de 2

8. Le ministère de l'Éducation recommande qu'une école ne fasse pas l'objet d'un examen plus souvent qu'une fois ~~aux~~ cinq ans, à moins de changements importants tels qu'une baisse d'effectifs subite.

RÉFÉRENCES

Lignes directrices relatives à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves (~~mars 2015~~-avril 2018).
2_12_Examen_des_installations_destinees_aux_eleves_politique

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,12

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Approuvée le 24 juin 2016

Révisée le 18 janvier 2010

Révisée le 24 juin 2016

Révisée le 26 juin 2020

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 17

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Définitions	2
2.0	Planification avant un examen portant sur les installations	3
3.0	Exemptions au processus d'examen des installations	3
4.0	Processus d'examen portant sur les installations	4
4.1	Processus régulier d'examen portant sur les installations	4
4.2	Processus d'examen modifié portant sur les installations	12
Annexe A	Échéanciers pour le processus modifié d'examen portant sur les installations	16
Annexe B	Échéanciers pour le processus modifié d'examen portant sur les installations	17

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Le Conseil utilise plusieurs stratégies afin de s'assurer de maximiser son parc immobilier pour le bien des élèves. Parfois, il est nécessaire d'examiner le fonctionnement d'une ou de plusieurs écoles, particulièrement dans les cas où une réorganisation pourrait apporter une amélioration pour les élèves tout en offrant des efficacités pour le Conseil.

Un examen des installations destinées aux élèves est normalement le processus utilisé pour ce genre d'étude. À part certaines situations qui seraient exemptées du processus, le Conseil a l'option de suivre le processus régulier ou modifié d'examen des installations destinées aux élèves.

1.0 DÉFINITIONS

1.1 Examen portant sur les installations : Un processus, tel que décrit dans la politique d'un conseil scolaire pour l'examen portant sur les installations destinées aux élèves et entrepris par un conseil scolaire pour déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles.

1.2 Comité d'examen des installations (CEI) : Un comité, établi par le conseil scolaire, qui représente les écoles faisant l'objet d'un examen de ses installations destinées aux élèves. Ce comité sert de voie de communication officielle pour le partage des renseignements entre le conseil scolaire et les communautés touchées.

1.3 Réunion de travail du CEI : Une rencontre des membres du CEI pour discuter de l'examen portant sur les installations destinées aux élèves. Cette rencontre inclut une réunion tenue par le CEI pour solliciter les commentaires des communautés visées par un examen des installations des élèves.

1.4 Jour ouvrable : Jour civil (calendrier) qui n'est pas un jour de week-end ou un jour férié. En outre, les jours civils qui font partie des congés de Noël, de la relâche du printemps et des vacances d'été prévus par le Conseil ne sont pas considérés comme des jours ouvrables. Dans le cas des écoles dont le calendrier couvre l'année en entier, toute période faisant partie d'une rupture d'au moins cinq jours civils ne fait pas partie des jours ouvrables.

1.5 Consultation : Le partage de renseignements pertinents ainsi que l'occasion donnée aux municipalités et autres partenaires communautaires, au public et aux collectivités scolaires d'être entendus.

1.6 Indice de condition de l'installation : L'état du bâtiment tel que déterminé par le ministère de l'Éducation en calculant le ratio entre les besoins de renouvellement sur cinq ans et la valeur de remplacement de chaque installation.

1.7 Capacité réelle : La capacité de l'école telle que déterminée par le ministère de l'Éducation en comptabilisant tous les espaces d'enseignement au sein des installations qui sont conformes avec les normes actuelles du Ministère régissant la taille des classes et la superficie des salles de classe.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

1.8 Délégation publique : Une réunion normale du Conseil où les groupes peuvent faire une présentation directement aux membres du Conseil et les individus peuvent leur transmettre directement leurs inquiétudes, avis ou rétroactions.

1.9 Réunion publique : Une réunion régulière tenue par le Conseil pour solliciter des commentaires auprès de la communauté élargie sur l'examen portant sur les installations destinées aux élèves.

1.10 Profil informatif d'école : Un document d'orientation avec des données instantanées pour chacune des écoles faisant l'objet d'un examen de ses installations d'élèves pour aider le CEI et la communauté à comprendre le contexte entourant la décision d'inclure certaines écoles dans un examen portant sur les installations destinées aux élèves.

1.11 Gabarit des espaces : Modèle du ministère de l'Éducation utilisé par les conseils scolaires pour déterminer le nombre et le type d'espaces d'enseignement qui doit faire partie d'une nouvelle école ainsi que la taille de ses aires opérationnelles et de ses aires de circulation.

2.0 PLANIFICATION AVANT UN EXAMEN PORTANT SUR LES INSTALLATIONS

Le processus de planification du Conseil peut identifier une école ou un groupe d'écoles qui pourraient nécessiter une réorganisation, consolidation ou fermeture afin de mieux atteindre les objectifs du Conseil, soit en qualité d'éducation ou en efficacité d'utilisation des édifices. Le cas échéant, il se peut qu'un processus d'examen portant sur les installations soit mis sur pied afin de bien étudier la situation avec la contribution de la communauté élargie.

Le ministère de l'Éducation a publié la « ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves » en avril 2018. La ligne directrice identifie les cas où un examen sur les installations destinées aux élèves n'est pas requis et précise les attentes minimales pour deux processus différents si un examen est requis. Les exemptions au processus et les deux processus identifiés dans les présentes directives administratives sont basés sur cette ligne directrice.

3.0 EXEMPTIONS AU PROCESSUS D'EXAMEN DES INSTALLATIONS

Dans les circonstances suivantes, le Conseil n'est pas tenu d'effectuer un examen portant sur les installations destinées aux élèves :

- i. Une école de remplacement doit être construite sur le site existant ou elle doit être construite ou acquise dans les mêmes limites de fréquentation.
- ii. Une école de remplacement doit être construite sur le site existant ou elle doit être construite ou acquise dans la zone de fréquentation scolaire existante et la communauté scolaire doit seulement être déplacée temporairement pour assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant la reconstruction.
- iii. Le bail d'une école arrive à échéance.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

-
-
- iv. Le Conseil prévoit un déplacement de niveaux ou de programmes (au cours d'une année scolaire donnée ou sur une période de plusieurs années scolaires), alors que les taux d'inscription représentent moins de 50 % du taux d'inscription de l'école (ce calcul est fondé sur le taux d'inscription au moment du déplacement ou sur la première phase du déplacement effectué sur plusieurs années scolaires).
 - v. Le Conseil répare ou rénove une école et la communauté scolaire doit être déplacée temporairement pour assurer la sécurité des élèves pendant les travaux.
 - vi. Une installation sert d'école temporaire à une communauté scolaire dont l'école permanente compte trop d'élèves ou est en cours de construction ou de réfection.
 - vii. Aucun élève n'est inscrit à l'école à aucun moment de l'année scolaire.

La communauté scolaire touchée doit être informée des changements anticipés avant que la décision soit prise par le Conseil de procéder.

Au moins cinq jours ouvrables après la décision d'utiliser une exemption, il est nécessaire de transmettre un avis écrit aux intermédiaires suivants :

- i. Chaque municipalité à palier unique, de palier inférieur ou de palier supérieur touchée, par l'intermédiaire de leur bureau du greffier (ou son équivalent);
- ii. Chaque partenaire communautaire qui avait fait valoir son intérêt par le processus de planification des opportunités de partenariat en immobilisation avant l'exemption;
- iii. Chaque conseil scolaire limitrophe des écoles qui sont touchées. Cet avis doit être envoyé à la direction de l'éducation;
- iv. Au ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.

4.0 PROCESSUS D'EXAMEN PORTANT SUR LES INSTALLATIONS

Si le scénario ne correspond pas aux exigences reliées à une exemption, le processus régulier ou modifié d'examen portant sur les installations doit être entrepris.

Un tel processus doit être planifié pour assurer qu'il ne se termine pas pendant la période estivale pour assurer la participation de tous les intervenants potentiels.

4.1 Processus régulier d'examen portant sur les installations

Le processus établissant un examen portant sur les installations débute formellement par décision du Conseil faisant suite à la réception d'un rapport initial provenant de l'administration.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

4.1.1 Rapport initial

Le rapport initial est un rapport public qui doit :

- i. Présenter toutes les démarches entreprises par l'administration avant l'examen relié au dossier, incluant tout effort de rencontrer les municipalités ou des partenaires communautaires avant le début de l'examen, y compris les marques d'intérêt pour l'utilisation des espaces sous-utilisés et autre information pertinente obtenue;
- ii. Résumer les problèmes liés aux installations pour les écoles faisant l'objet de l'examen;
- iii. Présenter des profils informatifs pour chacune des écoles concernées par l'examen;
- iv. Présenter les autres mesures prises ou considérées avant la recommandation d'établir un processus d'examen, ainsi que la justification de l'adoption ou du rejet de chacune des mesures;
- v. Décrire un scénario recommandé et au moins deux scénarios de rechange, qui pourrait inclure une option de statu quo. Chacun des scénarios doit identifier les informations suivantes :
 1. Un résumé des problèmes liés aux installations pour les écoles faisant l'objet de l'examen;
 2. L'endroit où les élèves seront accueillis;
 3. Les changements qui devront être apportés aux édifices;
 4. Les changements qui devront être apportés aux programmes;
 5. Les conséquences pouvant affecter le transport des élèves;
 6. Si un investissement en immobilisation est nécessaire, il est essentiel d'identifier les sources de financement visées et une proposition alternative dans le cas où le financement ne serait pas disponible;
 7. Toute information pertinente obtenue des municipalités ou des partenaires communautaires avant le début de l'examen;
 8. Un calendrier de mise en œuvre.
- vi. Les scénarios d'installations recommandées et de rechange compris dans le rapport initial du personnel doivent aborder les quatre répercussions suivantes :
 1. Répercussions sur les programmes des élèves;
 2. Répercussions sur le bien-être des élèves;
 3. Répercussions sur les ressources du Conseil;
 4. Répercussions sur la localité.
- vii. De plus, si au moins une école faisant partie de l'examen à bénéficier d'un soutien du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord, le rapport initial du personnel doit aborder les répercussions sur l'économie locale.

Le rapport initial, les dates des rencontres anticipées et les profils informatifs des écoles concernées doivent être publiés sur le site web du Conseil.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

4.1.2 PROFIL INFORMATIF D'ÉCOLE

Les profils informatifs ont pour but de quantifier la valeur des écoles touchées par l'examen pour les élèves et pour le Conseil. Ils doivent être complétés au même moment afin de permettre des comparaisons. Les éléments suivants sont identifiés dans chacun des profils :

I. Profil de l'installation :

- i. Nom et adresse de l'école;
- ii. Plan du site et schéma d'étage de l'école avec la date de la construction de l'école et de tout ajout subséquent;
- iii. Zone de fréquentation de l'école;
- iv. Carte contextuelle (ou photo aérienne) de l'école indiquant l'utilisation des terrains avoisinant l'école;
- v. Carte de planification de l'école avec zonage, plan d'aménagement officiel ou plan d'aménagement secondaire;
- vi. Taille du site de l'école (hectares);
- vii. Superficie du bâtiment (mètres carrés);
- viii. Nombre de salles de classe mobiles, le cas échéant;
- ix. Nombre et types de salles d'enseignement et d'espaces d'enseignement spécialisés (laboratoire de science, atelier technique, gymnase, etc.);
- x. Zone de récréation extérieure à surface dure ou espace vert, nombre de terrains de jeu et présence d'installations extérieures (pistes, cours de basket-ball, tennis, etc.);
- xi. Historique des améliorations majeures apportées aux installations au cours des dix dernières années (amélioration et coût);
- xii. Besoins anticipés de renouvellement des installations pour les cinq prochaines années (renouvellement et coût);
- xiii. Indice de condition de l'installation courant, y compris une définition de l'indice;
- xiv. Mesure de proximité des élèves avec leur école et distance moyenne que doivent parcourir les élèves pour se rendre à l'école;
- xv. Pourcentage des élèves qui sont admissibles et qui ne sont pas admissibles au transport scolaire conformément à la politique du Conseil et la durée du trajet par autobus (durée du trajet le plus long, le plus court et la durée moyenne par autobus);
- xvi. Frais des services publics de l'école (totaux, par mètre carré et par élève);
- xvii. Nombre d'espaces de stationnement à l'école, ainsi qu'une évaluation de l'adéquation du stationnement, de l'accès et de la sortie par les autobus et les voitures;
- xviii. Mesures existantes que le Conseil a identifiées et mises en œuvre pour l'accessibilité de l'école aux élèves, au personnel et aux personnes à mobilité réduite (p. ex., l'accès sans obstacle); et,
- xix. Capacité réelle et surplus ou pénurie de places d'élèves.

II. Profil d'enseignement :

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

-
-
- i. Description du nombre et du type de personnel enseignant, du personnel non enseignant, du personnel de soutien, du personnel itinérant et du personnel administratif de l'école;
 - ii. Description des cours et des programmes offerts à l'école;
 - iii. Description des services spécialisés offerts par l'école (par exemple, le placement des élèves coop et les consultations en orientation);
 - iv. Configuration des niveaux actuels de l'école (maternelle à la 6^e année, maternelle à la 12^e année, etc.);
 - v. Organisation des niveaux actuels de l'école (par exemple, nombre d'années scolaires combinées, etc.);
 - vi. Nombre d'élèves venant de l'extérieur de la zone de fréquentation de l'école.
 - vii. Facteur d'utilisation ou d'utilisation des salles de classe;
 - viii. Sommaire des inscriptions au cours des cinq années précédentes et les prévisions des inscriptions pour les dix prochaines années par niveau scolaire et par programme; et,
 - ix. Activités parascolaires actuelles.
- III. Profil des autres utilisations de l'école :
- i. Programmes ou services non scolaires en vigueur qui sont intégrés aux installations ou sont colocataires de l'école;
 - ii. Revenus générés par ces programmes ou services non scolaires;
 - iii. Récupération totale, ou non, des coûts liés à ces programmes ou services;
 - iv. Installations actuelles qui sont en partenariat;
 - v. Revenus générés par ces partenariats;
 - vi. Récupération totale, ou non, des coûts liés à ces partenariats;
 - vii. Utilisation communautaire de l'école;
 - viii. Revenus générés par cette utilisation communautaire;
 - ix. Récupération totale, ou non, des coûts liés à cette utilisation communautaire;
 - x. Disponibilité des programmes et services avant et après les heures d'école (par exemple, les services de garde en milieu scolaire);
 - xi. Revenus générés par ces programmes ou services avant et après l'école;
 - xii. Récupération totale, ou non, des coûts liés à ces programmes ou services avant et après l'école;
 - xiii. Baux de l'école;
 - xiv. Revenus générés par ces baux;
 - xv. Récupération totale, ou non, des coûts liés à ces baux; et,
 - xvi. Description de l'aptitude de l'école à créer des partenariats pour l'utilisation de ses installations.

Autres facteurs qui peuvent aider à mieux comprendre les écoles faisant l'objet d'un examen peuvent être ajoutés au besoin.

4.1.3 MÉTHODES DE CONSULTATION

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Afin de donner à tous les intervenants potentiels une opportunité de contribuer au processus, le Conseil consulte la communauté comme suit :

- i. Comité d'examen des installations (CEI);
- ii. Consultations avec les gouvernements municipaux locaux et les représentants des écoles touchées;
- iii. Réunions publiques;
- iv. Délégations publiques.

4.1.3.1 Le comité d'examen des installations (CEI)

Rôle

Le comité d'examen des installations (CEI) sert de voie de communication officielle pour le partage des renseignements entre le conseil scolaire et les communautés touchées. Le CEI peut, pendant l'ensemble du processus d'examen, obtenir des explications concernant le rapport initial de l'administration. Au minimum, le CEI aura un délai prescrit pour apporter sa rétroaction sur les options présentées dans le rapport initial. Dans le contexte de cette rétroaction, le CEI peut proposer des options différentes de celles figurant dans le rapport initial, mais il doit justifier ces options.

Les membres du CEI n'ont pas besoin d'arriver à un consensus concernant les renseignements communiqués aux conseils.

Les ressources du personnel du Conseil assignées au CEI doivent compiler les commentaires du CEI (ainsi que ceux de la communauté élargie) dans la section Consultation communautaire du rapport final du personnel qui doit être présenté au Conseil.

Composition du comité

Le CEI doit être composé d'un minimum de deux et un maximum de quatre parents ou tuteurs de différentes familles de chacune des écoles faisant l'objet de l'examen. Ces membres doivent être choisis par leur communauté scolaire respective. Les membres du Conseil peuvent devenir des membres ad hoc du CEI afin de suivre l'avancement des travaux. Dans une situation exceptionnelle où il n'y a pas suffisamment de bénévoles pour former un CEI, le CEI pourrait être composé seulement d'un parent ou tuteur.

Création du CEI

La création du CEI doit se faire entre la réception du rapport initial et la première réunion publique. Le Conseil doit fournir au CEI un cadre de référence qui décrit le mandat du CEI. Ce mandat doit :

1. Faire référence aux objectifs en enseignement et en immobilisation motivant l'examen portant sur les installations destinées aux élèves;

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

2. Mettre en valeur la stratégie élaborée par le conseil scolaire pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves;
3. Indiquer le rôle et les responsabilités du CEI;
 - a. Au minimum, la responsabilité du CEI est d'apporter sa rétroaction sur les scénarios recommandés et de rechange présentés dans le rapport initial.
4. Communiquer les procédures du CEI et le nombre minimum de réunions de travail du CEI;
5. Indiquer la date où les commentaires seront dus.

Réunions du CEI

Le CEI devra se réunir pour étudier les documents présentés dans le rapport initial et le cadre de référence, et ce, selon l'échéancier établi par l'administration.

Il est conseillé que le CEI tienne autant de réunions de travail qu'il juge nécessaire dans les échéanciers prescrits dans cette directive administrative.

4.1.3.2 Consultation avec les gouvernements municipaux locaux et autres partenaires communautaires

La politique et les directives administratives 2,14 « planification des opportunités de partenariats en immobilisation » identifient un processus annuel pour recevoir la rétroaction au sujet de partenariats possibles des municipalités à palier unique ou à palier supérieur et des autres partenaires communautaires. Le Conseil doit documenter tous les efforts pour rencontrer les partenaires municipaux et communautaires qui ont fait valoir leur intérêt avant l'examen portant sur les installations destinées aux élèves. Toute information pertinente provenant de ces rencontres doit être incluse dans le rapport initial du personnel (voir 4.1.1).

Chaque municipalité à palier unique, de palier inférieur ou de palier supérieur qui est touchée par l'examen doit être invitée à commenter à nouveau les scénarios recommandés et de rechange dans le rapport initial. L'invitation à cette réunion doit être transmise par courrier ou courriel à :

- i. La mairesse ou au maire;
- ii. La présidente ou au président;
- iii. La présidente ou au président du conseil de comté;
- iv. La préfète ou au préfet (ou un équivalent);
- v. La directrice générale ou au directeur général de l'administration;
- vi. La directrice municipale ou au directeur municipal (ou un équivalent)

Les autres partenaires communautaires qui ont fait valoir leur intérêt avant l'examen doivent également être invités à commenter le rapport. Ces intervenants peuvent faire part de leur rétroaction par l'entremise d'une réponse écrite ou en assistant à une rencontre avec l'administration du Conseil.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Les invitations doivent être documentées et présentées en annexe du rapport final, ainsi que toute information pertinente provenant des rencontres et réponses écrites reçues. Toute rétroaction écrite doit être reçue avant la dernière réunion publique prévue.

4.1.3.3 Réunions publiques

Le Conseil doit organiser et tenir un minimum de trois réunions publiques afin de consulter la communauté élargie sur le rapport initial. Le but est de solliciter la rétroaction de la communauté élargie sur les options recommandées dans le rapport.

Les réunions publiques doivent être annoncées et publicisées au moyen d'un éventail approprié de médias.

La première réunion publique doit comprendre, au minimum :

- i. Un aperçu de la séance d'orientation du CEI;
- ii. Le rapport initial de l'administration, y compris les options recommandées;
- iii. Une présentation du profil informatif des écoles touchées.

4.1.4 Conclusion de l'examen

Rapport final de l'administration

À la fin du processus d'examen, l'administration doit soumettre un rapport final au Conseil.

Le rapport doit comprendre :

- i. Une section intitulée « Consultation communautaire » qui contient notamment la rétroaction provenant du CEI et de toutes les consultations publiques ainsi que toute information pertinente obtenue auprès des municipalités ou d'autres partenaires communautaires avant et pendant l'examen portant sur les installations destinées aux élèves.
- ii. Une section qui résume la rétroaction des élèves d'écoles secondaires au sujet des examens portant sur les installations destinées aux élèves concernant au moins une école secondaire.

L'administration peut choisir de modifier les options qu'elle avait proposées dans le rapport initial.

Si une nouvelle fermeture d'école est présentée dans un scénario recommandé ou de rechange du rapport final du personnel, une autre réunion publique devra avoir lieu, au moins 20 jours ouvrables après la publication du rapport final du personnel. Le cas échéant, le personnel du Conseil devra compiler les commentaires de cette réunion publique supplémentaire et l'ajoutera en annexe au rapport final du personnel.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Le rapport final doit être affiché sur le site web du Conseil un minimum de dix jours après la rencontre publique, et un minimum de dix jours avant la rencontre du Conseil ou les délégations publiques seront reçues.

Les options recommandées finales doivent comprendre un plan de mise en œuvre et un calendrier.

Délégations

Le sujet de l'examen doit figurer sur l'ordre du jour d'une rencontre publique du Conseil pour terminer le processus. Cette rencontre donne au public une dernière occasion pour présenter leurs commentaires sur le rapport. Advenant le cas où des délégations sont reçues, le Conseil doit remettre la décision à la prochaine rencontre afin de permettre à l'administration de compiler les commentaires et les présenter en annexe au rapport final.

Décision du Conseil

Comme c'est le cas avec tous les rapports, le Conseil peut à sa discrétion approuver les recommandations du rapport final, modifier ces recommandations ou approuver une solution différente. Les recommandations du CEI, des gouvernements locaux et des partenaires communautaires sont fournies à titre d'information seulement.

Il est recommandé que le Conseil ne prend aucune décision pendant la période estivale, soit le 1^{er} juillet jusqu'au lendemain de la fête du travail.

4.1.5 Planification de la transition

Le Conseil doit former un comité distinct pour résoudre la question de la transition des élèves et du personnel.

Rôle

Le comité de transition a pour but de travailler avec l'administration afin d'assurer que la décision du Conseil soit mise en œuvre avec succès. Le comité offre des commentaires et suggestions sur le plan de transition décrit dans la recommandation du rapport final. Certains éléments à considérer (liste non exhaustive) :

- i. Intégration des meubles et équipement des écoles;
- ii. Rétention ou transfert des structures de jeux;
- iii. Rétention d'éléments considérés historiques ou symboliques;
- iv. Consolidation du Conseil des parents, incluant les fonds accumulés;
- v. Activités sociales à planifier entre parents ou élèves.

Composition du comité

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Le comité de transition doit être composé de deux parents ou tuteurs de deux différentes familles, ainsi qu'au moins un membre du personnel de chacune des écoles faisant l'objet de l'examen. Ces membres doivent être choisis par leur communauté scolaire respective et pourraient être différents que les membres qui sont choisis pour le CEI.

4.2 Processus d'examen modifié portant sur les installations

Dans le cas où les options possibles qui sont proposées pour les installations destinées aux élèves sont moins complexes et qu'elles n'incluent pas au moins une école admissible à un soutien du Fonds du Ministère pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord, un processus d'examen modifié portant sur les installations destinées aux élèves peut être considéré par le Conseil.

Les conditions préalables pour mener un processus d'examen modifié doivent être fondées sur au moins deux des facteurs suivants :

Consolidations d'écoles très proches

- i. La distance entre l'école en question et la plus proche école du même palier est inférieure à 10 km de trajet dans la ville de Toronto ou à 30 km de trajet dans les autres régions.

Condition de l'édifice

- i. La condition ou la conception de l'édifice de l'école proposée de recevoir les élèves est clairement plus satisfaisante que celle de l'école (ou des écoles) proposée(s) de fermer.

Utilisation de l'édifice

- i. Le taux d'utilisation de l'édifice est inférieur à 25 %.
- ii. Le nombre d'élèves inscrits à l'école est inférieur à 50.
- iii. Le taux d'utilisation des écoles faisant l'objet de l'examen fait en sorte qu'elles pourraient accommoder tous les élèves dans les écoles concernées avec moins d'édifices.
- iv. L'école n'est pas censée de croître à l'intérieur des cinq prochaines années.

Taux d'inscription d'un programme particulier

- i. Le déplacement prévu d'un programme pour lequel le taux d'inscription est égal ou supérieur à 50 % du taux d'inscription de l'école.

Autre

- i. Création d'un CEI n'est pas possible due à un manque de participation de la communauté scolaire, ou l'absence d'une communauté scolaire.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Même lorsque les critères d'un processus d'examen modifié sont réunis, le Conseil peut choisir d'utiliser le processus d'examen standard.

Le rapport initial, la date de rencontre anticipée et les profils informatifs des écoles concernées doivent être affichés sur le site web du Conseil.

4.2.1 Rapport initial

Le rapport initial est un rapport public qui doit :

1. Indiquer le raisonnement en faisant lien avec ces directives administratives pourquoi un examen des installations donné devrait suivre le processus modifié au lieu du processus régulier. Le Conseil a ensuite le choix d'approuver la recommandation de suivre le processus modifié, d'approuver la recommandation de faire un examen des installations, mais de suivre le processus régulier ou de refuser la recommandation de faire un examen.
2. Contenir tous les autres éléments du rapport initial du processus régulier.

4.2.2 Profils informatifs

Les profils informatifs doivent contenir les mêmes informations que celles du processus régulier.

4.2.3 Méthodes de consultation

Afin de donner à tous les intervenants potentiels une opportunité de contribuer au processus, le Conseil consulte la communauté comme suit :

- i. Consultations avec tous les paliers des gouvernements municipaux locaux et les représentants des écoles touchées;
- ii. Une réunion publique.

4.2.3.1 Consultation avec les gouvernements municipaux locaux et autres partenaires communautaires

Les exigences pour les consultations avec les gouvernements municipaux locaux et autres partenaires communautaires sont les mêmes que pour le processus régulier.

4.2.3.2 Réunions publiques

Le Conseil doit organiser et tenir une réunion publique afin de consulter la communauté élargie sur le rapport initial. Le but est de solliciter la rétroaction de la communauté élargie sur les options recommandées dans le rapport.

La réunion publique doit être annoncée et publicisée au moyen d'un éventail approprié de médias.

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

La rencontre publique doit comprendre, au minimum :

- i. le rapport initial de l'administration, y compris les options recommandées;
- ii. une présentation du profil informatif des écoles touchées.

4.2.4 Conclusion de l'examen

Rapport final de l'administration

Pour faire suite à la réunion publique, l'administration doit soumettre le rapport final au Conseil.

Le rapport doit comprendre une section intitulée « Consultation communautaire » qui contient la rétroaction provenant de la réunion publique ainsi que toute information pertinente obtenue auprès des municipalités ou d'autres partenaires communautaires avant et pendant l'examen modifié portant sur les installations destinées aux élèves.

L'administration peut choisir de modifier les options qu'elle avait proposées dans le rapport initial.

Les options recommandées finales doivent comprendre un plan de mise en œuvre et un calendrier.

Le rapport final doit être affiché sur le site web du Conseil un minimum de dix jours après la rencontre publique et un minimum de dix jours avant la rencontre du Conseil ou les délégations publiques seront possibles.

Délégations

Le sujet de l'examen doit figurer sur l'ordre du jour d'une rencontre publique du Conseil pour terminer le processus. Cette rencontre donne au public une dernière occasion pour présenter leurs commentaires sur le rapport. Advenant le cas où des délégations sont reçues, le Conseil doit remettre la décision à la prochaine rencontre afin de permettre à l'administration de compiler les commentaires et les présenter en annexe au rapport final.

Décision du Conseil

Comme c'est le cas avec tous les rapports, le Conseil peut à sa discrétion approuver les recommandations du rapport final, modifier ces recommandations ou approuver une solution différente. Les recommandations des gouvernements locaux et des partenaires communautaires sont fournies à titre d'information seulement.

4.2.5 Planification de la transition

Un plan de transition doit être mis en place pour faire suite à la décision de regrouper, fermer ou déplacer une école ou ses élèves. Le processus est le même que pour le processus d'examen régulier.

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,12

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Page 15 de 17

*Annexe A : ÉCHÉANCIERS POUR LE PROCESSUS D'EXAMEN PORTANT SUR LES
INSTALLATIONS*

*Annexe B : ÉCHÉANCIERS POUR LE PROCESSUS MODIFIÉ D'EXAMEN PORTANT SUR LES
INSTALLATIONS*

RÉFÉRENCES

*Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves (MÉO –
avril 2018)*

*Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats (MÉO - mars
2015).*

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

ANNEXE A

ÉCHÉANCIERS POUR LE PROCESSUS D'EXAMEN PORTANT SUR LES INSTALLATIONS

Période de temps (jours ouvrables)	Étape du processus
Début	Le Conseil prend la décision de procéder à un examen portant sur les installations scolaires (processus régulier)
Max. cinq jours après la décision de procéder	Avis écrit aux municipalités et aux autres partenaires communautaires qui ont fait valoir leur intérêt avant l'examen, ainsi qu'une invitation à ces groupes de discuter et commenter. Un avis écrit envoyé aux directions de l'éducation des conseils de la région touchée et le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du bureau du sous-ministre adjoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.
Avant la première rencontre publique	Formation du comité d'examen des installations
Min. de 40 jours après la décision de procéder	1^{re} rencontre publique
S.O.	2^e rencontre publique
Avant la dernière rencontre publique	Rencontre entre l'administration du conseil, les municipalités et les autres partenaires communautaires concernés qui ont exprimé un intérêt avant le début de l'examen.
Min. de 60 jours entre la première et la dernière rencontre publique	Dernière rencontre publique
Min. de dix jours après la dernière rencontre publique	Affichage sur le site web du rapport final du personnel
Le cas échéant , min. de 20 jours après l'affichage du rapport final du personnel	Si une nouvelle fermeture d'école est présentée dans un scénario d'installations recommandé ou de rechange du rapport final du personnel, une rencontre publique additionnelle aura lieu.
Min. de dix jours après la publication du rapport final	Rencontre du Conseil ayant l'examen à l'ordre du jour (opportunité pour délégations publiques)

POINT NO 8.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,12

EXAMEN DES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES

Page 17 de 17

Min. de dix jours après les délégations	Rapport final du personnel avec annexes reçues et Décision finale du Conseil
---	---

ANNEXE B

ÉCHÉANCIERS POUR LE PROCESSUS MODIFIÉ D'EXAMEN PORTANT SUR LES INSTALLATIONS

Période de temps (jours ouvrables)	Étape du processus
Début	Décision de procéder à un examen portant sur les installations scolaires (processus modifié)
Max. cinq jours après la décision	Avis écrit aux municipalités et aux autres partenaires communautaires qui ont fait valoir leur intérêt avant l'examen, ainsi qu'une invitation à ces groupes de discuter et commenter. Un avis écrit envoyé aux directions de l'éducation des conseils de la région touchée et le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du bureau du sous-ministre adjoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires
Avant la dernière rencontre publique	Rencontre entre l'administration du conseil, les municipalités et les autres partenaires communautaires concernés qui ont exprimé un intérêt avant le début de l'examen.
Min. de 40 jours après la décision de procéder	Rencontre publique
Min. de dix jours après la dernière rencontre publique	Affichage sur le site web du rapport final du personnel
Le cas échéant , min. de 20 jours après l'affichage du rapport final du personnel	Si une nouvelle fermeture d'école est présentée dans un scénario d'installations recommandé ou de rechange du rapport final du personnel, une rencontre publique additionnelle aura lieu
Min. de dix jours après l'affichage du rapport final	Rencontre du Conseil ayant l'examen à l'ordre du jour (opportunité pour délégations publiques)
Min. de dix jours après les délégations	Rapport final du personnel avec annexes reçues et Décision finale du Conseil

POINT NO 8.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 2,14 « *Planification des opportunités de partenariat en immobilisation* »

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, l'administration du Conseil a mis à jour la politique 2,14 *Planification des opportunités de partenariat en immobilisation*.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez en annexe la politique 2,14 modifiée. Les directives administratives sont placées en annexe à titre d'information seulement.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport daté du 26 juin 2020 portant sur la Politique 2,14 « *Planification des opportunités de partenariat en immobilisation* » soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique 2,14 « *Planification des opportunités de partenariat en immobilisation* » tel qu'elle est présentée en annexe.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

ADMINISTRATION

PLANIFICATION DES OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT EN IMMOBILISATION

Politique n° 2,14

Approuvée le 24 juin 2016

Révisée le 26 juin 2020

Prochaine révision en ~~2017-2018~~ 2022-2023

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde valorise les opportunités de collaboration avec les conseils scolaires limitrophes et les autres organismes communautaires afin d'optimiser l'utilisation de ses biens publics.

PRINCIPES DIRECTEURS

La responsabilité principale du Conseil est d'appuyer la réussite des élèves et d'assurer leur sécurité. Dans ce contexte, l'objet de *la planification communautaire et des partenariats en immobilisations* est :

- de réduire les frais d'opération des installations pour le Conseil et le gouvernement;
- d'améliorer les services et le soutien offerts aux élèves;
- de resserrer les liens entre le Conseil, les partenaires communautaires et le public;
- d'optimiser l'utilisation d'infrastructure publique par une plus grande flexibilité et une utilisation accrue;
- d'offrir une base pour une prestation améliorée des services dans les communautés.

PROCESSUS

Le processus pour identifier les opportunités de partenariats à l'intérieur du parc immobilier actuel et en planification comprend trois volets, soit :

1. L'identification des opportunités;
2. Les critères de planification; et,
3. Le processus de notification et de rétroaction.

1. Identification des opportunités

Annuellement, le Conseil analyse son parc immobilier actuel et en planification afin d'identifier les opportunités pour des partenariats. Le Conseil n'est pas tenu de présenter ces espaces_s'ils servent à un autre besoin relié à une initiative ou un programme éducatif. À sa discrétion, le Conseil peut décider qu'une école qui est en croissance ou qui est prévue de croître ne serait pas disponible pour des partenariats même si les autres critères étaient satisfaits.

Typiquement, les opportunités de partenariats se retrouvent dans les situations suivantes :

- Les endroits ou des ajouts aux écoles existantes seront nécessaires.
- Les endroits ~~où~~ de nouvelles écoles seront nécessaires.
- Les endroits ou des espaces ~~existant~~ existants sont ou pourraient devenir disponibles pour des partenariats.
- Les endroits ou des fermetures ou consolidations pourraient être nécessaires.

ADMINISTRATION

PLANIFICATION DES OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT EN IMMOBILISATION

Politique n° 2,14

Page 2 de 2

2. Critères de planification

Le Conseil considère plusieurs facteurs avant de poursuivre un partenariat en immobilisation :

- La santé et la sécurité des élèves doivent être protégées.
- Le partenariat doit convenir au contexte scolaire.
- Le partenariat ne doit pas compromettre la stratégie du Conseil pour la réussite des élèves.
- Le partenariat pourrait être refusé s'il présente un conflit pour des locataires existants.
- Le partenariat pourrait être refusé si le calendrier de projet du partenaire ne s'aligne pas avec celui du Conseil.
- Les entités qui offrent des services d'éducation concurrentiels comme les services de tutorat, les écoles privées de M-12 où les collèges privés ainsi que les entités non financées par le gouvernement offrant des crédits ne sont pas des partenaires admissibles.

3. Processus de notification et rétroaction

Le Conseil partage les opportunités de partenariat en immobilisation comme suit :

- Les opportunités de partenariats sont mises à jour régulièrement sur le site web du Conseil.
- Annuellement, le Conseil tient une rencontre publique pour partager les opportunités de partenariats et pour recevoir la rétroaction des partenaires communautaires.

RÉFÉRENCE

Ligne directrice du ministère de l'Éducation sur la planification communautaire et aux partenariats (mars 2015).

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,14

**PLANIFICATION DES OPPORTUNITÉS
DE PARTENARIAT EN IMMOBILISATION**

Approuvées le 24 juin 2016

Révisée le 26 juin 2020

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 2

1. Objectif des directives administratives

Ces directives administratives ont pour but de décrire les étapes à suivre pour l'analyse des opportunités de partenariats en immobilisation et pour le processus de rétroaction associé.

2. Processus de notification et rétroaction

- a. Les opportunités de partenariats sont mises à jour sur le site web du Conseil selon les échéanciers suivants :
 - i. Les listes d'opportunités de partenariats reliées aux locaux disponibles dans les édifices existants, mais qui ne sont pas jugées excédentaires aux besoins du Conseil, seront mises à jour annuellement.
 - ii. Les listes d'opportunités de partenariats reliées à des rénovations majeures seront mises à jour annuellement.
 - iii. Les listes d'opportunités de partenariats (ajouts et nouvelles constructions d'écoles) seront mises à jour sur réception du financement du ministère de l'Éducation.
 - iv. Le Secteur d'immobilisation, de l'entretien et de la planification est le point de contact pour la correspondance à ce sujet. Les coordonnées doivent être affichées sur le site web.
- b. Annuellement, le Conseil tient une rencontre publique pour partager les opportunités de partenariats et pour recevoir la rétroaction des partenaires communautaires.
 - i. Le Conseil fournit par l'entremise d'une communication écrite, soit par courrier ou courriel, les informations suivantes :
 1. Le but, la date et l'emplacement de la rencontre publique ou des rencontres publiques.
 2. Que les représentants des organismes qui décident de participer aux réunions doivent fournir la documentation de planification soutenant leur intérêt (projections démographiques, plan de croissance, besoins communautaires, exigences relatives à l'utilisation du territoire, des espaces verts et des parcs).
 3. Qu'il est possible de participer à distance. Un délai sera indiqué pour recevoir des demandes de participer à distance. Le cas échéant, l'administration pourra désigner une ou plusieurs écoles plus proches des intervenants afin qu'ils participent par audio ou par vidéoconférence.
 - ii. Les entités suivantes doivent être invitées :
 1. Par l'entremise d'un avis sur le site web du Conseil
 - a. Le public

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,14

PLANIFICATION DES OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT EN IMMOBILISATION

Page 2 de 2

-
2. Par l'entremise d'une communication écrite par courrier ou courriel :
 - a. Les entités figurant dans le Règlement de l'Ontario 444/98 :
 - Toutes les municipalités (de palier unique ou de palier supérieur).
 - Tous les conseils d'administration de district des services sociaux ou les gestionnaires des services municipaux regroupés.
 - Tous les conseils de santé publique, les réseaux d'intégration des services de santé et les centres de santé mentale pour enfants qui s'appliquent.
 - Tous les services de garde et organismes financés par le gouvernement qui ont fait la demande au préalable.
 - b. Toutes entités qui ont préalablement démontré un intérêt de participer à la rencontre.
 - iii. À la rencontre publique, les informations contenues sur le site web et dans la lettre doivent être présentées.
 - iv. La liste d'invités, les entités qui ont envoyé de la correspondance en réponse à la lettre, les entités qui se sont présentées à la rencontre publique, les éléments échangés et les intérêts exprimés seront documentés.
3. **Critères pour les opportunités de partenariat en immobilisation**
- a. Une offre de partenariat peut prendre la forme d'une location d'espace, d'une construction partagée ou autre.
 - b. Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) doit analyser le partenariat potentiel afin de formuler une recommandation au Comité exécutif, basé sur les critères suivants :
 - i. Le degré de compatibilité avec les critères de planifications exprimées dans la politique.
 - ii. La possibilité de partenariat (par exemple, si suffisamment de locaux sont disponibles ou si la superficie de terrain restant sur le site peut accommoder la demande pour une nouvelle construction ou ajout, le cas échéant).
 - c. Si plusieurs partenaires potentiels expriment un intérêt, la priorité entre les demandes recommandées sera établie en considérant les facteurs suivants :
 - i. Des partenaires francophones.
 - ii. La possibilité de récupération des coûts.
 - iii. L'optimisation de l'utilisation du bâtiment complet (dans le cas d'un édifice existant).
 - iv. Les avantages potentiels pour l'école ou la communauté scolaire (ex. : opportunités éducatives ou parascolaires).
 - d. Basé sur l'analyse, Le Comité exécutif est responsable de prendre la décision d'accepter ou de refuser le partenariat.

RÉFÉRENCES



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,14

**PLANIFICATION DES OPPORTUNITÉS
DE PARTENARIAT EN IMMOBILISATION**

Ligne directrice du ministère de l'Éducation sur la planification communautaire et aux partenariats (mars 2015).

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



FICHE DE RENSEIGNEMENTS – SÉANCE PUBLIQUE

Le 26 juin 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Correspondance du 15 mai au 19 juin 2020

Vous trouverez ci-joint la correspondance envoyée aux diverses instances pendant la période du 15 mai au 19 juin 2020. La fiche suivante, acheminée aux membres en date du 22 juin, est présentée au conseil afin qu'elle soit entérinée aux archives.

1. Lettre en date du 19 mai 2020, de la part de l'honorable Stephen Lecce, Ministre de l'éducation de l'Ontario, adressée aux familles sur la prolongation de fermeture des écoles jusqu'à fin juin 2020;
2. Lettre en date du 3 juin adressée aux familles au sujet du dépistage du COVID-19 par Martin Bertrand et Sylvie A. Landry;
3. Lettre de réponse en date du 4 juin 2020 à Mme Sylvie A Landry, Présidente du Conseil Viamonde de la part de la Ministre du Développement économique et des Langues officielles, l'honorable Mélanie Joly, portant sur le recensement;
4. Lettre en date du 5 juin 2020, adressée aux familles réaffirmant les valeurs Viamonde de la part de M. Bertrand et Mme Sylvie A. Landry;
5. Lettre en date du 10 juin, adressée aux familles pour donner une mise à jour quant à la nouvelle école secondaire Toronto-Est;
6. Lettre en date du 17 juin 2020, à Madame Marie-Pierre Lavoie, présidente Conseil franco de la Colombie-Britannique de Mme Sylvie A Landry, lui félicitant du récent jugement de la Cour suprême du Canada;
7. Lettre en date du 19 juin 2020, adressée aux familles Viamonde d'un message de fin d'année de Mme Sylvie A. Landry et M Martin Bertrand;
8. Lettre en date du 19 juin 2020, de la part de l'honorable Stephen Lecce, Ministre de l'éducation, adressée aux parents de l'Ontario sur la réouverture sécuritaire des écoles.

Bonne lecture.

p. j.

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Ministry of Education

Minister

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Ministre

315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8



19 mai 2020

Chers parents,

J'ai annoncé, aujourd'hui, la décision de notre gouvernement de prolonger la période de fermeture des écoles jusqu'à la fin juin.

Cette décision repose sur la volonté de protéger la santé et la sécurité de votre enfant, de votre famille et de votre collectivité. Dans le dernier courrier que je vous ai adressé en date du 28 avril, je me suis engagé à ce que votre enfant ne retourne pas à l'école tant que nous ne serions pas en mesure de répondre de « façon affirmative » à la question suivante : « Est-ce que cela favorisera la santé, la sécurité et le bien-être des enfants et des élèves? » Compte tenu de l'évolution actuelle de la flambée de COVID-19 et de la nature collective des écoles, nous ne pouvons pas encore l'affirmer.

Depuis plusieurs mois, vous et vos enfants déployez des efforts inouïs et faites preuve d'une extraordinaire faculté d'adaptation pour que vos enfants puissent poursuivre leur parcours d'apprentissage. Notre gouvernement s'est également employé à faire en sorte que vous et vos enfants ayez accès aux outils, aux ressources et au cadre prévisible dont nous avons toutes et tous besoin en ce moment.

Alors que nous continuons à travailler sans relâche pour préparer l'été et l'année scolaire 2020-2021, il me semble qu'il est plus que jamais important d'être à votre écoute et d'entendre vos idées.

Nous avons clairement entendu l'attente exprimée par les parents à l'égard d'un enseignement vivant et dynamique pour leurs enfants. La relation entre l'élève, ses pairs et leur enseignant n'a jamais été aussi importante. Il y a deux semaines, j'ai écrit aux conseils scolaires et à d'autres partenaires du secteur de l'éducation afin de leur faire part de mon attente vis-à-vis du personnel enseignant en indiquant que je souhaitais qu'il adopte un enseignement interactif, parfois appelé « apprentissage synchrone », pour les classes entières, les groupes d'élèves plus restreints ou les interactions individualisées.

Alors que cette période n'est en aucun cas normale dans la scolarité de votre enfant, il est essentiel qu'il puisse avoir accès à une communauté scolaire, à un réseau de soutien et à une expérience d'apprentissage qui soit la plus normale possible. Je continuerai de plaider en ce sens car nous devons nous employer à faire mieux pour soutenir nos enfants dans cette période exceptionnelle et difficile.

Nous avons également entendu les préoccupations de nombreux parents qui s'inquiétaient de savoir comment ils pourraient avoir accès à la technologie nécessaire pour que les élèves puissent bénéficier pleinement de cet enseignement interactif. Or, l'une des premières actions

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- 2 -

que nous avons menées après avoir suspendu les cours en présentiel était d'aider les conseils scolaires à distribuer aux élèves qui en avaient besoin les moyens technologiques à leur disposition. Plus de 200 000 appareils ont ainsi été remis aux élèves à travers la province.

Le 17 avril dernier, nous avons également annoncé un partenariat avec Rogers et Apple qui permet aux conseils scolaires de fournir des tablettes électroniques équipées d'un accès gratuit au réseau de données LTE sans fil Rogers, mais aussi d'outils et de ressources pédagogiques essentiels déjà préinstallés. À ce jour, des dizaines de milliers de ces tablettes ont été distribuées et livrées aux élèves de la province. Ce sont des partenariats comme celui-là qui incarnent le meilleur de l'esprit ontarien.

Dans le cadre de l'initiative L'Ontario, ensemble, nous avons réussi à obtenir des forfaits à prix compétitifs pour des services Internet haute vitesse, dont les familles peuvent bénéficier immédiatement. Nous avons fourni ces options à nos conseils scolaires et je vous invite à communiquer avec votre conseil local afin de déterminer si ces solutions pourraient répondre à vos besoins.

Les parents ont également indiqué qu'il était nécessaire d'avoir accès à des programmes relais et à d'autres initiatives pour combler les lacunes pendant la période estivale qui approche à grands pas. Nous savons que le déclin des apprentissages observé chaque année pendant l'été peut poser problème aux élèves à la rentrée en septembre. Cette année, le risque de déclin des apprentissages pendant l'été est plus prononcé.

C'est la raison pour laquelle nous offrons de nouvelles possibilités aux élèves afin qu'ils puissent poursuivre leur apprentissage pendant l'été. Nous avons également annoncé le Plan ontarien pour l'apprentissage pendant l'été, lequel vise à renforcer les possibilités d'apprentissage au cours de l'été et comprend notamment de nouveaux programmes et initiatives. Je vous invite à discuter de ces options avec votre enfant pour déterminer s'il est opportun de poursuivre son apprentissage durant la période estivale.

Voici quelques-unes de ces initiatives :

- De nouveaux cours de rattrapage permettront aux élèves de la 9^e à la 12^e année de reprendre un cours avec crédit complet qu'ils auront suivi au cours de l'année scolaire, selon une formule à 55 heures, au lieu des 110 heures habituelles.
- Des soutiens pédagogiques seront offerts aux élèves ayant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté et des besoins en santé mentale, notamment grâce à l'accès à des aides-enseignants, à la mise en place d'un nouveau programme de deux semaines pour l'acquisition des compétences, l'apprentissage et le rétablissement des routines, et à l'élargissement pendant l'été des programmes de perfectionnement après l'école pour les élèves présentant un trouble du spectre autistique.
- En collaboration avec notre équipe interministérielle, nous offrirons aux élèves des occasions de bénévolat virtuelles pendant l'été, lesquelles pourront être prises en compte dans le cadre des heures de service communautaire à effectuer pour l'obtention du diplôme.

.../p3

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- 3 -

Ces programmes et ces ressources ont été conçus pour garantir le bien-être de votre enfant et nous avons plus que doublé les fonds destinés à ces programmes continus pendant la période estivale. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ontarien pour l'apprentissage pendant l'été, de nouvelles occasions à distance seront proposées et des protocoles stricts seront dévoilés pour les programmes d'apprentissage en présentiel pendant l'été si les mesures d'urgence sont levées. Nous sommes également en train de mettre au point des règles ordonnées et sans danger pour permettre aux familles de récupérer les objets laissés à l'école, soit une initiative chapeautée par les conseils scolaires locaux.

En prévision de la rentrée de l'automne, lorsque les écoles rouvriront, nous savons que l'école ne peut pas avoir le même schéma d'organisation qu'auparavant. Tout en tenant compte des modifications suggérées par d'autres provinces pour la rentrée de septembre, nous savons que chaque région du pays est touchée différemment et réagit à sa manière à la flambée de COVID-19.

Notre gouvernement est régulièrement en contact avec le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, le Dr David Williams, et le système d'éducation demeure l'une des priorités du Groupe de commandement pour la lutte contre la COVID-19. Je me suis également entretenu avec les membres de l'équipe dirigeante de The Hospital for Sick Children, qui ont fourni de judicieux conseils sur la façon de continuer à promouvoir la santé et la sécurité de l'élève à l'école.

Alors que nous travaillons énergiquement pour que les écoles et les salles de classe de l'Ontario soient les milieux d'apprentissage les plus sûrs qui soient, nous présenterons rapidement notre plan de reprise des cours en septembre. Il inclura notamment des protocoles de sécurité stricts et des mesures de santé publique.

À mesure que la province s'engage sur la voie de la reprise, nous devrions nous enorgueillir de nos efforts collectifs qui sont désormais porteurs de signes d'espoir et d'optimisme. Face à cette situation, nous réalisons que certains élèves et enfants ont peut-être beaucoup de mal à appréhender la réalité de cette pandémie. Nous faisons toutes et tous de notre mieux pour tenir le coup et rester positifs durant cette période, et il est possible que vous ayez des discussions difficiles et émotives avec vos enfants.

Vous et vos enfants n'êtes pas seuls. Dès le début de la période de fermeture des écoles, j'ai encouragé les conseils scolaires à veiller à ce que leurs travailleurs en santé mentale et leur personnel professionnel soient immédiatement disponibles pour échanger dans un climat de confiance et de sécurité avec les élèves qui éprouvent le besoin de parler. Notre gouvernement a également accordé un financement d'urgence maximum de 12 millions de dollars pour augmenter immédiatement les soutiens en ligne et virtuels en matière de santé mentale, qui, dans bien des cas, sont directement conçus pour les jeunes.

.../p4

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- 4 -

Il existe de nombreuses organisations qui apportent un soutien essentiel aux enfants qui connaissent des problèmes de santé mentale ou une détresse mentale. Jeunesse, J'écoute, qui offre des services de counselling et d'orientation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la province, en est un parfait exemple. Pour utiliser cette ressource gratuite, les enfants peuvent composer le 1 800 668-6868 ou texter PARLER au 686868. Santé mentale en milieu scolaire Ontario met également à disposition un grand nombre de ressources formidables à l'intention des élèves, des parents et des familles sur son site Web à l'adresse <https://smho-smsso.ca/accueil/>. Les organismes de santé mentale pour l'enfance et la jeunesse de l'ensemble de la province, quant à eux, continuent leur prestation de services.

Comme notre gouvernement n'a eu de cesse de le souligner, chaque décision que nous prenons doit garantir la santé et le bien-être de votre enfant. Nous surmonterons cette période ensemble et, à cette fin, nous œuvrerons toujours dans l'intérêt optimal de votre enfant, de votre famille et de votre collectivité.

Je sais que nous réussirons ensemble à relever les enjeux du moment.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,



L'honorable Stephen Lecce

Toronto, le 3 juin 2020

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Le bien-être de tous les membres de nos communautés scolaires, dont les élèves, les familles et le personnel, est l'une des plus hautes priorités du Conseil scolaire Viamonde. Nous vous écrivons pour vous informer que le gouvernement provincial a publié le 29 mai dernier son plan de dépistage intitulé : [Protéger la population ontarienne grâce à un dépistage accru](#).

Selon le document d'orientation de l'Ontario sur la COVID-19, vous devriez vous rendre dans un centre d'évaluation dans les cas suivants :

- Vous présentez au moins l'un des [symptômes de la COVID-19](#).
- Vous n'avez pas de symptômes, mais vous craignez d'avoir été exposé à la COVID-19.
- Vous n'avez pas de symptômes, mais vous pensez que vous avez un risque d'exposition en raison de votre emploi (si vous travaillez par exemple dans le domaine des soins de santé ou si vous fournissez des services essentiels).
- Vous ressentez le besoin de vous faire tester.

À compter du 24 mai 2020, les Ontariennes et Ontariens qui ressentent le besoin de se faire tester n'ont plus besoin d'une prescription pour se rendre dans l'un des 130 centres d'évaluation à travers l'Ontario. Aucune personne en Ontario ne se verra refuser un test de dépistage.

Dans le cadre de l'élargissement des lignes directrices concernant le dépistage, voici quelques points à considérer :

- Les tests sont volontaires.
- Il n'est pas nécessaire de présenter votre carte d'assurance maladie provinciale pour subir un test. Le dépistage est un service gratuit.
- Certains centres d'évaluation offrent leurs services sur rendez-vous seulement ou appliquent d'autres restrictions (par exemple, ils ne testent pas les jeunes enfants). [Trouvez le centre d'évaluation le plus proche de chez vous et voyez ses conditions d'accès](#).
- Vous pouvez faire une [auto-évaluation](#) en ligne pour savoir si vous devriez subir un test de dépistage.
- Si vous n'avez aucun symptôme et que vous n'avez pas été en contact avec une personne ayant la COVID-19 lorsque vous vous présenterez au test de dépistage, vous n'aurez pas besoin de vous auto-isoler. Vous devrez toutefois surveiller l'apparition de symptômes pendant 14 jours, quel que soit le résultat de votre test. Si vous remarquez des symptômes, vous devez vous auto-isoler et contacter le bureau de santé publique de votre région qui vous donnera d'autres consignes.



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Tenez-vous au courant des dernières nouvelles au sujet de la COVID-19 et consultez le [site Web](#) de l'Ontario pour connaître les mesures que prend la province pour protéger sa population de cette maladie. Vous pouvez également trouver des renseignements propres à votre région auprès de [votre bureau de santé local](#).

Veillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

c. c. Membres du Conseil
Directions et directions adjointes d'école
Comité exécutif



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Ministre du Développement économique
et des Langues officielles



Minister of Economic Development
and Official Languages

Madame Sylvie A. Landry
Présidente
Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

Madame,

Je donne suite à votre lettre concernant le dénombrement complet des ayants droit à l'éducation dans la langue de la minorité dans le cadre du prochain recensement. Je vous remercie d'avoir écrit à ce sujet et vous prie d'excuser le temps mis à vous répondre.

La Loi sur les langues officielles, dont nous avons célébré le 50^e anniversaire en 2019, souligne l'importance d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de les rendre plus fortes et pérennes. L'éducation dans leur langue représente pour ces communautés un élément essentiel de vitalité.

Le gouvernement du Canada reconnaît le besoin d'effectuer une estimation de l'ensemble des ayants droit et d'entreprendre une enquête approfondie fondée sur les données du recensement. Ces données permettront au gouvernement de mieux prendre en considération les besoins des communautés visées. Statistique Canada évalue actuellement diverses méthodes en vue d'une estimation plus précise des ayants droit au pays.

Le gouvernement juge que l'accès à des données de grande qualité pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire est d'une importance capitale. C'est la raison pour laquelle le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* a prévu accorder à Statistique Canada la somme de trois millions de dollars afin d'améliorer sa capacité à recueillir des données dans nos deux langues officielles.

.../2

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- 2 -

En décembre 2019, on m'a confié le mandat de dénombrer les ayants droit et de mener une enquête approfondie à la suite de la cueillette de données du recensement. L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et ministre responsable de Statistique Canada, est quant à lui chargé de préparer le questionnaire détaillé du Recensement de 2021 et de procéder à la collecte et l'analyse des données.

De son côté, le ministère du Patrimoine canadien travaille étroitement avec Statistique Canada pour que le recensement reflète le plus fidèlement possible les préoccupations du gouvernement ainsi que les nouvelles tendances démographiques de la société canadienne en matière de langues officielles. En prévision du recensement de 2021, Statistique Canada a mené des consultations en ligne et des discussions en personne de l'automne 2017 au printemps 2018.

J'ai confiance que Statistique Canada pourra recueillir de façon professionnelle des données fiables, tout en se conformant à des critères scientifiques et en évaluant l'efficacité et les limites des diverses méthodes de collecte. L'organisme se voit assuré de mon appui indéfectible pour rendre possible cette utilisation du recensement en vue de cumuler des données qui permettront une estimation précise de l'ensemble des ayants droit à l'éducation dans leur langue officielle, et ce, partout au pays.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée

c.c. L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
L'honorable David Lametti, C.P., député
Monsieur William Amos, député
Monsieur René Arseneault, député

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

Toronto, Le 5 juin 2020

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Les images insoutenables sur les réseaux sociaux et les écrans de télévision montrant les événements tragiques survenus aux États-Unis nous ont tous bouleversés. On reconnaît que ces actes de violence et le racisme anti-noir doivent être condamnés de la façon la plus ferme qui soit.

Ces événements nous ont conduits à réaffirmer haut et fort notre engagement envers l'équité et l'inclusivité. Nos valeurs d'effort, de générosité, d'inclusion et d'ouverture sur le monde et à sa diversité culturelle, sont le socle de nos actions collectives et définissent clairement notre position par rapport à toutes formes de discrimination. Le racisme n'a pas sa place à Viamonde et nulle part ailleurs. Il faut se mobiliser contre ses effets déshumanisants. C'est pourquoi nous avons mis à la disposition de la communauté scolaire des ressources pédagogiques pouvant être utilisées par les membres du personnel pour appuyer les élèves à mieux comprendre le racisme et travailler pour que de telles situations ne soient ni banalisées ni normalisées. L'équipe de travail social accompagne également les écoles dans leur soutien aux élèves et aux familles.

Nous tenons encore une fois à témoigner notre solidarité envers toutes les personnes touchées de près ou de loin par ces événements tragiques.

Accompagner nos élèves, des citoyens et citoyennes du monde, leur prodiguer un environnement refusant toutes formes de discrimination, demeurera toujours notre priorité afin de contribuer à l'équité et au bien-être de la communauté y compris la communauté noire.

Veillez agréer chers parents, tuteurs et tutrices, nos salutations distinguées

Le directeur de l'Éducation,

Martin Bertrand

La présidente du Conseil,

Sylvie A. Landry

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Cc Membros du Conseil
Directions et directions adjointes d'école
Comité exécutif



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

Toronto, le mercredi 10 juin 2020

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Il se passe beaucoup d'événements dans notre communauté actuellement et l'apparition du COVID19 a fortement mobilisé les équipes du Conseil pour offrir l'apprentissage à distance à tous nos élèves. Nous sommes concentrés sur les conditions de réouverture des écoles à la rentrée scolaire, avec pour priorité la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel.

Néanmoins, nous avançons en parallèle sur des projets importants pour continuer à offrir aux familles une éducation laïque en langue française de la plus haute qualité. Il a fallu nous adapter aux contraintes liées à la pandémie, comme l'impossibilité d'accéder aux écoles et la suspension des chantiers de construction, mais nous tenons à vous assurer que nous continuons à développer nos projets immobiliers.

Ainsi, nous poursuivons notre travail sur l'ouverture d'une 4^e école secondaire à Toronto pour accueillir 500 jeunes de la 7^e à la 12^e année dans le secteur de Greenwood et Danforth. Nous sommes devenus officiellement propriétaires de la bâtisse Greenwood du Toronto District School Board (TDSB) en février dernier après avoir reçu le financement nécessaire auprès du Ministère de l'Éducation. Nous avons finalisé les analyses des sols, de l'édifice existant, pour mieux estimer les travaux à entreprendre afin de livrer une école moderne, répondant aux attentes des familles.

En collaboration avec les architectes, nous avons incorporé dans les plans du futur édifice par exemple un décroissement entre la bibliothèque et la cafétéria, le développement de salles à usages multiples, l'ajout de gradins mobiles pour disposer d'un auditorium dans la cafétéria, ou encore plus d'espaces sur le toit afin de proposer des terrains de basket ou des emplacements de rassemblement conviviaux. Nous sommes à présent à évaluer les coûts engendrés par ces modifications et allons poursuivre nos discussions avec la Ville de Toronto notamment sur l'accès aux espaces verts publics et les autres parties prenantes du dossier. Après l'aval du Ministère de l'Éducation, nous lancerons un appel d'offre en vue de débiter les travaux.

Nous savons que notre communauté attend impatiemment l'ouverture de cette école sur la ville de Toronto. Nous reviendrons vers vous avec plus d'informations au fur et à mesure de l'évolution de ces étapes. Nous vous invitons, tous et toutes, à rester vigilantes et vigilants ainsi qu'en sécurité.

Veillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, le 17 juin 2020

Madame Marie-Pierre Lavoie, présidente
Conseil franco de la Colombie-Britannique
100-13511, Commerce Parkway
Richmond (Colombie-Britannique)
V6V 2J8

Chère Madame la Présidente,

Au nom de mes collègues, les membres du Conseil scolaire Viamonde, et en mon nom personnel, je vous adresse nos plus sincères félicitations à l'issue du récent jugement de la Cour suprême du Canada qui a donné gain de cause à votre conseil scolaire, le Conseil franco de la Colombie-Britannique (CSF), et aux parents francophones de la Colombie-Britannique.

Enfin, les Franco-Colombiens pourront offrir à leurs jeunes une éducation de langue française véritablement équivalente à celle dispensée aux jeunes fréquentant les écoles de langue anglaise.

Nous nous réjouissons et sommes pleins d'enthousiasme à la suite de cette grande victoire, car il s'agit d'un moment historique pour la communauté franco-colombienne, son avenir et son épanouissement. Le jugement a prouvé que les droits à l'éducation dans la langue de minorité étaient enfreints en Colombie-Britannique et qu'ils devaient désormais être respectés.

Cette décision, qui opposait le CSF et la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique au ministère de l'Éducation de la province, était très suivie et grandement attendue par les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Nous sommes persuadés que ce jugement, qui constitue un pas de géant, contribuera au respect des droits éducationnels des francophones en situation minoritaire des autres provinces canadiennes, pour le plus grand rayonnement de la francophonie.

Encore une fois, toutes nos félicitations et, je vous prie d'agréer, chère Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,

Sylvie A. Landry

c. c. Membres du Conseil scolaire Viamonde

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

Toronto, le 19 juin 2020

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Dans quelques jours, notre année scolaire s'achèvera officiellement. C'est une année bien particulière que nous venons de traverser ensemble. Elle nous laissera certainement des souvenirs difficiles : notre vie a été bouleversée avec la pandémie qui a fait tant de victimes dans le monde, et les actes de violence et de racisme envers la communauté noire et les peuples des premières nations auxquels nous avons assistés ces dernières semaines, doivent être condamnés de la façon la plus ferme. Ces événements nous ont conduits à réaffirmer haut et fort notre engagement envers l'équité et l'inclusivité. Nos valeurs d'effort, de générosité, et d'ouverture sur le monde et à sa diversité culturelle, sont le socle de nos actions collectives et définissent clairement notre position par rapport à toutes formes de discrimination. Le racisme n'a pas sa place à Viamonde et nulle part ailleurs. Accompagner nos élèves, des citoyens et citoyennes du monde, leur prodiguer un environnement refusant toutes formes de discrimination, demeurera toujours notre priorité afin de contribuer à l'équité et au bien-être de la communauté.

En ce mois de juin, nous mettons à l'honneur l'effort collectif de notre Conseil, de nos élèves, de leurs parents et de la communauté sur notre territoire. Nous vous invitons à regarder une [rétrospective en vidéo](#) de notre année 2019-2020 soulignant notre esprit de solidarité et les initiatives pendant la période d'apprentissage à distance.

Ce dispositif exceptionnel a été mis en place pour contribuer à la lutte contre le virus lié au COVID19. Nous avons tous un rôle important à jouer, n'oubliez pas qu'il est possible de faire un test de dépistage au moindre doute, gratuitement, dans un [centre d'évaluation](#).

Durant cette année scolaire, notre réseau d'écoles s'est agrandi. Plusieurs centaines d'élèves ont pris le chemin de leur nouvelle école, avant la pandémie, à l'école élémentaire Dyane-Adam à Milton, Chantal-Benoit à East-Gwillimbury, à l'Académie de la Moraine à Richmond Hill. Ceux de l'école secondaire David Saint Jacques n'ont pas cette chance au 2^e trimestre, mais ce n'est que partie remise. L'école a néanmoins organisé des portes ouvertes virtuelles en mai dernier, en la présence de l'astronaute de l'Agence spatiale canadienne qui a accepté de prêter son nom à cette nouvelle école située à Kitchener.

Les écoles élémentaires se sont adaptées aux contraintes de fermeture en organisant les activités « Bientôt l'École » en ligne sur la plateforme TEAMS, des activités familiales destinées aux enfants inscrits en maternelle à la rentrée prochaine. Nous vous rappelons d'ailleurs que les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 continuent malgré la fermeture physique des écoles, [en ligne](#) ou par téléphone au 1 877 342-3683.

Cette semaine, un événement majeur se déroulera également en ligne : la cérémonie de remise des diplômes à plus de 530 finissantes et finissants de la cohorte 2020. Les cérémonies auront lieu sur la plateforme TEAMS de chaque école secondaire. Même à distance, cela demeure une étape majeure dans leur parcours et nous tenons, au nom de tout le Conseil, à les féliciter pour avoir persévéré dans un contexte si particulier, et pour leur réussite. Dotés d'un esprit critique et créatif,

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

sachant s'exprimer dans plus d'une langue, nos jeunes étudiantes et étudiants sont bien préparés pour construire leurs projets de vie.

Beaucoup d'entre vous attendent impatiemment de partir en vacances et aussi de savoir comment ils entameront la prochaine rentrée scolaire. Le Ministère de l'Éducation vient de publier son [plan de réouverture des écoles](#) afin que notre conseil puisse établir son propre modèle pour septembre 2020. Nous y travaillons activement avec tous nos partenaires (organismes de transport, services de garderie) et les bureaux de santé, et il vous sera communiqué dès que possible. Toutefois, il est important de préciser que ce plan sera susceptible d'évoluer en fonction des consignes reçues de la part des instances compétentes, au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. Notre priorité demeure d'accueillir nos élèves en septembre en toute santé et sécurité mais vous savez qu'à Viamonde tout est possible ! Entre-temps, notre équipe de bien-être a préparé quelques ressources pour prendre soin de soi pendant l'été. Vous retrouverez les informations utiles dans la rubrique « [santé mentale](#) » de notre site Internet.

Nous sommes toujours à l'actualisation de notre [plan stratégique pluriannuel 2021-2025](#), et adaptons notre processus de consultation afin de respecter les consignes de l'état d'urgence. Votre avis est important pour nous et nous vous informerons ultérieurement sur la manière de participer aux orientations de notre Conseil.

Nous remercions tous les membres du personnel de Viamonde, tous nos élèves, aux conseils des parents d'écoles et aux familles pour leur mobilisation, et tout particulièrement pendant ces derniers mois, et enfin les membres de la communauté qui oeuvrent pour notre santé et notre sécurité.

Les membres du Conseil et le personnel scolaire et administratif se joignent à nous pour vous souhaiter un bel été. Nous avons hâte de vous retrouver dès la rentrée le 8 septembre. Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

Le directeur de l'éducation,

La présidente du Conseil,



Martin Bertrand

Sylvie A. Landry

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles



POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Ministry of Education

Minister

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Ministre

315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8



Chers parents,

Je vous écris à l'approche de la fin officielle de l'année scolaire 2019-2020. Malgré les difficultés que nous avons rencontrées face à la COVID-19, je vous sais gré de la détermination et de la motivation dont vous avez fait preuve. Je sais que les choses n'ont guère été faciles, mais le soutien dévoué que vous avez apporté à vos enfants au cours des derniers mois a été à la fois rassurant, constructif et extrêmement encourageant. Nous continuerons de veiller au bien-être de vos enfants et à la poursuite de leur apprentissage. Votre rôle en tant que parents et tuteurs est essentiel à la concrétisation de cette ambition.

Nous savons que la prochaine rentrée scolaire ne ressemblera **peut-être en rien** à la rentrée dernière, il y a à peine 10 mois.

Aujourd'hui, j'ai annoncé le plan du gouvernement pour la réouverture sécuritaire des écoles. Certes, nos mesures face à la COVID-19 placent clairement l'Ontario sur une trajectoire positive, mais **mon objectif consiste à veiller à ce que le système éducatif soit prêt à faire face à tous les scénarios possibles en septembre**. Dans cette optique, j'ai demandé à tous les conseils scolaires de se préparer à trois scénarios :

- le retour à l'enseignement traditionnel en classe, dans le respect des règles de santé et de sécurité
- la poursuite de l'enseignement en distanciel, notamment le recours à l'enseignement synchrone en ligne et en direct
- un modèle d'enseignement adapté, qui combine enseignement en présentiel et en distanciel, dans le respect des règles de santé et de sécurité qui restreignent le nombre d'élèves à 15 par classe

Nous espérons que la situation sanitaire continuera de s'améliorer et permettra aux conseils scolaires d'offrir une expérience d'enseignement traditionnel en classe dès que les conditions de sécurité seront réunies. Les autorités sanitaires locales et régionales contribueront, en collaboration avec un groupe d'experts médicaux mis sur pied par le ministère de l'Éducation, à tracer la voie à suivre pour garantir la bonne prise en compte des réalités du terrain dans les différentes collectivités.

Je tiens à préciser quelques-uns des principes qui ont guidé les directives que nous avons données aux conseils scolaires en vue de l'élaboration de leur plan de réouverture.

.../p2

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

-2-

Premièrement, nous devons reconnaître que vous devez avoir le choix en tant que parents. Vous m'avez clairement fait part de ce souhait, et nous veillons à ce que vous puissiez faire ce choix. La participation aux cours en classe se fera sur la base du volontariat. Nous renforcerons le programme Apprendre à la maison, nous permettrons à un plus grand nombre de familles d'accéder à des outils technologiques, et nous encouragerons la mise en place régulière de cours synchrones en direct qui profiteront indéniablement à vos enfants. Le gouvernement continuera de soutenir les parents et de mettre l'accent sur cette expérience d'enseignement efficace.

Deuxièmement, notre plan **donne la priorité absolue à la santé et à la sécurité de vos enfants, du personnel et de vos familles.** C'est pourquoi le gouvernement a annoncé de nouveaux financements nets pour le nettoyage, la mise en place de nouveaux protocoles de nettoyage et l'octroi d'une aide financière pour le recrutement d'autres membres du personnel d'entretien afin d'assurer la sécurité dans les écoles. Par ailleurs, notre plan a été conçu à l'issue de vastes consultations avec le médecin hygiéniste en chef, les spécialistes en santé du Groupe de commandement de l'Ontario pour la lutte contre la COVID-19, les experts médicaux de The Hospital for Sick Children, les partenaires du secteur de l'éducation, les intervenants de première ligne, les parents et les élèves.

Troisièmement, le gouvernement procède actuellement à des investissements inédits dans la santé mentale des élèves. **Nous investissons 10 millions de dollars supplémentaires pour la seule année scolaire à venir,** afin de permettre aux conseils scolaires d'épauler activement les élèves, compte tenu des répercussions de la COVID-19 sur leur santé mentale et leur bien-être. Cette année, les élèves bénéficieront d'un accès direct inégalé à des professionnels de la santé mentale réglementés, car le gouvernement alloue une enveloppe sans précédent d'environ 50 millions de dollars en faveur du bien-être des élèves. Les experts médicaux ont été clairs : face à la COVID-19, les services de soutien en santé mentale doivent être renforcés. Grâce à ce financement, les conseils scolaires pourront embaucher des travailleurs et travailleuses en santé mentale supplémentaires pour aider les élèves à traverser cette période difficile, réduire les délais d'attente et améliorer l'accès aux services essentiels auxquels les élèves ont pleinement droit.

Le plan de réouverture des écoles met également l'accent sur l'aide offerte aux élèves ayant des besoins d'éducation particuliers. Il prévoit notamment la planification préparatoire permettant d'assurer une transition harmonieuse en prévision du retour à l'école, la poursuite des plans d'enseignement individualisés (PEI) et des comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), et enjoint aux conseils scolaires de planifier la reprise de l'enseignement intégral en classe pour les élèves dont les besoins sont les plus aigus. Nous demandons également aux conseils scolaires de collaborer avec leurs partenaires locaux, notamment les centres de traitement pour enfants, afin que les élèves puissent avoir accès aux soutiens nécessaires à leur réussite.

Quatrièmement, les familles se sont montrées à la hauteur de la situation et se sont rapidement adaptées à la mise en place du programme Apprendre à la maison. Notre plan prévoit de nouveaux outils numériques et contenus pédagogiques en ligne, ainsi que

POINT NO 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

-3-

d'autres ressources visant à aider le personnel enseignant à poursuivre l'apprentissage au cours de l'année scolaire prochaine. Nous savons également que nous devons redoubler d'efforts pour que tous les élèves bénéficient d'un meilleur accès aux outils technologiques et que toutes les écoles disposent d'une connexion à Internet.

Cette semaine, j'ai annoncé la mise à disposition d'une enveloppe de 15 millions de dollars pour aider les conseils scolaires à acheter du matériel et à s'adapter à l'ère du numérique. Ce nouveau financement, qui vise l'acquisition de 35 000 ordinateurs de classe, permettra aux élèves de disposer des outils nécessaires pour réussir l'année prochaine.

Cinquièmement, j'ai annoncé aujourd'hui que le gouvernement investissait dans l'éducation plus que jamais auparavant. Cette année, les Subventions pour les besoins des élèves ont connu une augmentation sans précédent de 736 millions de dollars. Nous investissons des sommes records dans la santé mentale, l'éducation de l'enfance en difficulté et la technologie. D'une manière générale, **tous les conseils scolaires bénéficieront d'une hausse de leurs financements** en prévision de la prochaine année scolaire.

Nous ne faiblirons jamais dans notre détermination à l'égard de la santé et de la sécurité des élèves de l'Ontario, du bon déroulement de leur parcours d'apprentissage et de leur pleine réussite future.

Je remercie les parents, le personnel enseignant et les collectivités de l'Ontario pour leur soutien, leurs idées et leur attachement à la sécurité des écoles et à l'épanouissement des élèves.

Je vous souhaite un très bon été.

Le ministre de l'Éducation,



L'honorable Stephen Lecce